LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: nuageux, averses cet après-midi, venteux; maximum: 14. Aperçu pour demain: généralement nuageux avec averses dispersées.

20 CENTS

Vol. LXVII - No 228 | Montréal, vendredi 3 octobre 1975 | Saint Gérard

La mort du jeune Rui Sa

Daigneault défend la conduite des policiers de la CUM

par Jean-Pierre Charbonneau

"Tous mes hommes ont bien agi, je n'ai aucun reproche à leur faire, bien au contraire". On a fait ce qu'on devait faire... Aucun policier ne peut laisser aller un bandit parce qu'il y a du danger et des risques. "Denis Martel achalera plus personne. Ça c'est le but peut-être de toute l'affaire..."

Tels sont les propos tenus hier par le directeur de la police de la CUM, M. René Daigneault, lors d'une conférence de presse qu'il avait convoquée pour expliquer à la presse le comportement des policiers au cours de la chasse à l'homme de mercredi qui s'est soldée par la mort d'un jeune bambin de six ans et celle d'un voleur de banque.

On a d'ailleurs appris hier que le bandit, Denis Martel, un récidiviste notoire, s'est enlevé la vie et que la balle qui l'a tué sur le coup a aussi blessé mortellement le jeune bambin, Rui Sa. Selon le rapport de l'autopsie, pratiquée par le Dr Thess de l'Institut medico-légal, et les études de rajectoire des spécialistes de la section des enquêtes criminelles de la police de la CUM, la balle a d'abord traversé les tempes de Martel, puis a traversé la tête de l'enfant et ensuite deux sièges pour terminer sa course à l'arrière du petit autobus scolaire, contre une paroi abritant la roue de secours.

Jusqu'en fin d'après-midi hier, une autre hypothèse — maintenant définitivement écartée — voulait que le bandit ait d'abord tué le jeune écolier, un petit déficient mental d'origine portugaise, parce que celui-ci criait trop. Martel se serait ensuite enlevé la vie. Cette hypothèse s'appuyait sur les déclarations qu'auraient faites les jeunes compagnons de l'innocente victime.

Au moment de mettre sous presse, les enquêteurs n'avaient pas encore eu le temps de rencontrer ces enfants. Toutefois, dans l'autobus, ils n'on retrouvé qu'un seul projectile et qu'une seule douille. S'il y avait eu deux coups de feu meurtriers, on aurait dû trouver deux projectiles et leurs traces.

L'enquête du coroner qui aura lieu dans quelques jours devrait confirmer la version policière. On devrait alors éclaircir également certains détails restés inexpliqués, comme par exemple, la présence de la jeune victime dans l'allée centrale de l'autobus, au milieu du véhicule, alors que durant toute la chasse à l'homme l'enfant était assis en arrière du chauffeur, avec le bandit.

Cependant, la conférence de presse de la police a permis d'établir avec certitude qu'il n'y a pas eu de coups de feu tirés par les policiers, durant la folle poursuite dans les rues de la ville. Durant la chasse à l'homme, seul Martel a ouvert le feu en direction des voitures de police qui suivaient l'autobus. Il y a eu fusillade avant la prise d'otages, lorsque le bandit a sorti de la banque et qu'il a aperçu les deux premiers policiers en uniforme qui répondaient à l'alarme.

Il y a eu également des coups de feu à la fin, lorsque le bandit s'est suicidé, après

Voir page 6: René Daigneault

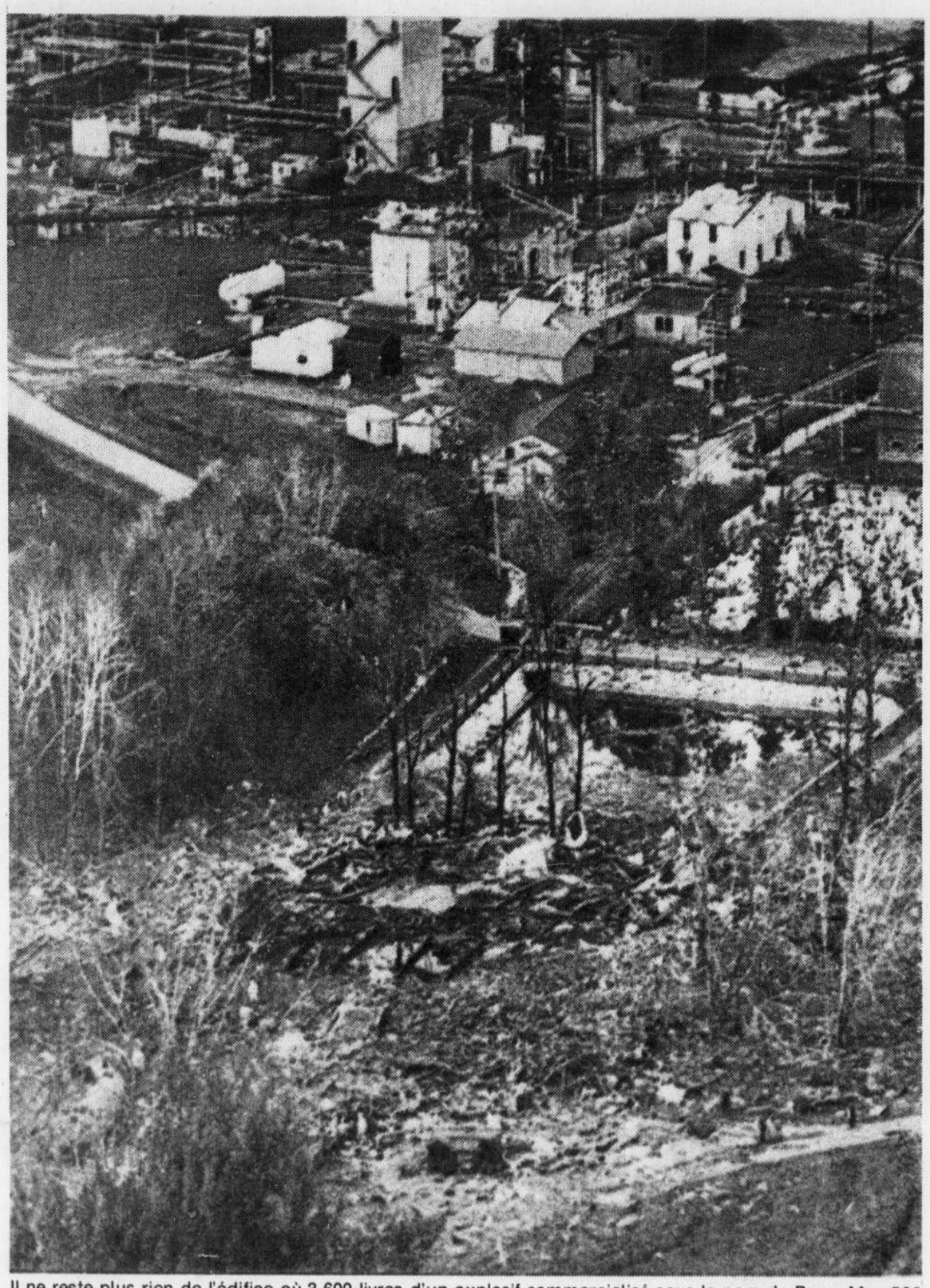

Il ne reste plus rien de l'édifice où 3,600 livres d'un explosif commercialisé sous le nom de PowerMax 500 ont détonné accidentellement mercredi soir à l'usine de la CIL à McMasterville. Huit personnes ont été littéralement pulvérisées dans cette explosion, et sept autres légèrement blessées. Une enquête est en cours pour déterminer les causes de cette explosion. (Téléphoto CP)

Denis Martel avait été libéré par suite d'une erreur

Denis Martel n'aurait pas dû être en liberté mercredi. C'est une erreur administrative qui lui a permis de quitter le pénitencier le 9 septembre. Il devait se présenter le 20 octobre à son procès sous une accusation de vol à main armée, commis en février dernier. Tout cautionnement lui avait été refusé. La Commission reconnaît qu'une erreur a été commise mais ne sait pas encore à qui celle-ci doit être imputée.

De son côté, le Solliciteur général, M. Warren Allmand, a annoncé hier à Ottawa que le Parlement sera probablement invité lors de sa prochaine session à abroger la Loi qui accorde aux condamnés des rémissions de peine automatiques de 25%. De même, a dit le ministre, la Loi sur les criminels d'habitude, rarement invoquée de nos jours, sera rendue plus rigoureuse. M. Allmand répondait ainsi aux questions de la presse sur le drame du minibus scolaire au cours duquel Denis Martel, 33 ans, s'est enfui à bord d'un véhicule où plusieurs écoliers avaient déjà pris place. On connaît la fin tragique de cette douloureuse affaire.

Mais on s'interroge encore sur les raisons qui peuvent expliquer l'élargissement prématuré de Martel dont le dossier criminel était lourd.

- Le 4 juin 1970, il est condamné à trois ans de pénitencier pour extorsion et possession d'armes. A cette date, il avait déjà six condamnations antérieures qui remontent à septembre 1965.
- Le 4 août 1970, il est condamné à une autre année d'emprisonnement pour recel.
- Le 23 août 1974, il est libéré en vertu d'une disposition de la Loi des libérations conditionnelles et soumis au régime de "surveillance obligatoire", institué depuis 1971 et en vertu duquel un détenu ne doit pas quitter le territoire dans lequel il se trouve, observer plusieurs règles sévères et se présenter régulièrement, une fois la semaine ou une fois le mois suivant les cas, au surveillant qui lui est assigné ou au représentant de la Commission des libérations.
- Le 17 février 1975, Martel est arrêté pour possession d'armes, comparaît devant un juge, obtient un cautionnement et reprend sa liberté.
- Le 26 février, se rendant compte que Martel n'a pas respecté les conditions de son régime de surveillance obligatoire, la Commission émet contre lui un mandat d'arrestation. La raison invoquée par la Commission: "Protection de la société".
- Le 25 avril, Martel est arrêté pour vol qualifié, déguisement et complot de vol qualifié. Il est envoyé à Parthenais. C'est là qu'on lui signifie la décision de la Commission de révoquer son régime de surveillance obligatoire.

Voir page 6: Denis Martel

La tragédie de McMasterville reste encore sans explication

par François Barbeau

L'explosion qui a coûté la vie mercredi soir à huit employés de l'usine d'explosifs de la compagnie CIL à McMasterville demeure inexplicable, et il faudra attendre les résultats d'une enquête approfondie sur les circonstances de cette tragédie pour en connaître la cause.

En attendant, la fabrication de l'explosif qui a détoné accidentellement sera interrompue, mais non la fabrication d'autres types d'explosifs comme la nitroglycérine et la poudre noire, à laquelle sont affectés les autres employés de l'usine.

La compagnie a expliqué hier que ce type d'explosif, commercialisé sous le nom de PowerMax 500, était particulièrement stable, plus encore que la dynamite, et qu'il était impossible pour le moment de préciser comment l'accident avait pu se produire.

L'explosion s'est produite dans un petit bâtiment où l'on mélange les ingrédients nécessaires à la fabrication de cet explosif dans deux bassins contenant chacun 1,600 livres d'une bouillie ayant la consistance du gruau.

Les huit employés qui se trouvaient dans ce bâtiment ont littéralement été déchiquetés sous la force de l'explosion et des parties de leurs corps ont été retrouvées à plusieurs centaines de pieds du foyer de l'explosion.

Les sept personnes blessées venaient à peine de quitter le bâtiment pour aller casser la croûte, à l'heure prévue par le règlement. Leurs confrères qui étaient restés derrière eux devaient aller les retrouver quelques minutes plus tard.

Edward Mallett

Des porte-parole de la compagnie, dont M. Alex Quenneville, directeur de la production à la division des explosifs, ont expliqué hier qu'une enquête approfondie sera menée, à la fois par des représentants du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial, par des représentants de la CIL et de deux autres compagnies spécialisées dans la fabrication d'explosifs, l'une de Grande-Bretagne, l'autre des Etats-Unis. Le président du syndicat des employés de l'usine de

Voir page 6: McMasterville

au sommaire

- La FTQ-Construction aura des pouvoirs réels grâce à sa nouvelle convention, assure Daoust — page 2
- La CSN perd 3,000 cotisants dans les hôpitaux
- L'épiscopat condamne le livre vert sur l'immigration — page 3
- Le drame du minibus: un éditorial de J.-C. Leclerc — page 4
- Le Liban déchiré entre deux absolus: une analyse de Georges Vigny — page 4
- Des centaines de policiers à Franco: plus jamais de grâce — page 9
- L'aide aux municipalités pour les loisirs est et restera limitée — page 12

La commission Pike assigne Kissinger

WASHINGTON (d'après AFP et AP) — La commission d'enquête de la Chambre des représentants sur les services de renseignement a choisi hier l'affrontement direct et ouvert avec le département d'État en assignant Henry Kissinger à lui remettre des documents secrets sur l'affaire chypriote.

La décision d'assigner M. Kissinger a été prise lors d'un scrutin de la commission, hier après-midi, par neuf voix contre deux.

Les membres de la commission, présidée par le représentant démocrate Otis Pike, ont décidé d'obtenir par voie de subpoena un mémorandum écrit en 1974 par M. Thomas Boyatt, ancien responsable du secteur chypriote au département d'Etat. Dans ce rapport, M. Boyatt aurait décrit ce qu'il considère comme des erreurs de jugement de l'administration américaine lors de l'invasion militaire turque à Chypre, en juillet 1974.

M. Boyatt avait comparu la semaine dernière devant la commission Pike mais s'était refusé à préciser les mesures qu'il avait préconisées lors de la crise chypriote. Le secrétaire d'État, Henry Kissinger, a en effet ordonné aux fonctionnaires du département d'État de ne pas révéler au Congrès quelles avaient été leurs récommandations lorsque le département avait eu à prendre des décisions politiques dans le passé.

La semaine dernière, la commission avait déjà assigné l'administration à lui fournir des documents sur la guerre du Vietnam. La CIA s'était finalement pliée à cette injonction après avoir reçu l'assurance que le contenu des rapports serait gardé secret, si le président Ford certifie que leur publication "porterait atteinte à la sécurité nationale".

Mais la commission a toujours le moyen de demander à la cour en permission de rendre publics les documents qu'elle veut. En outre, des dossiers secrets remis par la CIA seront retranchés les noms des agents, ainsi que des phrases qui pourraient révéler que des gouvernements étrangers coopèrent

Voir page 6: Pike-Kissinger

■ Les diverses voies de la coopération

En guise de préparation au colloque international qui aura lieu du 5 au 7 octobre à Montréal sous les auspices de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, nous présentons en pages 18 et 19 quelques visages de la coopération à travers le monde.

Solution Garneau: augmenter de 200 les admissibilités

par Pierre O'Neill

La Commission scolaire Jérôme-LeRoyer a accepté au début de la nuit la formule Garneau pour le cas des enfants de Saint-Léonard. C'est sur division (8 à 5) que les commissaires ont adopté la proposition contenue dans une lettre adressée le jour même par le ministre de l'Education et visant à hausser de 20% le nombre d'élèves admissibles au secteur anglais.

Une cinquantaine de personnes assistaient à la réunion des treize commissaires. Les discursions se sont déroulées dans un climat de sérénité, sous l'oeil attentif d'observateurs du ministre, et après un très long débat de procédure.

En communiquant sa formule aux commissaires, M. Garneau explique qu'il serait juste et raisonnable que le chiffre de base de 1974 (6,047) soit haussé. Il souhaite permettre ainsi à la commission LeRoyer de donner suite aux engagements qu'elle croit avoir envers un certain nombre de parents.

Des 688 élèves qui s'étaient soumis aux tests d'aptitude prévus par la loi, 491 avaient passé, mais il n'y avit de place que pour 371 d'entre eux. La formule Garneau vise l'intégration des 120 autres élèves.

Voici les principaux extraits de la lettre que le ministre a adressée aux commissaires et que la président de la commission, M. Raffaelle Ladeluca, a communiquée:

"De fait, les parents présumaient de bonne foi, compte tenu de la pratique des années antérieures, pouvoir, subséquem-

Voir page 6: Solution

Les vins ANTONIN RODET

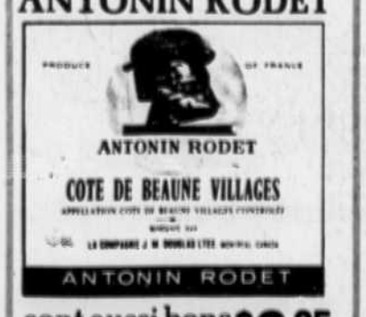

sont aussi bons qu'on le dit $6.95

Les vins ANTONIN RODET

sont aussi bons qu'on le dit $3.85

L'ombudsman n'a pas satisfait le PQ

QUEBEC (PC) — Le Protecteur du citoyen, Me Louis Marceau, doit venir s'expliquer devant une commission parlementaire ou démissionner.

C'est ce qu'a soutenu, hier, le député de Lafontaine et whip du Parti québécois à l'Assemblée nationale, M. Marcel Léger, dans un communiqué remis à la presse.

M. Léger estime que Me Marceau a "outrepassé sa juridiction et cautionné, même accidentellement, une des entreprises de patronage les plus raffinées du gouvernement" de sorte que "c'est l'institution même du Protecteur du citoyen et sa crédibilité qui risquent d'être affectées".

A la suite d'une recommandation du Protecteur du citoyen le gouvernement a en effet accepté de verser une somme supplémentaire de $111,300 pour la location d'un immeuble à Saint-Jean. Un bail avait déjà été signé pourtant entre le ministère des Travaux publics et les propriétaires de l'immeuble, les Investissements Seigle Ltée.

Les Investissements Seigle sont la propriété de trois libéraux bien connus.

M. Léger estime que ce sont les "tribunaux de juridiction civile" qui auraient dû trancher le litige entre les Investissements Seigle et le gouvernement, et non le Protecteur du citoyen qui, lui, doit refuser de faire enquête lorsque la personne qui le demande possède des recours adéquats.

"S'il faut que le Protecteur du citoyen ait juridiction sur les contrats gouvernementaux, tout le système des soumissions publiques est faussé, et le plus bas soumissionnaire d'un contrat aurait le droit de s'adresser au Protecteur du citoyen afin d'en faire réviser le prix", selon M. Léger.

"Il est urgent que Me Marceau puisse venir s'expliquer devant une commission parlementaire, conclut M. Léger. Si ce privilège d'être entendu ne lui était pas accordé par le gouvernement, nous croyons que Me Marceau, s'il a à coeur l'institution du Protecteur du citoyen, devrait démissionner."

Une nouvelle convention

La FTQ-Construction aura des pouvoirs réels sur ses affiliés, promet Daoust

par Louis-Gilles Francoeur

Se refusant de dévoiler aux journalistes le texte de la future constitution de la FTQ-Construction avant de la dévoiler ce matin aux délégués de cet organisme réunis dans la vieille capitale, le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, a assuré, hier, qu'elle contenait des "pouvoirs d'intervention réels" qui permettraient de contrôler efficacement l'activité démocratique des syndicats membres.

Selon M. Daoust, le projet de constitution qu'il soumettra ce matin aux délégués donnera "autre chose" que le simple pouvoir de recommandation détenu autrefois par la FTQ-Construction vis-à-vis de ses membres. De plus, la nouvelle constitution donnera explicitement à la FTQ-Construction a-t-il dit, le pouvoir d'expulser les syndicats qui dérogeraient aux standards d'efficacité ou de démocratie établie.

Ce dernier point n'a pas manqué de surprendre certains journalistes qui ont entendu le tuteur de la FTQ-Construction répéter au cours des dix derniers mois qu'il avait déjà ce pouvoir d'expulsion en mains. "C'était vrai, a commenté M. Daoust, mais on s'est aperçu en route qu'il y avait possibilité de contestation légale et nous voulons établir ce pouvoir une fois pour toutes".

Officiellement, la FTQ-Construction n'est donc plus en tutelle depuis que le conseil général de la FTQ a décidé, mercredi, de lui rendre sa liberté perdue en décembre dernier à l'occasion des travaux de la commission Cliche, qui avait provoqué notamment la démission d'André Desjardins.

Toutefois, quatre des syndicats de la FTQ-Construction demeurent toujours sous l'autorité de la tutelle gouvernementale décrétée par l'Assemblée nationale à la suite du rapport Cliche. A ce sujet, M. Daoust n'a pas voulu préciser s'il jugeait, quant à lui, cette tutelle désormais inutile, laissant cette évaluation aux tuteurs eux-mêmes.

M. Daoust a ensuite donné quelques indications sur le projet de constitution qui devrait engendrer, à son avis, une "FTQ-Construction réformée".

Ce texte constitutif devrait régler d'abord une partie des difficultés survenues par le passé entre la FTQ-Construction et les unions internationales, qui se plaignaient de perdre leur autorité et leur contrôle sur leurs affiliés québécois, notamment parce que le décret de la construction du Québec ne reconnaît que la FTQ comme agent négociateur.

Faisant état de récents pourparlers entre les Building Trades de Washington et la FTQ, M. Daoust a dit que les deux organisations en étaient venu à un accord qu'il n'a pas révélé. Le secrétaire de la FTQ n'a pas voulu admettre cependant que la FTQ-Construction obtenait cette fois un contrôle tel sur ses affiliés qu'il reléguait au niveau strictement formel l'affiliation des unions de la construction au mouvement international.

Toutefois, M. Daoust a admis que le système de la double identité syndicale serait reconnu par ce texte constitutif. En vertu de ce système, au moins quatre syndicats de la FTQ-Construction existent en tant qu'organisation dépendante d'une union internationale et aussi en tant qu'organisation syndicale proprement québécoise.

C'est ainsi qu'on retrouve 3,000 des 13,000 opérateurs de machinerie lourde de la FTQ-Construction dans le local 791 de l'Union internationale alors que les autres, soit la grande majorité, fait partie de l'Union des opérateurs de machinerie lourde du Québec, un syndicat enregistré il y a deux ans en vertu de la loi québécoise des syndicats professionnels. La FTQ-Construction a toujours sauvé ainsi énormément sur les cotisations de ses membres en privant l'internationale d'une partie substantielle des revenus, qu'elle devrait normalement retenir de ses membres enregistrés dans l'union québécoise.

M. Daoust a d'autre part révélé que la FTQ-Construction était prête à réadmettre en son sein l'Union internationale des mécaniciens d'ascenseurs, en tutelle depuis près d'un an et demi à la suite d'une loi spéciale présentée au début de l'été 1974 par l'ex-ministre du Travail, M. Jean Cournoyer. M. Daoust a dit qu'il avait rencontré à ce sujet les responsables de la tutelle gouvernementale, qui ne semblaient pas s'opposer au projet. L'ex-tuteur de la FTQ-Construction n'a aucun avis cependant à formuler sur un éventuel retour à la vie syndicale de Warner Saxter, le gérant d'affaire de cette union jusqu'aux révélations fracassantes de la commission Cliche à son sujet. "Je n'en pense rien", a dit laconiquement M. Daoust au sujet de Baxter, décrit comme le mini-roi de la construction dans le rapport Cliche.

Quant à André Desjardins, M. Daoust n'a pas exclu la possibilité qu'il soit présent ce matin à Québec comme représentant du local 144 des plombiers. Selon le secrétaire de la FTQ, Desjardins pourrait même postuler une fonction à la direction de la FTQ-Construction, qu'il dirigeait l'an dernier, car, a-t-il dit, l'appel logé par le Québec pour lui faire perdre le pardon fédéral dont il bénéficie n'a encore donné lieu à aucune décision. Officiellement, André Desjardins n'a donc aucun dossier judiciaire qui l'écarterait de la vie syndicale en vertu des dispositions de la loi 30 adoptée au printemps dernier.

Québec souhaite une nouvelle conférence sur le pétrole

par Donat Valois

QUEBEC (PC) — Le gouvernement Bourassa, prônant l'harmonisation des politiques et programmes énergétiques au Canada, songe à convoquer une nouvelle conférence fédérale-provinciale sur les problèmes du pétrole.

C'est ce qu'a laissé entendre, hier, le ministre québécois des Richesses naturelles, M. Jean Cournoyer, à l'ouverture du 2e Colloque international d'économie pétrolière, à l'université Laval.

M. Cournoyer après avoir rappelé certains des gestes posés par le Québec en faveur d'une meilleure planification des programmes énergétiques, a précisé qu'il discuterait prochainement avec son chef, le premier ministre Bourassa, de la possibilité d'une telle rencontre fédérale-provinciale.

Une première conférence fédérale-provinciale sur ce sujet a eu lieu, le printemps dernier, à Ottawa, et il semble que ses résultats n'aient pas satisfait les provinces, du moins le Québec. M. Cournoyer a, hier, parlé d'"échec observé".

Il a rappelé que M. Bourassa avait proposé à plusieurs reprises la constitution d'un "Office de planification des programmes énergétiques" regroupant les gouvernements fédéral et provinciaux dont le mandat serait précisément l'harmonisation à long terme des politiques de chacun.

Jusqu'à maintenant, a-t-il dit, on a pu s'entendre au Canada pour prendre les mesures qui devaient être prises. "Cependant, la nécessité d'une concertation bien plus grande pour ce qui concerne les décisions stratégiques n'en existe pas moins."

Le Canada, a demandé le ministre, peut-il très longtemps se permettre d'attribuer à son énergie non renouvelable le pétrole, par exemple un prix inférieur au cours mondial sans compromettre la nécessaire reconversion de son industrie secondaire aux nouvelles conditions mondiales? Les provinces peuvent-elles réglementer le niveau des prix à leurs consommateurs sans égard aux prix prévalents dans les autres provinces?"

De nouveaux mécanismes de coordination doivent être expérimentés, a-t-il dit, expliquant que c'était pourquoi le gouvernement québécois avait autorisé SOQUIP Société québécoise d'initiative pétrolière à s'associer avec la société albertaine, Alberta Gas Trunk, dans "l'Association d'initiative gazière", pour la recherche d'hydrocarbures dans cette province.

M. Cournoyer a aussi souligné que c'était en vue d'établir une coordination plus intense que M. Bourassa convoquait récemment une conférence des premiers ministres de l'Est du pays qui discuta notamment de l'opportunité de la mise en place d'un réseau régional d'électricité "dont l'effet serait, entre autres, de réduire la consommation par ces provinces Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ile du Prince-Édouard et Terre-Neuve d'énergie-pétrole pour la production d'électricité".

Plus tôt, le recteur de l'Université Laval, M. Larkin Kerwin, avait demandé à la centaine de participants à cette rencontre d'entreprendre leurs discussions

Voir page 6: Pétrole

La FTQ veut rayonner davantage en province

Le Conseil général de la FTQ, qui s'est réuni à Sherbrooke cette semaine, a décidé de faire porter une partie du prochain congrès de la FTQ sur la nécessité d'accroître la présence de cette centrale dans les différentes régions du Québec.

Au cours d'une conférence de presse, hier, M. Fernand Daoust, a fait état d'une entente récente entre la FTQ et le Congrès du Travail du Canada, en vertu de laquelle cet organisme cédait à la centrale québécoise quatre permanents qui se consacreront à cette tâche.

"Même si cela fait droit à nos revendications au dernier congrès du CTC, a ajouté M. Daoust, cela s'avère insuffisant parce qu'il nous faut six permanents de plus."

Devant cet état de fait, le conseil général de la FTQ a décidé de proposer au prochain congrès de la FTQ de doubler la taxe d'affiliation, qui passerait de 15 à 30 cents par mois pour chaque membre. Cette hausse de la cotisation ne devrait entraîner aucun déboursé supplémentaire pour les syndiqués, selon M. Daoust, car le montant additionnel sera prélevé sur les huit ou neuf dollars par mois retirés par chaque syndicat de chacun de ses membres.

En outre, le prochain congrès de la FTQ sera saisi de résolutions en vue d'accroître les pouvoirs de la centrale vis-à-vis ses affiliés en vue d'en arriver à "une application plus stricte des statuts et des normes de la centrale en matière d'affiliation, de démocratie syndicale et d'efficacité".

La FTQ veut ainsi pouvoir avoir le droit d'effectuer des enquêtes auprès des locaux mal gérés ou peu démocratiques. Elle cherche aussi à obtenir le droit de mettre et d'administrer les tutelles qui pourraient lui être confiées.

Enfin, le prochain congrès, qui se déroulera dans la vieille capitale du 1er au 5 décembre, se penchera sur toutes les questions intéressant la santé et la sécurité des travailleurs, deux thèses qui pourraient même être promus au rang de mot d'ordre pour l'année à venir.

502 Nouveau. En palissandre (représenté): $1995; en teck: $1195. Glace et deux matelas en sus. Chaque meuble est aussi vendu séparément.

701 Continental. En palissandre (représenté): $2295; en teck: $1448. Glace et deux matelas en sus. Chaque meuble est aussi vendu séparément.

La Maison Danoise présente deux moyens sensationnels— à prix non moins sensationnels—de faire de votre chambre à coucher un endroit de rêve.

La Maison Danoise est particulièrement heureuse de vous présenter deux mobiliers de chambre à coucher d'une valeur exceptionnelle.

Ces deux ensembles, en palissandre (représenté) ou teck, au choix, comprennent chacun une armoire à deux portes, une commode-toilette triple et un lit géant.

Bien entendu, ils vous offrent aussi la qualité intégrale dont s'enorgueillit la Maison Danoise.

En outre, le modèle Continental est pourvu de roulettes Shepherd et d'un matelas réglable aux pieds et à la tête, pour le maximum de confort et de commodité.

Pour une magnifique chambre à coucher, rendez-vous sans tarder à la Maison Danoise, où les beaux rêves deviennent réalité.

LA MAISON DANOISE

La nouvelle salle d'exposition de la Maison Danoise est située au 1480, route Transcanadienne, à l'est du boulevard des Sources. Téléphone: 332-9446. Également à la Place Ville-Marie; téléphone: 861-3734.

La plus vaste collection d'authentiques meubles danois au monde.

Québec vise à garantir le revenu du pêcheur

QUEBEC (PC) — Le gouvernement québécois envisage l'application, d'abord à titre expérimental, d'un régime de revenu garanti dans le domaine des pêcheries maritimes.

Le nouveau responsable de ce secteur au sein du ministère de l'Industrie et du commerce, le député libéral Louis-Philippe Lacroix, a fait état hier, dans une conférence de presse, des diverses mesures qui contribueraient à stabiliser le revenu des pêcheurs, d'une part, et celui des employés sédentaires, d'autre part.

Dans le cas des quelque 1,250 employés répartis dans une quinzaine d'usines de la Gaspésie, des Iles-dela-Madeleine et de la Basse-Côte-Nord, la solution qu'on mettra à l'épreuve consiste à assurer un salaire minimum hebdomadaire, lors de la période des ralentissem)ents de travail à l'automne.

Si un employé sédentaire n'accomplit que 20 heures de travail au cours de la semaine, il sera quand même payé pour 40 heures: 20 heures à plein salaire et 20 heures à 75 pour cent de son salaire régulier.

M. Lacroix a indiqué que ce programme coûterait $750,000 environ à l'Etat québécois pour l'année en cours. Mais il faudra nécessairement trouver l'argent et établir les modalités d'application de concert avec les 15 usines concernées, si l'on veut offrir ce programme aux employés sédentaires d'ici la fin de l'automne.

En plus de procurer un revenu minimum aux employés, ce programme leur permettrait de retirer des prestations d'assurance-chômage plus généreuses au cours de l'hiver, puisque les prestations sont basées sur le revenu du bénéficiaire.

Plusieurs autres mesures seront également mises à l'essai au profit d'un millier de pêcheurs, dont les frais d'opération ne cessent d'augmenter. Ainsi, ils recevront, d'ici l'an prochain espère M. Lacroix, des subventions et des prêts sans intérêt pour l'achat de matériel de pêche, de moteurs de chalutiers, etc.

En outre, un fonds de compensation sera créé selon le même modèle que celui qui a été institué pour les producteurs agricoles du Québec.

Il est des événements qui font taire momentanément toutes les querelles sur la colline parlementaire et la naissance d'un enfant est de ceux-là. Le premier ministre en a fait l'expérience pour la troisième fois hier: des conservateurs notoires ont été vus grillant les cigares que M. Trudeau offrait généreusement à potron-minet, quelques heures après la naissance d'un garçon de 7 livres et 14 onces, au Civic Hospital d'Ottawa. Les Trudeau ont deux autres fils, nés tous deux le jour de Noël: Justin, en 1971, et Alexandre Emmanuel ou Sacha, en 1973. Mme Trudeau a 26 ans et le premier ministre en aura 56 le 18 octobre. (Téléphoto PC)

3,000 employés d'hôpitaux se désaffilient de la CSN

par Louis-Gilles Francoeur

Les 3,000 membres du Syndicat des employés d'hôpitaux de Montréal ont décidé, par voie de référendum, de se désaffilier de la CSN. Ce syndicat était le plus vieux syndicat d'employés d'hôpitaux au Québec et son affiliation à la CSN remontait à plus de 30 ans. Un peu plus de 70 pour cent des 1,621 membres ayant participé au scrutin ont favorisé la désaffiliation.

Cette décision, qui risque d'être imitée, en plus de devoir perturber le déroulement de la négociation dans le secteur des affaires sociales, est le fruit de la campagne de maraudage organisée par la CSN elle-même au printemps contre ce syndicat.

Le Syndicat des employés d'hôpitaux de Montréal est un syndicat à sections qui regroupe les travailleurs d'une dizaine d'hôpitaux francophones de la métropole, et parmi les plus importants, comme l'hôpital Notre-Dame, l'Hôpital Général, Saint-Jean-de-Dieu, etc. Le pouvoir détenu par ce regroupement de 3,000 syndiqués en inquiétait plusieurs au sein de la Fédération des Affaires sociales de la CSN, selon les dissidents, et la CSN a décidé de marauder le syndicat lui-même pour créer plutôt 10 unités indépendantes les unes des autres.

"Quand on voit la CSN dépenser l'argent des travailleurs pour marauder ses propres membres déjà bien structurés au lieu de s'occuper des travailleurs non-syndiqués, il y a de quoi faire réfléchir nos membres, qui sont tous de petits salariés peu conscients des rivalités idéologiques", a déclaré hier M. Serge Gaudron.

Selon ce dernier, il ne fait par ailleurs aucun doute que la hausse récente des cotisations de la CSN n'a pas été étrangère à la décision de désaffiliation.

"Plusieurs membres du syndicat des employés d'hôpitaux de Montréal gagnent à peine $100 par semaine et ils auraient été appelés à payer au-delà de $10 par mois de cotisation syndicale. Ces travailleurs ont décidé qu'ils n'avaient plus les moyens d'être membres de la CSN".

La désaffiliation du syndicat des employés d'hôpitaux de Montréal est la deuxième à survenir dans le contexte des hausses de cotisation décrétées par le congrès spécial de juin.

Jusqu'à maintenant, la mesure destinée à renflouer le fonds de grève déficitaire de la centrale a donné lieu à un profond mécontentement. Selon les derniers chiffres obtenus par le secrétariat de la centrale, on évalue toujours à environ un tiers des effectifs le nombre de membres qui ont décidé de ne pas hausser leur cotisation, passant carrément outre aux règlements de la centrale. Par ailleurs, plus de deux-tiers des syndicats consultés ont rejeté purement et simplement l'idée de verser l'équivalent d'une journée de salaire au début d'octobre à titre de contribution spéciale. Cette initiative d'une "journée de grève payée" devait avoir lieu aujourd'hui. Devant le mécontentement suscité par cette mesure, qui n'était pas un règlement mais une "suggestion", la journée de grève payée au fonds de grève n'aura pas lieu.

Quant au règlement, en principe exécutoire parce qu'issu du congrès lui-même, il demandait aux syndiqués de payer l'équivalent d'une heure de salaire par mois en sus de la cotisation habituelle. A ce propos, la CSN a fait savoir qu'elle prendrait des mesures, sans dire si elle irait jusqu'à désaffilier ses propres syndicats, pour faire appliquer les décisions de son congrès.

500 infirmières descendent dans la rue

Quelque 500 infirmières mécontentes de l'allure des négociations avec le gouvernement ont décidé, hier après-midi, de descendre dans la rue, bloquant la circulation à l'heure de pointe dans le secteur des rues Sherbrooke et Peel, à Montréal.

Le groupe était formé d'infirmières des hôpitaux anglophones Royal Victoria, Montreal General, Ste Mary's, Jewish General et Montreal Children's Hospital. Les syndiqués de ces hôpitaux sont affiliés à la Fédération des infirmières unies du Québec, qui ne fait pas partie du front commun intersyndical du secteur public.

Récemment, les membres de la Fédération décidaient de mettre un terme à la série de ralentissements de travail qui ont affecté pendant plusieurs jours les hôpitaux anglophones. Les infirmières avaient décidé d'attendre la présentation des offres gouvernementales à incidence économique avant de songer à passer de nouveau à l'action. En dépit de la décision adoptée par leur assemblée générale, certains groupes plus radicaux ont poursuivi de façon sporadique les ralentissements de travail et ont aussi mis sur pied la manifestation d'hier.

Dans l'ensemble, il semble que les membres de la fédération acceptent mal d'être soumis à la vitesse de croisière de la lourde machine de négociation du secteur public, où même la stratégie gouvernementale est conditionnée par la présence du front commun. La Fédération des infirmières unies ainsi que le Syndicat professionnel des infirmiers et infirmières du Québec, qui négocient ensemble en marge du front commun, regroupe toutefois plus de syndiqués dans leur secteur qu'on en trouve dans le front commun intersyndical.

Une station de moins dans Westmount pour éviter des démolitions

Au lieu de 17 stations, la future ligne de métro qui reliera Ville Saint-Laurent à la Place Bonaventure n'en comptera que 16.

Ainsi en a décidé la Communauté urbaine de Montréal, hier, alors que le comité exécutif a résolu de remplacer les deux stations projetées à l'intersection des rues Sherbrooke ouest, du boulevard de Maisonneuve et de la rue Claremont par une seule station. Celle-ci sera située sur le côté sud du boulevard Maisonneuve, entre les rues Northcliffe et Marlowe.

La Communauté urbaine en adoptant cette décision s'est en quelque sorte rendue aux pressions exercées par des groupes de citoyens, au printemps dernier, qui s'étaient élevés contre les démolitions de logements nécessitées par le choix des emplacements des stations en cause.

Des consultations avaient alors amené la CUM à modifier quelque peu ses plans pour réduire le nombre de logements à être démolis, particulièrement dans le cas de la station située rues Sherbrooke et Northcliffe. Ces modifications entraînaient par contre des problèmes techniques lorsqu'il est venu le temps de planifier le rabattement des autobus aux stations en question.

Finalement, le Bureau de transport métropolitain en est venu à la conclusion qu'il valait mieux ne construire qu'une seule station au lieu de deux sur un emplacement où on n'aurait ni problème de démolition de logements, ni problème de circulation d'autobus. Cette recommandation a été entérinée par la CUM.

+ L'AIDER C'EST AGIR

La CECM au ministère

La formation doit tenir compte des concepts de natalité et fécondité

par Pierre-S. Pettigrew

Devant les problèmes de dénatalité et de dépopulation scolaire, la CECM a recommandé, hier, au ministère de l'Education de mettre au programme un cours obligatoire de formation personnelle et sociale présentant les concepts clés de natalité et de fécondité, selon une méthodologie adaptée à l'âge des enfants et des étudiants.

La CECM a décidé de faire parvenir au ministère le rapport complet de M. Viateur Ravary, directeur du service des études à la CECM, qui vise à amener les jeunes et les adultes à prendre conscience de la richesse des valeurs humaines fondamentales que sont la famille et l'enfant et les risques que comporte la dénatalité pour notre collectivité.

La CECM attirera aussi l'attention du ministère sur le besoin de sensibiliser les adultes à ce grave problème pendant les cours qui leur sont réservés, et sur le besoin d'une meilleure formation civique en général.

Pour ceux qui seraient surpris d'une telle recommandation, concernant l'introduction d'un nouveau cours obligatoire, M. Paul-Yvon Vertefeuille, directeur de la division de la recherche et des programmes à la CECM, signale que l'économie actuelle et générale des programmes prévoit déjà des cours de civisme, de bienséance et d'hygiène.

Cependant, ajoute-t-il, malgré qu'ils n'aient jamais eu le sens qu'accordent plusieurs milieux à "l'instruction civique", ils devraient proposer l'étude des concepts de natalité et de fécondité.

"Cette carence, lit-on dans le rapport du comité sur la natalité, nous semble assez significative, particulièrement à une époque où notre société québécoise doit faire face à une crise de dénatalité."

au gré du temps

Les hauts et les bas

Le mât du stade olympique de Montréal aura ses 168 mètres coûte que coûte. Non 120, comme certain journaliste l'annonçait.

La voilà bien la politique de grandeur!

Tout chargé qu'il est d'impalpable artifice, de nos jours, le prestige se paie très cher. Les tours de béton sont symboles de puissance.

Ne craignons pas les gouffres financiers. Ceux-ci sont d'ailleurs abolis déjà par une simple phrase. Le champion toutes catégories de l'euphémisme l'a déclaré: pour les Jeux, il n'y aura point de déficits, seulement des écarts.

Ainsi redonne-t-on un autre souffle à une vieille expression du terroir. Montréalais, nous serons "écartés"!

Louis-Martin TARD

L'immigration est un droit

L'épiscopat condamne le livre vert "limité"

Proclamant que "l'immigration est un droit et non pas un privilège", l'épiscopat canadien a condamné énergiquement le récent livre vert sur l'immigration et exhorté le Parlement à rejeter "ses vues limitées".

Dans un mémoire présenté au comité spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur l'immigration à la mi-septembre, la Conférence catholique canadienne dit qu'il faut veiller à un meilleur équilibre des richesses plutôt que d'ériger une palissade légale en vue de conserver le Canada tel qu'il est.

"De toute évidence, notent les évêques, les gens se déplacent parce qu'ils présument pouvoir mieux faire ailleurs. Bien des gens sont poussés à émigrer au Canada ou à se déplacer à l'intérieur du pays parce qu'ils sont victimes de disparités socio-économiques. Il s'ensuit que c'est la redistribution de la richesse, et non pas la limitation numérique ou l'exclusion de personnes qui devrait être, à longue portée, le but visé dans le type de société que nous désirons bâtir pour l'avenir."

L'épiscopat observe que le récent débat au sujet de l'immigration au Canada a permis à divers mythes de se propager, entretenant l'idée que l'immigration et le déplacement des gens sont la cause de tous nos problèmes sociaux.

"En conséquence, dit-il, l'immigrant devient le bouc émissaire de tous nos maux sociaux."

Les évêques canadiens ont invité le comité parlementaire à clarifier les causes fondamentales de l'immigration et à dissiper les préjugés les plus communs, à savoir que:

- l'immigration est à l'origine de problèmes tels que l'encombrement urbain, la crise du logement, les embouteillages, la pollution, etc.;
- l'accroissement de l'immigration est en train de faire du Canada une société raciste;
- l'accroissement du chômage au Canada s'explique par l'immigration;
- l'immigration future occasionnera un épuisement rapide des précieuses ressources naturelles du Canada.

"L'immigration vers le Canada, disent-ils, est largement due à la persistance de la pauvreté, du sous-développement et de l'oppression ailleurs dans le monde."

Le récent débat sur l'immigration, note le mémoire, a fait voir que les gens sont dans un état de frustration en raison d'un grand nombre de problèmes sociaux.

"Au fond de la plupart de ces problèmes se trouve le sentiment de privation, de pauvreté et d'impuissance qui résulte de la distribution inéquitable des richesses à l'intérieur du Canada et dans le monde.

"Une réforme de la Loi sur l'immigration n'abordera pas ces problèmes. Ce qui est requis, c'est l'établissement d'un nouvel ordre social, fondé sur une redistribution des richesses et du pouvoir dans l'intérêt de la justice et de la paix."

Retenue moindre sur le lait

OTTAWA (Le Devoir) — De manière à favoriser l'exportation de produits laitiers, le gouvernement a consenti à diminuer de 90 à 65 cents les 100 livres le montant de sa retenue sur le lait.

La mesure n'est entrée en vigueur que le 1er octobre, mais les producteurs eurent droit à un remboursement de 25 cents les 100 livres pour les livraisons effectuées entre le 1er juillet et le 30 septembre.

aujourd'hui

A 16 h, réunion des diplômés de McGill, au 1001, rue Sherbrooke ouest.

●

A 17 h, manifestation contre Demix, à Laval, angle boul. des Laurentides et Saint-Martin: lutte contre la pollution.

●

A 20 h, assemblée publique du NPD-Québec, à la salle des débardeurs, 2701, rue Notre-Dame est; rencontre avec Onias Synnott, candidat à l'élection dans Hochelaga.

●

Jusqu'au 5 octobre, congrès de l'Association des anciens de Laval, à l'Auberge des gouverneurs, rue Saint-Cyrille, à Québec.

●

Jusqu'au 5 octobre, montée des étudiants de l'Université du Québec à Rimouski, à Saint-Benoit-du-Lac.

●

Audience spéciale de l'Office de l'énergie du Canada, à l'hôtel de Saint-Jérôme, pour entendre les doléances des cultivateurs contre le tracé de l'oléoduc Sarnia-Montreal.

●

Jusqu'au 5 octobre, congrès du Conseil provincial des métiers de la construction, au Centre des congrès de Québec.

●

Manifestation marquant le bicentenaire des Etats-Unis à Chambly.

●

Clinique de la Croix-Rouge: CJAD, Place Bonaventure, salle d'exposition, de 8 h à 21 h.

BIENVENUE
À MIRABEL DIMANCHE 5 OCTOBRE

Venez voir votre nouvel aéroport, à Mirabel le dimanche 5 octobre entre 10:00 a.m. et 4:00 p.m.

Visitez l'aéroport, les pistes d'envols, les voies d'accès des avions et l'aérogare des passagers, ses restaurants, ses salles d'attente et les services offerts aux voyageurs.
Admirez les évolutions des avions de l'Armée de l'Air, la danse effrénée des hélicoptères, et les sauts orchestrés des parachutistes. Deux spectacles aériens de 45 minutes chacun à 11:00 a.m. et 2:30 p.m.
Montez dans le Boeing 747 d'Air Canada . . . regardez, admirez de nombreux avions, des "ancêtres" du Musée de l'Air. Assistez à des présentations audio-visuelles. Voyez de près le Concorde, le supersonique franco-britannique qui décollera pour survoler la ville à 1:00 p.m. . . . mais surtout passez une merveilleuse journée avec votre famille . . . dans une ambiance de demain.

Comment se rendre à Mirabel: Le mieux? . . . l'autobus. Pas de problèmes de stationnement ni d'embouteillages au retour . . . et les confortables autobus de la CTCUM et de la CTL vous déposeront en plein coeur de Mirabel.

Premier départ: 9:00 a.m. Berri de Montigny, Henri-Bourassa et Centre Laval

Derniers départs: 1:30 p.m. Berri de Montigny 2:00 p.m. Henri Bourassa et Centre Laval

Billets: $5.00 par personne, aller et retour de Montréal
$3.25 par personne, aller et retour de Laval
en vente aux points de départ.

De plus, il y aura des autobus qui feront le transport (aller-retour) de Lachute, St-Jérôme, Ste-Thérèse et St-Eustache. Les autobus nolisés venant de l'extérieur de Montréal seront admis à l'aéroport de Mirabel.

Automobiles: Le chemin à suivre est l'autoroute des Laurentides, sortie 22.

MIRABEL
Transports Canada Transport Canada

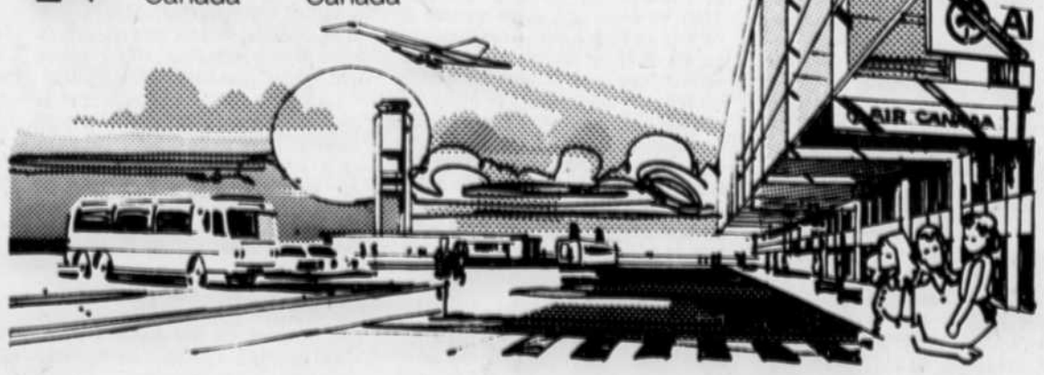

éditorial

Le drame du minibus

Après le choc bien compréhensible créé par la mort de l'écolier Sa Rui, tombé au cours de la chasse au minibus où s'était replié Denis Martel, il importe d'abord de voir plus clair dans le déroulement des événements et de ne pas sombrer dans la confusion. Les premiers rapports pouvaient laisser croire que le jeune enfant avait été tué par une balle perdue provenant de la police. Il n'en est rien, d'après les expertises qui ont été faites hier. La balle mortelle provenait de l'arme de Martel. Le gunman a-t-il abattu lui-même l'enfant "pour le faire taire", comme certains écoliers l'auraient raconté à des policiers? Ou bien la balle par laquelle il s'est suicidé a-t-elle accidentellement atteint dans sa trajectoire l'écolier de six ans? Il devrait être possible de l'établir avec plus de certitude ces jours-ci.

Le directeur René Daignault a bien fait de faire entendre la bande sonore qui enregistrait les conversations policières de ces minutes angoissantes. Le document établit clairement que la police savait qu'il y avait des enfants dans l'autobus scolaire et que Martel était armé; à plusieurs reprises, rappel est fait de la présence d'enfants à bord et de la nécessité de prendre des précautions accrues. Avec raison, les autorités en charge des opérations ont demandé rapidement aux patrouilles "bleues" de s'éloigner et de débrancher sirènes et clignotants. Malheureusement, il aurait aussi fallu cesser la chasse par voitures non identifiées, dès lors que Martel, se sachant toujours traqué, continuait sa course folle.

●

Il est plus facile de faire un post mortem que de prendre, en pleine action, les décisions les plus judicieuses. Il est plus commode d'analyser les faits après leur déroulement que de prévoir le cours des événements. Après le hold-up, il est bien évident que les policiers devaient agir. Après la prise d'otages, cependant leur action devait prendre une toute autre perspective.

Contrairement à ce qu'il a pu d'abord sembler, il n'y a pas eu de fusillade aveugle en direction de minibus bondé d'enfants. Malheureusement, il y a eu chasse, sous une forme modifiée certes en raison de la présence d'enfants, mais chasse quand même. Or, les enfants et le conducteur de l'autobus scolaire étant tombés au pouvoir du fuyard, c'est eux, non Martel, qui devaient devenir l'enjeu primordial des opérations. En continuant de traquer d'abord Martel, on le poussait à n'importe quelle extrémité," au plus grand péril pour les enfants et les passants. En pareil cas, mieux vaut perdre momentanément la piste du fuyard que de risquer un accident mortel ou une fusillade non moins périlleuse.

Après coup, on peut dire que les policiers ont poursuivi les opérations avec le plus de prudence possible; l'erreur de base fut de continuer la chasse, dès lors qu'il devenait clair que Martel s'engouffrerait dans n'importe quelle catastrophe plutôt que de se livrer. Certes, si les policiers n'avaient rien fait du tout et que Martel, continuant sa fuite, avait provoqué un accident de circulation qui eût pu faire plusieurs victimes, les citoyens n'auraient pas pardonné à la police d'avoir ainsi abandonné au gunman le sort de ces enfants et de leur conducteur. Que faire?

Comme la police aime parfois le dire, dans son vocabulaire, il fallait ne pas perdre "contact", tenter de "contrôler", comme on le fait dans les manifestations, l'ensemble de la situation, prévoir les possibilités et les étapes à venir. "Victor-51", l'hélicoptère d'élite de la police de la CUM, survolait les lieux et suivait le minibus scolaire facilement repérable, et d'abord identifié par une première autopatrouille. D'en haut, peut-être aurait-il été possible alors de savoir où le fuyard, abandonnant le véhicule et ses otages, reprenait sa course; ou si, au contraire, se terrant dans le minibus, Martel imposait à lui-même et à la police une nécessaire négociation pour sauver sa vie et celle des occupants. Car c'est aussi de la vie de Martel qu'il s'agissait depuis le début du vol à la Banque Canadienne Nationale.

Qu'ils tombent en effet dans un guet-apens dressé par les policiers prévenus à l'avance du coup, ou qu'ils soient tôt pris en chasse par une patrouille passant inopinément sur les lieux, les voleurs de banque savent qu'ils risquent leur peau dans l'aventure. Plusieurs de leur confrérie ont ainsi fini leur carrière ces dernières années.

Dans ces circonstances, certains choisissent d'aller voler dans des villes ou des provinces moins vives sur la mitraillette. D'autres, devant les nouveaux risques du vol par prise d'otage, ou faute de culture criminelle sophistiquée, en reviennent au hold-up traditionnel. En même temps que Martel mettait fin à ses jours, la police tuait un type et en blessait un autre dans un second vol à une autre succursale de la BCN. Les risques étant aussi élevés, les gunmen sont prêts à tout pour fuir et sauver leur peau, y compris le meurtre de policiers ou une prise d'otage comme celle qui a coûté la vie au jeune fils d'immigrant.

Dans les fusillades qui accompagnent pareils affrontements, les balles perdues peuvent atteindre et blesser, voire tuer, n'importe quel passant. Tout cela parfois pour des vols de moins de $4,000, comme c'était le cas tragique mercredi. S'il y n'y a pas lieu de désarmer unilatéralement la police, à tout le moins s'impose une profonde révision du modus operandi de la lutte contre les vols de banque. Ce n'est pas avec des cirques spectaculaires, toutes sirènes ouvertes et pistolet au poing, que l'on va réduire, voire endigner la montée de la criminalité à Montréal.

Ce n'est pas non plus avec la peine de mort ou avec l'abolition du système des libérations conditionnelles — même si des événements comme ceux de cette semaine poussent une plus grande partie encore de l'opinion et de la police à blâmer les autorités judiciaires ou pénitentiaires — que l'on changera substantiellement une situation comme celle qui donne lieu à pareils drames. Dans le cas de Denis Martel, cependant, il a été hier confirmé que le récidiviste était illégalement en liberté. Voilà qui demande enquête et, si besoin était, sanction ou changements dans la procédure qui a permis une erreur si lourde de conséquences tragiques. Car s'il faut redoubler d'efforts dans l'humanisation du régime pénitenciaire, tâche qui importe autant à la sécurité du public qu'à l'équité due aux détenus, il faut également corriger et réduire ces erreurs qui poussent les policiers à bout et en amènent certains à tuer sans plus de procès les voleurs de banque pris en flagrant délit. En poussant un soupir de soulagement à la mort de Denis Martel, même dans la hiérarchie la plus élevée de la police de la Communauté urbaine, l'on a terriblement confirmé l'esprit de chasse et de vengeance qui en vient à inspirer certains opérations.

●

Pareil climat, semblables méthodes de règlement de comptes "honnêtes", n'inquiètent pas les citoyens et maints politiciens aussi longtemps qu'ils n'entrainent pas la mort d'innocentes victimes comme celle de mercredi. Pourtant, elles devraient faire l'objet de critiques poussées, car elles contribuent à mettre davantage en danger la sécurité publique et à pousser encore plus de criminels à se comporter comme des fauves qui doivent désespérément tuer ou être tués. On ne répétera jamais assez que plus les mesures extrêmes sont appliquées aux délinquants, au moment de leurs crimes ou lors de leur détention subséquente, plus on les déshumanise et plus on les rend dangereux. Combien de drames, comme de morts faudra-t-il encore subir pour qu'enfin l'opinion sorte des simplismes qui tiennent lieu de réflexion jusque dans les parlements, pour que les autorités lancent dans la lutte au crime non pas plus de révolvers et de barreaux, mais plus d'intelligence? La douleur des victimes et l'indignation des policiers ne sauraient être ignorées ni minimisées, mais on n'en fera jamais l'école où apprendre la sécurité de la société et le respect dû, malgré tout, aux criminels. Dans le minibus, gisaient, côte à côte, le gunmen Denis Martel et l'écolier Sa Rui morts. Les vivants n'ont pas de quoi être fiers.

Jean-Claude LECLERC

Le Liban déchiré entre deux absolus

par GEORGES VIGNY

Nulle part ailleurs qu'au Liban ne se retrouve cette situation sans issue où deux absolus sont en opposition totale: la survie des uns contre la légitimité des autres fondée sur la loi de la majorité.

Cette mosaïque unique de confessions et de rites reconstituant in vitro tous les éléments explosifs des courants arabes et mondiaux ne pouvait tenir que dans la mesure où les conditions ayant présidé à sa création pouvaient être gelées à jamais. Tel n'est pas le cas, et le catalyseur palestinien étant intervenu, il y a lieu de penser que l'ensemble risque de sauter: une déflagration auprès de laquelle le carnage actuellement en cours ressemblerait à une pâle répétition générale. En fait, nous assistons à la phase ultime d'une expérience unique et attachante qui, depuis 1943, laissait croire que la coexistence et la coopération étaient possibles entre des extrêmes.

La "formule libanaise"

Il y a deux aspects bien distincts au fond de la crise libanaise: une dimension palestinienne et une dimension religieuse. Il est indispensable, pour cerner le drame sanglant qui se joue à coups de mortiers et de bombes incendiaires d'une maison à l'autre, d'écarter un moment ces étiquettes passe-partout de gauche et de droite dont l'univocité fausse l'enjeu. Il n'est que de remarquer que la radio des miliciens maronites Kataëb de M. Pierre Gemayel s'intitule "La Voix du Liban", et sa réplique musulmane "La Voix du Liban arabe".

Ainsi, le Liban est-il un tout, une patrie en soi comme le posent les Kataëb (ou phalangistes) ou n'est-il que fonction de la grande patrie arabe, donc arabe lui-même, comme le posent les musulmans soutenus par des courants dits progressistes? Répondre à la question c'est trancher le débat: depuis novembre 1943, les deux réponses contradictoires ont été données simultanément.

Qui est confessionnaliste au Liban et qui ne l'est pas? Celui qui s'en tient au partage dit "formule libanaise" est-il plus à droite que celui qui veut modifier cette formule à son avantage? Car au fond, lorsqu'un Pierre Gemayel refuse de remettre en question le fameux Pacte national et refuse de marchander la souveraineté libanaise qu'il estime défendre, est-il plus confessionnaliste que son vis-à-vis musulman qui, se réclamant d'une majorité aujourd'hui évidente, veut contrôler l'appareil de l'Etat et augmenter sa part de responsabilités dans les postes clé de l'Administration? Rien ne sert de jouer sur les mots: lorsqu'un Rachid Karamé ou un Saëb Salam font une déclaration, ce n'est pas au nom d'un parti politique précis qu'ils la font mais bien en leaders musulmans de Tripoli ou de Beyrouth; de mêmme, lorsque Pierre Gemayel ou l'ancien président Chamoun font part de leurs doléances, ils ont beau se réclamer respectivement du parti des Kataëb ou du Parti national libéral (PNL), c'est en qualité de leaders maronites qu'ils s'expriment, au nom d'une ancienne majorité qui, au cours des années, a senti lui échapper le poids du nombre ayant justifié naguère la part du lion lui revenant.

Le cas du Druze est encore plus compliqué puisqu'il est un des membres constituants la famille libanaise et qu'il est en même temps non-chrétien et en pratique non-musulman; ses obédiences elles-mêmes sont réparties entre les Yazbakis et les Joumblatis, en gros entre un Magid Arslan que l'on pourrait difficilement classer ailleurs que parmi les féodaux, et un Kamal Joumblatt qui se réclame d'un socialisme progressiste apparenté à la Résistance palestinienne.

Qui plus est, les 99 sièges au Parlement sont répartis en fonction des confessions reconnues et des rites; des titulaires se réclament de partis politiques mais ne sont sensés représenter que des confessions précises. Les députés arméniens, par exemple, qui se réclament d'un parti politique bien structuré comme les Tachnags, qui obéissent aux directives de leur comité central, se trouvent pourtant à représenter au Parlement les Arméniens-orthodoxes à quatre contre un pour les Arméniens-catholiques. Le nombre des sièges au Parlement a varié au cours des années, et peut l'être encore, mais ce sont les mêmes communautés religieuses qui se répartissent, dans la même proportion, les sièges nouveaux ainsi créés...

Palestiniens et souveraineté

C'est dans cette situation qu'est venue se greffer la dimension palestinienne. Naguère confinés aux camps, donc ne représentant qu'une masse informe de réfugiés, les Palestiniens sont aujourd'hui une réalité politique et militaire du problème libanais. Ainsi, en dépit de tous les accords et de tous les compromis, ils sont perçus par les chrétiens comme des hôtes qui veulent faire la loi puisque, gardant le contrôle sur des portions de territoire libanais, ils grignotent d'autant la souveraineté nationale. C'est cet aspect qui explique d'ailleurs l'ambiguïté de la position libanaise aux Nations unies où le représentant libanais est condamnée à répéter que c'est Israël qui a créé le problème palestinien et qu'il n'appartient pas à Beyrouth de protéger les frontières de son voisin du Sud. La réplique classique est que les commandos venant du Liban, le gouvernement libanais est responsable des activités militaires se déroulant sur son territoire.

Aujourd'hui que le problème palestinien prend un relief nouveau avec l'impact prévisible de l'état de non-belligérance entre Israël et l'Egypte, aujourd'hui que la Résistance est à la croisée des chemins, l'enjeu politique au Liban où cette Résistance a élu domicile s'en trouve grossi jusqu'à l'éclatement.

A cet égard, il est à souligner l'échange d'accusations selon lesquelles les Kataëb veulent la partition du pays — hier, c'était un statut de neutralité — et que les Palestiniens veulent participer au gouvernement... En une image, on peut dire que les Palestiniens ont été le révélateur de la dernière crise et, à ce titre, ils participent aux vains efforts de normalisation.

La violence galopante

Cette normalisation est-elle possible? Non. Car si autrefois, entre deux crises, les positions en flèche et le niveau des hostilités refluaient, aujourd'hui, en raison de la proximité dans le temps et dans l'espace des vagues successives, la violence repart de l'apogée de la vague précédente. C'est cette situation que les agences de presse qualifient de "nouveau sommet" atteint par les combats.

De même, si les combattants s'affrontaient, il n'y a pas longtemps, à coups de fusils et d'armes personnelles, c'est l'artillerie et les mortiers fournis par qui? qui sont mis en place aujourd'hui pour vider le débat d'un quartier à l'autre. Quand on sait que le Liban ne fait que près de 10,000 kilomètres carrés et que le tiers de sa population de trois millions se trouve concentré à Beyrouth, la capitale, on comprend que les combats du seul mois de septembre aient fait plus de mille morts. Sans oublier cette course aux atrocités, une sorte de goût de la violence que révèlent les enlèvements en masse et les corps mutilés retrouvés le lendemain.

Il est évident que la crise libanaise ne peut être cernée hors du contexte arabe et international. Mais elle a aussi ses composantes propres qui, en elle-même, permettent de conclure que les positions sont irréconciliables.

Le comité dit "de réconciliation" ne peut que tourner court et de là à le rebaptiser" comité de discorde" il n'y a qu'un pas: car la tâche qui lui est confiée ne peut être résolue à coups de voeux pieux lors même que la bonne foi fait défaut. Au demeurant, le coup de grâce semble voir été donné hier, MM. Saeb Salam (sunnite) et Raymond Eddé (maronite mais démarqué par rapport aux Kataëb) ayant dit publiquement ce que d'autres discutaient en chuchotant dans les couloirs: le président de la république, M. Soleiman Frangié, doit démissionner, ayant fait la preuve don son incapacité à ramener la paix politique et sociale. Peut-être M. Frangié a-t-il fait cette preuve-là, mais au point où on en est, il est permis de se demander qui aurait pu ramener cette paix?

Au moment où la majorité musulmane réclame avec insistance une répartition plus juste des avantages politiques et économiques, la démission du chef de l'Etat à onze mois de l'échéance de son mandat offre tous les risques d'une précipitation de la guerre civile totale. Il est significatif que M. Frangié ait été élu à une demi-voix de majorité (la majorité de 99 est 51 et il n'a eu que 50 voix). Et il est permis de se demander aujourd'hui, cinq ans après, si un quelconque leader acceptera de prendre la succession et, dans l'affirmative s'il pourra se constituer une majorité substantielle pour gouverner.

En d'autres termes, les motifs de M. Salam s'inscrivent dans la perspective de la redistribution des pouvoirs politiques qu'il réclame de toujours. Mais ce sont les raisons profondes de son collègue maronite qui sont plus ambiguës car, faut-il le souligner, s'il est facile de "débarquer" un président maronite en place, il est autrement plus difficile de lui élire un successeur maronite. Faut-il croire que M. Eddé, attendant depuis deux décennies le moment d'accéder à la magistrature suprême, est assuré de soutiens précis de l'autre bord, lui qui pourtant avait fait l'unanimité contre lui en réclamant des Casques bleus à la frontière libano-israélienne? Ou, au contraire, a-t-il assez évolué pour accepter l'idée d'une remise en question de la "formule libanaise" aux dépens des maronites?

Survie et justice

Car, au coeur du débat, est cette dramatique question: la partie chrétienne du Liban peut-elle accepter l'idée de cette redistribution qui illustrerait non seulement sa situation de minoritaire au Liban mais d'une goutte d'eau dans l'océan musulman arabe qui l'immerge? Même en allant jusqu'à l'absurde partition du pays avec une montagne libanaise devenant une entité chrétienne, cet Etat serait-il viable? Et en fonction de quoi?

Inversement, pour la partie musulmane, est-il possible d'accepter une injuste situation où la majorité est minoritaire quant à la répartition du pouvoir et des avantages économiques?

Il ne s'agit pas de céder ou non des privilèges, pour le chrétien. Et il ne s'agit pas, pour le musulman, d'être plus ou moins riche. Le premier estime lutter pour son existence, le second réclame justice.

Billet d'Italie

Etre dans le vent

par ROLANDE A. LACERTE

L'Italie est un pays tourmenté et ne sait plus à quel parti politique se vouer. Faut-il être de gauche? De droite? Ambidextre? Manchot? Ce dilemme semble également être celui des dirigeants au pouvoir et de ses aspirants.

Navigant entre des archipels de doutes et contradictions le leader du parti communiste Berlinguer serait affecté de "Pilatisme" (L'expression "Pilatisme" est du Corriere della Sera.) Entre les deux pôles USA-URSS il oscille et hésite. Il veut bien être dans le vent à condition que le vent ne souffle ni d'est (Moscou) ni d'ouest (Lisbonne) sans surtout dire OTAN en emporte le vent. Etre dans le vent sans être ballotté n'est d'ailleurs guère plus facile que de plaire à tout le monde et au petit Père des peuples.

Les divers courants de la Démocratie chrétienne sont aussi tiraillés. Quelle attitude tenir devant le communisme envahissant: scontro, confronto ou compromesso? Doivent-ils ou non favoriser des élections anticipées? Les discours se font de plus en plus abstraits, on dirait qu'il n'y a pas un choix à faire mais plutôt un choix à éluder.

Ces tergiversations, contradictions, hésitations, oscillations sont telles qu'un observateur étranger a ainsi résumé la situation: "Si on demande à un Italien: thé ou café? Il répond suavement: moitié-moitié".

lettres au DEVOIR

Le Conseil supérieur de l'Éducation avait vu juste

M. Salvatore de Montréal dénonçait dernièrement l'injustice de la loi 22 qui veut que seuls les enfants de langue maternelle anglaise puissent amener la création de nouvelles places au secteur anglophone de la commission scolaire Jérôme Leroyer (St-Léonard). C'est vrai que c'est injuste pour les Italiens car les élèves anglais de Montréal, Londres, Hong-Kong ou Johannesburg ont accès aux écoles publiques anglaises du Québec, mais le Canada est ainsi fait qu'il favorise les immigrants de l'empire britannique. Par ailleurs, il y a en Ontario un secteur public français, mais il est réservé aux seuls élèves de langue maternelle française et dans la même veine la commission scolaire des Mille-Iles près de Montréal et celle de Ste-Foy ont choisi d'appliquer la loi 22 en limitant l'accès de leur secteur anglais aux seuls étudiants de langue maternelle anglaise. Les Mille-Îles et Ste-Foy ne font qu'appliquer les recommandations formulées par le Conseil Supérieur de l'Education au moment de l'étude de la loi sur les langues à l'Assemblée Nationale à l'été 1974. Pour le CSE, la loi devait dire: premièrement, l'enseignement au Québec se donne en français et deuxièmement il se donne en anglais aux enfants de langue maternelle anglaise dont les parents en font la demande. Le ministre de l'Education de l'époque et parrain de la loi, M. François Cloutier, châtelain d'Issertieux, n'avait pas tenu compte de cette recommandation. Il voulait ménager la chèvre et le chou en conservant pour tous cette incroyable liberté de choix et il a ainsi semé la tempête de St-Léonard, dont il se soucie d'ailleurs maintenant comme de l'an 40 à la tête du ministère des Affaires Intergouvernementales. Résultat: arbitraire et, l'idée en a été lancée et imposée, contingentement.

Quant aux innommables MM. Springate, Robertson et Sinclair de CFCF, plaignons ces futurs assimilés; ils ont raison les bougres, car si l'on n'y prend garde, McGill, Concordia et Sir George Williams seront bientôt des institutions francophones vivant avec des taxes et impôts francophones! Pitié Adolphe Choquette! Non à la dictature! Jérôme Choquette justement, tient à présenter une image pure et dure de défenseur de la langue de la majorité, mais le cabinet Bourassa est loin d'être unanime sur la question du contingentement. Ainsi, M. Fernand Lalonde, premier flic du Québec, a été le premier à laisser entendre que l'on pourrait peut-être s'arranger à St-Léonard et qu'on pouvait rendre plus perméable encore la passoire qu'est la loi 22.

Beaucoup de gens, des ministres même, disent regretter que l'on puisse faire fortune au Québec en parlant uniquement anglais et sans savoir un mot de français. Y'a vraiment pas de quoi se gêner! Les Québécois francophones sont tellement empressés de répondre et d'acheter en anglais et ils sont si gentils qu'ils bâtissent des écoles anglaises chez eux si on leur demande. Les minorités francophones du Manitoba et de Colombie-Britannique seront heureuses d'apprendre que dans la région de Québec, les commissions scolaires Jeune-Lorette, de l'Ancienne-Lorette et Montcalm envisagent de se doter d'un secteur anglais. Pourquoi? Parce qu'il y a sur leur territoire cinq (5) étudiants du niveau primaire qui doivent prendre l'autobus pour aller à l'école anglaise. Cette iniquité doit cesser et il urge de créer de nouvelles classes anglaises avec des deniers publics en majorité francophones! Il y en aura toujours pour indiquer à Wolfe le sentier qui monte vers les plaines d'Abraham.

Pierre ROBERGE

Québec, le 25 septembre 1975.

Le Nouveau Québec et la langue française

Mme Ann Hester,
directeur général
Hôpital de l'Ungava,
Fort Chimo.

Je me permets de répondre publiquement à votre lettre du 2 septembre dernier laquelle faisait part des nouvelles directives concernant la politique de la langue au niveau des services offerts par l'hôpital de l'Ungava à Fort Chimo.

C'est à titre de témoin nordique de situations plutôtambigüesconcernant ce problème (la langue "blanche" d'usage en milieu autochtone...) que j'ose exprimer cette opinion. En effet, à cause de la présence de deux organismes gouvernementaux, l'un fédéral l'autre provincial, soit le ministère des Affaires indiennes et du Nord et la direction générale du Nouveau-Québec, et de la duplication des services offerts aux autochtones dans les deux langues officiellement reconnues, il me fut donné d'être témoin de problèmes à première vue insolubles. En fait, ils apparaissaient comme tels parce que le problème fondamental est politique et que les responsables politiques ne s'en sont jamais préoccupés. De par les fonctions que j'occupais, celles-là exclusivement administratives, il m'était impossible d'y remédier. J'excuse également tous les fonctionnaires impliqués puisqu'ils ne possèdent réellement aucun pouvoir en cette matière.

Votre lettre, de par son contenu, ne peut contenir ma révolte; d'abord parce que le poste que vous occupez exige que vous ayez une connaissance appropriée de la langue officielle, le français: les quelques contacts que j'ai eus avec vous m'ont prouvé que vous ne remplissez pas cette exigence. Je me réfère ici à la loi no. 22, loi sur la langue officielle, et plus précisément à l'article # 14 du chapitre # 1.

Ensuite, il y a cette arrogance, très britannique par ailleurs, qui se dégage de votre lettre. Comment pouvez-vous affirmer que les Inuit n'aient jamais accepté le français comme seconde langue d'usage? Bien sûr, je me dois d'avouer qu'une observation superficielle des faits nous amène à de telles concusions; pourtant j'aurais préféré que vous disiez plutôt: "le gouvernement fédéral, premier ambassadeur "blanc" en milieu inuit a imposé et ce, depuis près de quarante ans, la langue anglaise comme seconde langue d'usage; la présence timide du gouvernement québécois n'ayant pu supplanter l'influence de son grand frère par la sienne, je déclare que les services de santé offerts par l'hôpital de l'Ungava le seront dorénavant en anglais et en "Inuktittut" (langue esquimaude)".

Votre attitude est d'autant plus révoltante qu'elle a, à ce jour, choqué plus d'un de vos employés francophones et que les démissions vont bon train; je ne dis pas ici que cette raison est la seule responsable du mécontentement des employés mais elle constitue sans doute la plus inacceptable; je sais que cela vous arrange bien puisque les moyens de recours dont ils disposent sont très limités et que ces départs vous permettent de recruter du personnel anglophone.

Je ne sais si le ministère des Affaires sociales du Québec et la Régie de la langue française ont eu vent de cette situation: si oui, j'espère que l'on pourra y remédier dans les plus brefs délais; sinon, l'ouverture publique de cette lettre devrait faire office de plainte officielle déposée auprès des organismes concernés.

Daniel MALTAIS
Etudiant en science politique
Université de Montréal.

Montréal, le 11 septembre 1975.

Exégèse II

Mlle Marie Beaulieu

A lire votre lettre dans le Devoir du vendredi, 12 septembre courant, on apprend beaucoup de choses. Tout d'abord qu'il y a au moins deux personnes que ces sinistres curés n'ont pas réussi à bourrer, à savoir, votre mère dont vous avouez qu'elle "ne croyait à rien de ce que racconte la Bible", et vous — à retardement, grâce à M. Martucci. Deuxièmement, que vous ne comprenez ni la Bible ni ce qu'en écrit M. Martucci — de ce dernier vous comprenez fort mieux ce qu'il insinue en langage savant. Troisièmement, que non seulement "la communauté primitive a retravaillé les paroles de Jésus" mais aussi une demoiselle de Laval — seulement vous conviendrez que le 'retravail' diffère largement de ceux-là à vous. Quatrièmement, que pour comprendre la Bible, il ne faut se servir que de son jugement plutôt que de celui de Dieu et de l'Eglise qu'il a fondée en Jésus-Christ. Cinquièmement, qu'en matière biblique, il faut lire plutôt entre les lignes que sur les lignes. Sixièmement, que "rien nous garantit que ceux qui ont retravaillé les paroles de Jésus ont dit la vérité". Septièmement, que la Bible ne veut pas dire ce qu'elle dit, à savoir que l'eau a réellement été changée en vin à Cana, que Lazare a réellement été ressuscité par Jésus, que le lépreux a bel et bien été guéri par Jésus. Enfin, huitièmement, qu'il y a au moins un curé à bien comprendre la Bible et, partant, à ne pas bourrer les gens, à savoir M. Martucci.

Permettez-moi, Mademoiselle, de partager votre opinion que vous n'êtes pas une théologienne et, alors, de faire les quelques réflexions sur vos propos époustouflants. En commençant par la fin, je vous ferai remarquer qu'on peut 'faire pendre' à peu près n'importe quel auteur en isolant ses propos de leur contexte. Ce n'est pas de bonne guerre, croyez-moi, de trier parmi les ambiguïtés exégétiques de M. Martucci pour étayer votre incroyance — vous risquez ainsi de perdre celle-ci le jour où vous lirez plus sérieux qu'Astérix auquel vous faites allusion à ce propos. Lorsque M. Martucci dit que "les récits de miracles de Jésus visent plus à dire ce qu'il est qu'à raconter les faits à la manière de rapportages" il dit vrai, mais son insistance obcessionnelle à répéter cela finit par mettre en doute les faits dont la réalité même est porteuse de signification de Foi. Il y a derrière ces insinuations répétées l'affirmation implicite que la Foi de la communauté primitive a créé les miracles pour des impératifs de cohérence apologétique.

De nouveau, lorsque M. Martucci dit que "les paroles de Jésus ont été retravaillées par la communauté primitive", il dit vrai dans le sens où, pour des motifs d'ordre liturgique et catéchétique, les évangélistes ont agencé leurs récits dans un ordre particulier et avec des accents déterminés — c'est le cas de St. Matthieu qui bloque dans son Sermon sur la Montagne, un certain nombre d'enseignements qu'on retrouve en des contextes différents selon les trois autres évangélistes. Mais si par là on veut dire ou insinuer que les auteurs sacrés ont rempli 'les vides' de sens ou de fait par souci apologétique en donnant un sens concret à des faits qui, au fond, n'ont été donnés comme tels que pour soutenir une signification spirituelle — comme c'est le cas pour les Anges, Satan, l'Enfer, l'Eucharistie, les miracles, etc — alors on n'est plus dans la Foi chrétienne. Ceci est rarement affirmé clairement par certains exégètes d'ici ou d'ailleurs, mais continuellement suggéré, sous prétexte de purification, de 'déchosification' du langage biblique. Il y a une telle chose que la fausse candeur.

Quand Saint Jean décline son droit à notre confience en ses paroles, il ne fait pas appel à ce que lui et les onze autres ont pensé ou conjecturé de Jésus, mais bien "à ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons regardé et palpé de nos mains touchant le Verbe de Vie".

Puis-je, en terminant, faire mien votre souhait que moi et mes confrères nous comprenions toujours mieux la Bible tout en ajoutant mon voeu personnel, celui que vous la lisiez, cette Bible à laquelle votre mère ne croyait pas et dont vous semblez connaître si peu. Ainsi vous ne risquerez pas de vous trouver dans le noir si, à Dieu ne plaise, M. Martucci avait une panne. Le meilleur commentaire de la Bible c'est encore la Bible elle-même lue avec un esprit lucide et un coeur bon.

Maurice CADORET, Ptre

Montréal, le 12 septembre 1975

NDLR — Nous donnons ci-dessous le texte intégral de la lettre de Mme Hester à laquelle se réfère notre correspondant:

Fort-Chimo, Sept. 2nd, 1975

Aims: New Attitude for the Hospital

New approach regarding "interpreters" will be given correct title of auxiliary nurses and will be open to anyone not wishing to be an interpreter but able to follow simple instructions in english, and wishing to help take care of patients.

The auxiliaries presently at the hospital who also interpret will be given a premium for this extra responsibility.

Nurses will be offered a course in inuktittut and those willing to take it will receive a premium.

Language policy. Since the business language in Nouveau-Quebec is english and since the inuit have not accepted french as a second language and the language of communication is english, the language used in the hospital will be english and inuktittut. If the present nurses find it easier to write up reports and correspond with the doctor in french, there will be no problem, however recruiting policies will definitely stress the need for fluent written and verbal english.

Housing. I am pushing the Ministory to understand the problems but right now, until the people for D.G.N.Q. have come in and they know what the situation will be we can't do too much.

ANN HESTER
General manager

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Lorraque

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés 9130, rue Bonne, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: $45 par année, six mois: $25. A l'étranger: $50 par année, six mois: $28. Trois mois: $16. Edition du samedi: $15 par année. Edition quotidienne livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement versé par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées **des événements** **des hommes**

Le rapport Nadeau sur le Collège

Une pédagogie fausse à la base d'une réforme qui entraînera la disparition des cégeps actuels

par JACQUES LÉGARÉ

■ *L'auteur de cet article est professeur de science économique au Campus Notre-Dame-de-Foy, de Cap-Rouge. Professeur depuis cinq ans, il a enseigné dans une institution publique et dans une institution privée; au secondaire et au collégial, dans une zone privilégiée et dans une zone défavorisée; à Montréal et à Québec. Il a de plus connu le cégep comme étudiant d'abord, puis comme professeur.*

Le Rapport Nadeau sur le Collège repose tout entier sur de faux postulats pédagogiques. Toute la réforme du Collège qu'il propose et qui découle de cette conception erronée en est viciée. D'abord, il est faux de prétendre que, la société changeant, cette dernière entraîne un changement des besoins des étudiants et que, par conséquent, l'école devrait aussi changer pour satisfaire ces supposés nouveaux besoins (p. 12). Tout pédagogue sait qu'en éducation, les besoins fondamentaux ne changent pas; les structures, les méthodes peuvent changer, mais pas les besoins. En pédagogie, on ne doit pas procéder comme en marketing. On ne doit surtout pas s'aligner, comme le fait le Rapport, sur les besoins exprimés par un échantillonage d'étudiants, même s'ils sont fournis par l'enquête la plus scientifique possible. D'ailleurs, une enquête n'exprime pas nécessairement des besoins.

Il faut savoir que l'école est un des hauts lieux de la tradition. Elle n'est pas un forum; elle procède de haut en bas. Et l'acte pédagogique est une contrainte respectueuse de l'éducateur sur l'étudiant. Un étudiant soucieux de sa formation doit pouvoir céder temporairement à un professeur digne de ce nom une partie de sa liberté. Un bon éducateur ne se fait pas l'exécutant au service des besoins exprimés par les étudiants. L'éducateur doit diriger ses étudiants vers ce qu'il croit être bon pour eux. Une enquête auprès des étudiants doit éclairer un pédagogue, non le conduire. L'écolier n'a jamais exprimé le besoin d'apprendre ses lettres. L'adolescent n'a jamais crié sur les toits qu'il voulait se surpasser. Ils savent, la majorité d'entre eux, dire ce qu'ils aiment ou ce qu'ils n'aiment pas, mais très rarement clarifier leurs besoins les plus profonds et les plus importants. Seul, avec les parents et les professionnels de l'éducation, l'éducateur clairvoyant le sait pour eux. Une école découlant d'une saine conception de la pédagogie ne doit pas être pour l'étudiant une machine distributrice de cours et de services.

Le Rapport dit plus loin que "c'est à l'intérieur même de la concentration, de l'approfondissement du savoir que s'acquiert la formation générale" (p. 27). Nous en douterions car la science ou le métier, en s'approfondissant, deviennent de plus en plus technique, et délaissent comme étant non opérationnels les grands éléments (langues, philosophie, histoire, art) de la formation générale.

Des postulats irréels

Une autre idée antipédagogique du rapport propose que l'étudiant soit défini comme "un étudiant en situation d'adulte" (p. 12), ce qui est inexact — et dangereux — car l'étudiant du collégial d'aujourd'hui (17-19 ans) est encore un adolescent malgré l'autonomie financière de certains. Il en a toutes les caractéristiques: rêveur, indécis, irréaliste, en recherche, carriériste ou dépendant, bref un peu tout cela à la fois et à des degrés divers selon les personnalités. Pouvoir contracter ou voter pour un politicien ne sont pas, pour un pédagogue, des signes profonds de maturité d'adulte. Voilà pourquoi un collège ne doit pas le prendre pour un adulte ou, en situation d'adulte.

De plus, définir une action pédagogique en fonction d'objectifs d'étudiants est un mauvais départ. Car l'étudiant ne restera pas toujours un étudiant. Apprendre sa grammaire n'est pas un objectif d'un écolier de douze ans. Apprendre la philosophie — ou sa grammaire si elle n'est pas encore sue — n'en sont pas non plus du collégien de 17-19 ans. Pourtant, la formation générale doit se fonder sur une bonne initiation à la philosophie. D'autre part, le Rapport centre son intérêt trop exclusivement sur l'étudiant-individu. On délaisse trop l'étudiant-groupe et le facteur-société dans l'élaboration, non des structures, mais du projet pédagogique. La non-directivité ou l'utilisation à l'excès de l'idée de la prise en charge de l'étudiant par lui-même aboutira à une démission des autorités (professeurs et administration) et fatalement à une faillite pédagogique. Eduquer, c'est conduire. Un bon professeur est un maître et un maître, quelqu'un qui aime étudier, dire et former.

On insiste beaucoup dans le Rapport sur la formation sur mesure, autre manière de parler d'enseignement individualisé (1. 77). Si la société actuelle souffre d'individualisme chronique et d'éclatement du consensus ou autres maladies libérales semblables, l'école, à notre avis, ne devrait pas accentuer cet aspect, fondamental il est vrai, de tout effort d'éducation scolaire. La formation sur mesure, sauf cas d'exception, doit être exclusivement réservée au post-collégial (c'est-à-dire au moment où la jeune personne aura déjà bénéficié d'une formation générale de base,) ne serait-ce que pour des raisons de coûts. De plus, la formation sur mesure semble être, dans la pratique, en contradiction avec la fonction — inavouée — de sélection sociale par l'école, via les possibilités intellectuelles inégales de chacun. Concrètement, cette sélection permet aux plus doués, en général, de fréquenter l'université. C'est une hypocrisie de ne pas avouer que le cégep et l'école secondaire ont comme fonction la sélection des élites qui occuperont des emplois à responsabilités sociales plus grandes. La dureté de cette réalité vient certes en contradiction avec nos soucis de démocratisation sociale de l'école. Je ne prétends pas résoudre cette contradiction. Mais le Rapport semble faire fi de cette fonction de sélection sociale assumée entre autres par le cégep.

Il y a par contre quelques idées fort valables dans le Rapport. Les techniques sont redéfinies comme élément de formation générale au secondaire. Puisse le voeu qu'il forme de leur meilleure utilisation dans les écoles secondaires être entendu! Soulignons l'heureuse suggestion de ne plus infléchir le secondaire par les pré-requis au cegep et le cegep par les structures d'accueil de l'université (p. 24). Car beaucoup d'étudiants ne passent pas au niveau supérieur. Chaque niveau doit avoir son autonomie de programme et sa spécificité propre.

Les vrais problèmes laissés de côté

Nous contestons cependant la définition que le rapport fait du mot professionnel (dont le mot devient dans le Rapport un nouveau niveau) qui serait une "préparation à une fonction sociale" (p. 27). Cette définition, à strictement parler, force à dire que l'élémentaire qui enseigne à écrire serait du professionnel et l'enseignement de la philosophie qui ne prépare pas directement à une fonction sociale ne répondrait plus au niveau nouvellement baptisé "professionnel". De deux choses l'une, bourde pédagogique ou mauvais usage du vocabulaire.

Les vrais problèmes des gros collèges actuels sont pourtant bien définis par le Rapport à même les mémoires qu'ils ont entendus:

"les inconvénients de la sélection, les problèmes de transport et de logement, le gigantisme institutionnel, les horaires mécanisés, les prérequis universitaires" (p. 20)

Mais on nous répond que les membres du Conseil supérieur de l'éducation ont "renoncé à jouer les magiciens" (p. 76). Et où trouverons-nous les magiciens pour résoudre les problèmes qu'entraîneront leurs réformes? Le module, unité administrative de la nouvelle réforme, regrouperait "les étudiants inscrits à un même programme, leurs professeurs, les représentants du milieu socio-économique, les services éducatifs et administratifs" (p. 200). Il souffre déjà de confusionnisme. Cette structure équivaut à faire rivaliser entre eux les agents éducateurs pour la conquête de leur statut, pouvoir et fonction à l'intérieur du module. Par ailleurs, la grosseur des institutions joue un rôle très important dans la détérioration du climat scolaire. L'humanisation de l'enseignement passe par le morcellement des institutions trop grosses.

Des propositions utopiques

Quant aux programmes qui actuellement "manqueraient de souplesse pour tenir compte des besoins" (p. 54), nous répétons que la formation fondamentale que le cégep doit donner n'a pas besoin de "souplesse", au sens où vous l'entendez, s'il ne veut pas répondre aux caprices individuels des étudiants. "L'étudiant s'impose un régime" (p. 101) est une utopie pédagogique. De plus, un programme qui chercherait à promouvoir une formation fondamentale ne peut se structurer rigidement toujours autour d'objectifs vérifiables et mesurables dans le temps. En éducation, en gros et malgré la mode, le professeur sème et l'étudiant récoltera. L'instantéisme est un péché en pédagogie. En outre, il est hasardeux d'intégrer dans un programme les activités prises à l'extérieur de l'institution (p. 63). Comment les contrôler et les évaluer? La reconnaissance d'activités suivies à l'extérieur ne fait que créditer l'expérience personnelle. Ces activités à l'extérieur ne sont pas un effort fourni par le collège. La flexibilité des programmes en général, tant souhaitée dans le Rapport, créera de graves problèmes techniques: horaires des étudiants et des maîtres, charges de travail. Il est surtout loin d'être prouvé que l'administration d'un programme sera plus efficace. Car il faudra que "les ressources du milieu" soient payées si on compte sur elles régulièrement. Sinon, elles se paieront elles-mêmes en exigeant un pouvoir dans le collège qui, ainsi, pourra tomber sous la coupe des non-professionnels de l'éducation (Asbestos Corp., Alcan...).

La participation financière de l'étudiant à des activités non essentielles (culture et loisirs) (sic) (p. 162) est, à cause de l'inégalité économique des familles au Québec, antidémocratique. Abandonner le financement per capita au profit du financement par programme n'a pas de sens. Car le financement per capita exerce un frein dans la dépense à cause de la rigidité même du nombre de la population étudiante. Le financement par programme invite à leur multiplication et à l'éparpillement des champs d'activité et invite surtout à la recherche indue de nouveaux crédits financiers, sans oublier le danger de l'inégalité économique des collèges per capita engendrée par ce mode de financement. Qui fixera le nombre optimal de professeurs par programme? Il en résultera, il nous semble, une lutte entre collèges d'abord et une rivalité entre familles-programmes ensuite.

Le modèle du nouveau collège proposé par le Rapport conviendrait beaucoup mieux à l'adulte qui actuellement fréquente les cours de l'Éducation permanente. En ce sens, et en ce sens seulement, le Rapport mérite d'être étudié pour l'élaboration d'une nouvelle structure scolaire spécialement constituée pour les adultes et l'éducation permanente. Pour cette catégorie d'étudiants, le Rapport a fait oeuvre valable et utile. Si le collège actuel est aux yeux du Rapport "un chèque en blanc à l'institution" (p. 111), celui qu'il propose en retour est un chèque en blanc à l'étudiant. Il vaut mieux donc que celui-ci soit en maturité, depuis longtemps, un adulte...

Quant à l'accréditation des collèges, cette formule met de l'avant l'idée valable du collège, unité décentralisée. Mais comme l'accréditation est "non attachée aux résultats mais à la qualité du processus suivi par une institution pour s'analyser et s'évaluer (p. 120), on voit que l'habitude de donner des chèques en blanc n'est pas encore perdue. Cette accréditation donnée à ces conditions est un paiement pour bonnes intentions. Par ailleurs, la volonté manichéenne de séparer l'ivraie du bon grain nous est révélée brutalement par le Rapport lui-même: cette nouvelle formule "révèlera au public l'institution progressive et l'institution stagnante (p. 134). Cette mentalité est le propre du monde des affaires. Si la concurrence est un bon procédé pour vendre du beurre ou des automobiles, elle est désastreuse en éducation. Car les groupes ou les régions plus fragiles seront desservis et affaiblis. En plus la concurrence rend les agents éducateurs (collèges et professeurs) plus soucieux d'assurer leur sécurité ou leur rentabilité que de se dévouer (il n'y a pas d'école valable sans dévouement).

Voir page 6: Rapport Nadeau

L'Université McGill — Faculté de Musique
Goethe Institut Montreal

présentent
Denes Zsigmondy, *violon*
Anneliese Nissen, *piano*
oeuvres de:
Béla Bartok

vendredi 3 octobre 1975
20h30 - $3 - $1
Renseignements : 392-4501/8224
Salle de concert Pollack
555 ouest, rue Sherbrooke

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

INTRODUCTION À LA SEXUALITÉ HUMAINE

Série de cours/conférences sur la sexualité humaine, sous ses aspects biologique et psychosocial, donnés par un groupe de praticiens en médecine, psychologie et biologie, attachés à l'Université de Montréal.

Fonctions reproductrices masculines et féminines — La grossesse et la lactation — Le foetus et le nouveau-né — Les reproductions sexuelles, asexuelles et les transferts génétiques — L'engineering génétique — Psychologie masculine, psychologie féminine — Psychologie de l'enfant de 0 à 10 ans — Aspect psychosocial de l'adolescence — Socialisation de l'enfant, de la naissance à la maturité — Interaction du milieu familial et des autres milieux sociaux — La maladie mentale et la sexualité — Exploitation des déséquilibres humains.

Les mercredis, de 19 h à 22 h, du 8 octobre au 17 décembre, au Pavillon des sciences sociales de l'Université de Montréal.

Dépliant sur demande

Pour plus de renseignements:
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, chemin Queen Mary
Tél.: 343-6090 (après 17 h: 343-6992)

Bientôt

SETA VOYAGES
VOYAGES AVIONS NOLISES
Montréal-Paris
par AIR CANADA
et AIR FRANCE
BILLETS AVION
toutes destinations dans le monde entier.
Tél.: 861-3906

PARIS et LONDRES Les deux grandes capitales de l'Europe vous attendent. D'abord Paris avec son charme éternel, ses cafés, ses boutiques et ses trésors d'histoire . . . tout vous appartient pour 5 jours. Ensuite, Londres vous accueille. Trafalgar Square, les pubs, Buckingham . . . des visions inoubliables agrémentées de la gentillesse proverbiale des Londoniens. Le prix? $135.00* et cela comprend, entre autres, un dîner dans un fameux restaurant parisien, une carte de passage spéciale pour utiliser les autobus et les métros de Londres et de Paris et l'hébergement dans des hôtels de classe internationale avec petit déjeuner.
Deux semaines. À compter de $135.00*

PARIS et PARIS Le Paris d'Air France, un tour complet de la Ville Lumière avec dîner aux "Ânysetiers du Roy", puis *votre* Paris: les boutiques, les maisons de mode, les théâtres, l'opéra, les restaurants, les cabarets, etc. Le prix, $120.00* par personne, deux par chambre, en hôtel de 3 étoiles, comprend: les transferts, une visite de Paris, une carte de passage d'autobus et métro, petit déjeuner quotidien et un dîner avec vin compris.
Une semaine. À compter de $120.00*

LE SKI DANS LES ALPES FRANÇAISES
Chamonix, Avoriaz, La Plagne, Flaine, Argentière . . . des noms magiques pour tous les skieurs du monde. Les immensités blanches à perte de vue, les kilomètres de pistes incomparables, un réseau très dense de remontées mécaniques et l'équipement le plus moderne d'Europe et les hôtels ultra-modernes nichés dans des paysages éblouissants. Le prix de $88.00* comprend les transferts de Genève à la station que vous aurez choisie, l'hébergement sur la base de 4 personnes partageant un appartement muni d'une cuisinette et salle de bains.
8 jours. À compter de $88.00*

L'EUROPE?

ON EST BIEN PLACÉ POUR VOUS Y EMMENER

PARIS et ROME Une semaine de rêve. Deux villes inoubliables. D'abord Montmartre, le Quartier latin, Notre-Dame, le Louvre . . . puis la Fontaine de Trevi, Saint-Pierre, le Colisée et même une audience avec le Saint-Père. Le prix, $201.00* par personne, deux par chambre, comprend certains transferts, les excursions, les hôtels de première classe, le petit déjeuner quotidien et deux dîners gastronomiques.
Une semaine. À compter de $201.00*

PARIS et MILAN Tous les trésors artistiques de Milan, dont la fameuse Cène de Leonardo da Vinci, et une soirée d'opéra (en saison) à la Scala. Puis, l'incomparable séduction du Tout Paris touristique: visite de la ville, dîner dans le Quartier latin et même le champagne offert par les Galeries Lafayette! Tout ceci pour $230.00* par personne, deux par chambre, hôtels de première classe, petit déjeuner quotidien et certains transferts.
Une semaine. À compter de $230.00*

LES HOTELS MERIDIEN — La chaîne internationale des hôtels Air France: Paris, Nice, Tours, Le Caire, Dakar, Khartoum, Mohammedia (Maroc), Tunis, la Guadeloupe, la Martinique, Bahia, Rio de Janeiro et bientôt Montréal.

*Sujet à modification sans préavis. Tarif aérien aller-retour en sus.

AIR FRANCE
Demandez les dépliants à votre agent du voyage

suites de la première page

RENÉ DAIGNEAULT

la collision provoquée par une autopatrouille. L'occupant de cette voiture, le sergent Gérard Verreault, a tiré un coup de feu en direction de l'autobus quand il a entendu celui de Martel. Immédiatement après, il a vu les enfants pour la première fois et il n'a plus tiré.

D'autre part, presque au même moment où le sergent Verreault a vu les enfants, des détectives qui arrivaient en trombe ont tiré quelques coups de feu à travers une des vitres, en direction de Martel qui s'affaissait. Ces policiers ont cru que Martel tirait sur eux, lorsqu'ils ont entendu les deux premières détonations.

Au sujet de la collision provoquée délibérément par le sergent Verreault, ce dernier a expliqué aux journalistes qu'il venait à peine de commencer son travail lorsqu'il s'est retrouvé sur le boulevard Pie IX non loin de la rue Ontario. Connaissant mal les détails de la poursuite, il ignorait qu'il y avait des enfants dans l'autobus scolaire détourné par le suspect. Il a choisi de foncer à faible vitesse sur l'autobus et de l'intercepter quand il a vu que celui-ci (à contre-courant de la circulation), poursuivait sa route mais freinait.

Quant à la poursuite proprement dite, qui a duré environ 15 minutes, le représentant du DEVOIR comme les autres journalistes présents à la conférence de presse, a pu écouter l'enregistrement complet des communications radio des policiers qui y ont participé. On note d'abord que très rapidement tous les policiers ont appris la présence des enfants et ont réalisé l'enjeu dramatique. Constamment, ils se sont recommandés la prudence, non seulement pour sauver la vie des occupants de l'autobus scolaire mais également pour épargner celle des citoyens qui se trouvaient sur le trajet emprunté à des vitesses folles.

La tension a été intense tout au long de la poursuite et malgré cela le sang-froid des policiers a été remarquable. Il fallait entendre la voix de ces hommes alors que tout changeait d'une seconde à l'autre pour constater ce qu'est une intervention policière.

Et quand, la voix étranglés par l'émotion, le policier qui a conduit le jeune Rui Sa à l'hôpital, a annoncé sa mort puis a demandé de la part du médecin quel genre d'arme avait été utilisé dans la fusillade finale, on ne pouvait faire autrement que prendre conscience que l'agent de la paix est aussi un être humain sensible. Les policiers, peut-on constater, ont fait honnêtement ce qu'ils croyaient bien et justifié de faire.

La préoccupation constante de protéger les occupants de l'autobus scolaire s'est clairement manifestée au cours de la poursuite quand, à plusieurs reprises, l'hélicoptère, Victor-51, les détectives qui suivaient à peu de distance l'autobus dans des voitures non banalisées et les responsables au centre de communication du quartier-général, ont demandé aux autos-patrouilles lettrées de disparaître de la vue du bandit et d'éteindre leurs feux clignotants. Il a fallu beaucoup d'habileté aux policiers tant sur la rue que dans les airs pour ne pas perdre de vue l'autobus et bloquer au maximum la circulation afin d'éviter tout accident.

Il faut dire également que pendant toute la poursuite, les policiers croyaient qu'il se produisait un autre coup de main à la même banque. Dès le début de la chasse à l'homme, il y avait en effet confusion quant au nombre de bandits impliqués et à un moment donné, on a annoncé qu'une nouvelle fusillade se produisait près de la banque, dans le nord de la ville.

En fait, il n'y a pas eu d'autre fusillade à cet endroit mais il y a eu alerte à la bombe. Martel avait en effet laissé dans le bureau du gérant une petite boîte renfermant deux bâtons de dynamite. De plus, parce que l'on a trouvé un walkie-talkie dans la valise que Martel a abandonnée dès le début et qui contenait l'argent du vol, les policiers sont maintenant convaincus qu'il y eu un ou même deux autres bandits qui ont participé au vol. Seul Martel est cependant pénétré à l'intérieur de la banque. Son complice (ou ses complices) sont d'ailleurs connus des policiers. Quelques heures après le drame, trois truands notoires ont été arrêtés pour interrogatoire. Il semble cependant qu'il sera difficile de recueillir suffisamment de preuves de leur complicité.

En présentant aux journalistes le bilan du travail de ses hommes,le directeur Daigneault et ses adjoints n'ont pas caché leur fierté. Le directeur a d'ailleurs indiqué qu'il avait envoyé une lettre de félicitation à tous les policiers qui, de près ou de loin, ont participé à l'opération. En terminant, M. Daigneault s'est élevé contre un système qui veut que la police "prend, reprend et reprend encore" les mêmes criminels.

DENIS MARTEL

● Le 4 juillet, les mandats de révocation de la surveillance obligatoire sont exécutés formellement. Martel est envoyé au pénitencier. Mais il ne sera jugé qu'ultérieurement sous l'accusation de vol qualifié.

● Le 9 septembre, ayant fait le calcul de la rémission statutaire, des peines purgées, de la "bonne conduite antérieure", mais sans prendre en considération l'accusation de vol (puisqu'il n'a pas encore été jugé), la Commission remet Martel en surveillance obligatoire. C'est ici que l'erreur est commise, puisqu'il a été tenu compte du fait que Martel n'avait pas obtenu de cautionnement à sa comparution pour vol qualifié.

De son côté, le juge en chef des Sessions de la paix, M. André Fabien, a tenu à rappeler hier que l'un de ses collègues avait effectivement refusé tout cautionnement à Martel. Il croit savoir qu'une erreur administrative a été commise parce que la feuille de dépôt de Martel n'a pas été transmise au Centre fédéral de formation.

Le juge Fabien déplore certaines dispositions de la Loi sur le cautionnement et demande que soit aboli le régime de "surveillance obligatoire" qui, selon lui, ne veut rien dire dans la pratique. Il demande une enquête fédérale sur l'application et les conséquences de la loi sur le cautionnement et de la Loi des libérations conditionnelles.

Dans 75% des cas de "surveillance obligatoire", on me dit qu'il y a échec, déclare le juge Fabien.

Martel devait subir son procès le 20 octobre pour un vol qu'il aurait perpétré à Laval en compagnie d'un dénommé Métivier qui, le 24 septembre, a plaidé coupable devant le juge Emile Trottier. Trottier imposa à Métivier des sentences de 5 ans pour conspiration; 12 ans pour vol à main armée et 3 ans pour déguisement. Sentences concurrentes, à être purgées après les 12 ans qu'il restait encore à Métivier à purger.

Sentences trop clémentes? Pas en général, réplique le juge Fabien. Nous pouvons commettre des erreurs mais l'ensemble de mes collègues, aux Sessions de la Paix, sont persuadés que tel accusé doit purger 5, 10 ou 15 ans, objectivement, lors de l'imposition d'une sentence. La magistrature est toutefois étrangère à la comptabilité qui écourte le temps purgé par les condamnés.

Le Centre fédéral de formation qui a libéré Martel le 9 septembre avait, comme c'est la règle, prévenu à l'avance la GRC, la SQ, la police de la CUM et les autres corps policiers de banlieue de cette libération anticipée et "il semble que dans le cas qui nous occupe, il y a eu une espèce de manque de communication entre le centre de détention Parthenais et le Centre fédéral de formation", insiste le juge Fabien, qui donne ces explications glanées rapidement au cours de la journée, à partir des compte rendus publiés sur le drame où Martel et le jeune Sa Rui ont trouvé la mort.

PIKE-KISSINGER

avec les services de renseignement américains. La commission Pike a accepté le compromis proposé par le président Ford par dix voix contre trois.

D'autre part, la commission Pike a commencé hier des audiences à huis clos sur les risques que font courir aux Etats-Unis leurs activités d'espionnage, se penchant en particulier sur des affaires où l'espionnage a mené le pays au bord de la guerre.

Un des sujets-clés abordés sera sans doute l'opération Holystone, au cours de laquelle des sous-marins américains vont espionner les côtes soviétiques à l'intérieur même des eaux territoriales de l'URSS. On a appris récemment que le submersible Gato, qui se livrait à ce genre d'activités, était entré en collision avec un sous-marin soviétique et avait pu s'enfuir avec des avaries mineures.

Par ailleurs, la Chambre des représentants a rejeté mercredi soir par 257 voix contre 147 un projet de loi qui aurait forcé l'administration à révéler chaque année fiscale le montant du budget de la CIA. Actuellement, le budget de l'agence se trouve dissimulé dans le budget de plusieurs agences fédérales, comme cette année sous la rubrique "Autre approvisionnement — Air force — $2 milliards".

MCMASTERVILLE

McMasterville, M. Paul Chabot, sera appelé à participer à cette enquête, de même que des agents de la Sûreté du Québec.

Le Power-Max 500 est un nouveau type d'explosif qui n'est commercialisé que puis neuf mois environ. Il a été mis au point il y a trois ans et a fait l'objet de nombreux tests, qui ont démontré à la satisfaction de la compagnie et du ministère fédéral de l'Energie, des Mines et des Ressources, qu'il s'agissait d'un produit remarquablement stable. On l'utilise depuis dans des tavaux d'excavation et dans l'exploration minière.

Le directeur de la production et de la technologie, à la division des explosifs de la compagnie CIL, M. Edward Mallett, a donné quelques précisions techniques. Il s'agit d'un explosif fabriqué à partir de mononitrate d'éthylène glycol. Les matières premières sont dissoutes dans de l'eau et une fois la consistance voulue obtenue, la pâte est coulée dans des cylindres de plastique. L'opération ressemble un peu à partir de ce moment à la fabrication de saucisses: les cylindres sont coupés à la longueur voulue, mis en caisses de carton et entreposés. Après quelque temps, la pâte se solidifie et prend l'aspect d'une gélatine.

La PowerMax 500 est plus stable que les explosifs courants à base de nitroglycérine. Cet explosif est moins susceptible de détoner à la chaleur ou sous l'effet d'un choc violent.

La preuve de la stabilité de cet explosif est concluante: un camion chargé de 1,800 livres de PowerMax 500 se trouvait à une dizaine de pieds seulement du bâtiment qui a sauté mercredi soir. Sa cargaison n'a pas été affectée par la violence du choc ou par la chaleur qui s'est dégagée de l'incendie qui a suivi la détonation.

Un réservoir de l'ingrédient actif de cet explosif, le mononitrate d'éthylène glycol, se trouvait tout près de la scène de l'explosion, et n'a pas non plus été affecté par le choc ou la chaleur.

Les flammes qui ont suivi l'explosion, a expliqué un porte-parole de la compagnie, ont consumé des matériaux servant à l'emballage du produit fini: carton, polythène, et des matières premières entrant dans la fabrication du PowerMax 500.

Outre les 3,600 livres qui se trouvaient dans les bassins de mélange au moment de l'explosion, le bâtiment abritait 9,000 de l'explosif à l'état fini, et aurait pu en contenir 13,000, sa capacité maximum.

L'usine de McMasterville est la seule à produire ce type d'explosif au Canada, au rythme de deux millions de livres par mois.

Dès hier, quelque 200 employés affectés à l'entretien des bâtiments de l'usine étaient sur les lieux pour vérifier à quel degré et de quelle façon les autres bâtiments de l'usine avaient été secoués par l'explosion.

Les dégâts matériels ont déjà été établis à plus d'un million de dollars. Aujourd'hui, de 300 à 400 employés de l'usine, qui en compte plus de 800, pourront retourner au travail, et dès la semaine prochaine les autres seront rappelés.

La compagnie ne prévoit que quelques mises à pied à la suite de cette explosion. Il s'agira d'employés qui ont tout récemment été embauchés et qui ne comptent que quelques semaines ou quelques mois d'expérience. Les autres employés affectés à la fabrication du PowerMax 500 seront mutés à d'autres fonctions.

Le nom de la huitième victime de cette explosion a été divulgué par la compagnie. Il s'agit de M. Pierre Lévesque. Les autres victimes sont MM. Gérard Beauregard, Pierre Bernier, Alain Bédard, Pierre Fournier, Jean Ouellette, Gérard Racine et Gérard Caron.

La CSN a réclamé une enquête sur les circonstances de cette explosion, en rappelant que plusieurs autres explosions dans des usines de la CIL avaient fait plusieurs victimes et blessés dans le passé. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a aussi réclamé une enquête.

SOLUTION

ment à la maternelle de langue française, inscrire leurs enfants dans des classes anglaises en première année.

"Les éléments que nous avons analysés ensemble, lors de la rencontre du 29 septembre dernier, nous ont permis d'évaluer aux environs de 200 le chiffre du redressement à opérer pour tenir compte de ce fait.

"Je suis d'avis que ce dernier chiffre, même considéré comme un maximum, permet à la commission scolaire de donner suite aux engagements qu'elle estime avoir envers un certain nombre de parents dont les enfants ont par ailleurs une connaissance suffisante de la langue anglaise.

"Vous comprendrez que cet ajustement à la base de 1974, à laquelle s'ajoutera l'accroissement du nombre d'élèves de langue maternelle anglaise, tient compte d'une situation particulière et transitoire. Il ne saurait donc être question de le répéter l'an prochain.

"Face au problème qui a été soulevé, certains commentateurs suggéraient que, pour le résoudre, nous étendions l'application de l'article 40 au niveau de l'île de Montréal.

Une telle solution m'apparait inapplicable dans le contexte actuel de la loi et des règlements, sans compter qu'à toutes fins utiles, elle rendrait inopérant le principe même de cet article 40.

D'un autre côté, l'état de fait actuel peut inviter indirectement certains parents à inscrire leurs enfants dans un réseau scolaire qui est d'une confessionnalité différente. Pour toutes ces raisons, je suis d'avis que la solution que je vous propose apporte un règlement équitable au problème tout en respectant la loi 22 ainsi que les règlements qui ont été édictés."

PÉTROLE

suite de la page 2

avec optimisme.

M. Kerwin a dit qu'ils devaient avoir à l'esprit deux faits fondamentaux. Le premier, c'est qu'il n'y a pas de manque d'énergie et qu'il n'y en aura pas. "L'univers est composé d'énergie, a-t-il rappelé, et les besoins courants de l'humanité tout entière seraient satisfaits par une très petite fraction de ce que nous irradie chaque jour le soleil". Le second fait, a-t-il poursuivi, est que l'âge de la technologie est encore jeune.

Ce colloque se poursuit aujourd'hui et samedi. Il réunit des experts du Canada et de l'étranger et a été rendu possible grâce à l'appui que les gouvernements canadien et québécois ont apporté à l'Université Laval.

RAPPORT NADEAU

suite de la page 5

Le grand mépris où le Rapport tient les professeurs en particulier est prouvé par le fait qu'il parle directement d'eux en ces termes: aux yeux de presque tous "enseigner au collège n'est guère prestigieux" (p. 91). Ensuite, ils n'ont pas à se creuser la tête parce que la nouvelle formule leur assurera la sécurité d'emploi dans le "milieu". C'est du mépris. Un professeur consciencieux n'a pas besoin d'être l'objet d'une revalorisation. Notre prestige, nous le tenons de cette belle jeunesse que nous avons devant nous chaque jour, resplendissante de rêves et de santé. C'est la plus riche et, paradoxalement, la plus fragile force de notre pays. Si vous rangez parmi nous ceux qui, toujours d'après vous, ont quitté l'enseignement presque par arrivisme pour passer à l'administration scolaire, sachez que nous ne les voyons pas de cet oeil ceux qui parmi eux continuent de faire de l'école un lieu d'ordre et de travail. Je tiens à leur dire que votre Rapport les met avec leurs collègues les professeurs sur la même voie de garage. D'ailleurs, vous n'avez même pas prévu l'inextricable difficulté d'établir un salaire de professeur qui sera basé sur les rôles non encore définis de votre module confusionniste. Votre technique de nous faire lutter les uns contre les autres pour un salaire ne passera pas. Nous payons un syndicat pour faire à notre place cette guérilla feutrée hors des murs de l'école.

L'université a 700 ans. Le collège n'a que dix ans d'existence. Pourquoi avoir voulu le juger trop vite? Il est plus facile et moins long de créer une structure que de la porter à son plus haut point d'excellence et d'achèvement. Il faudra attendre quelques décennies avant de porter un jugement définitif. D'ailleurs votre mandat n'était pas de bouleverser le cegep, ni de le détruire, mais de le prefectionner (mandat, p. v). Orientez de nouveau vos efforts vers le niveau secondaire qui a besoin d'être renforcé qualitativement, non par un jeu de réformes globalistes mais par une série de mesures judicieuses, particulières, précises et échelonnées sur quelques années. Choyez, je dis bien choyez les écoles secondaires et élémentaires des zones défavorisées dont la population fait payer malgré elle à travers ses enfants le sacrifice de son épargne forcée. Entre autres mesures: transfert massif de ressources humaines et matérielles vers ces zones moralement et matériellement abîmées.

Il faut aligner les priorités et les structures d'enseignement aux niveaux socio-économiques de notre société québécoise afin de contrebalancer les forces anti-démocratiques de nature sociale et économique alors que le Rapport les aligne sur la structure professionnelle existante et le marché du travail (p. 57). La pédagogie a ses principes et ses règles propres. Les hommes ont fait certes l'usine mais ils n'ont pas à structurer les maisons d'enseignement sur les priorités du monde économique. Dans le même ordre d'idées, les prêts-bourses devront continuer à tenir compte de la situation financière des parents à défaut de quoi le montant donné aux étudiants de parents riches sera du gaspillage de fonds soustrait aux besoins réels des étudiants les plus pauvres. Ce que le Rapport qualifie cavalièrement et injustement de "transition ennuyeuse et fatale" (p. 23) demeurera pour le plus grand nombre possible d'étudiants les deux dernières années de leur vie pour assurer à plein temps les bases de leur culture et de leur formation générales.

CONCLUSION

1) Le Rapport Nadeau est l'un des instruments — d'étude en ce qui le concerne — visant à éliminer le cegep parce que celui-ci est perçu par le pouvoir comme un foyer d'insoumission.

2) Il préconise une très vieille et dépassée méthode de concurrence entre les agents éducateurs qui suscitera moins le dynamisme et la création que les luttes intestines de pouvoir et de prestige.

3) Il est basé sur une fausse conception de l'acte pédagogique et d'une médiocre connaissance des réalités étudiantes.

4) Le cégep perdra, si le Rapport est adopté, toute originalité et toute autonomie par rapport aux universités qui l'engloberont et aux "forces du milieu" qui le domineront.

5) Truffé de mesures inapplicables, floues ou anti-démocratiques, il doit être rejeté globalement.

La SHQ n'a pas été appuyée, selon F. Roy

QUEBEC (PC) — Faute d'un meilleur appui financier du gouvernement Bourassa, la Société d'habitation du Québec (SEQ) n'a pu donner suite qu'à 78 des 253 projets de construction domiciliaire qui lui ont ete soumis.

C'est ce qu'a révélé hier le député de Beauce sud à l'Assemblée nationale, M. Fabien Roy, en reproduisant comme preuve une lettre du secrétaire de la SHQ, M. Jean-Luc Lesage.

"La Société d'habitation du Québec a reçu en date du 15 août des demandes de 253 municipalités pour un total de 11,700 logements alors que les disponibilités financières ne permettent de réaliser dans l'immédiat qu'un maximum de 78 projets pour 3,100 logements" écrit M. Lesage.

"La programmation 1975 de la Société a été préparée à partir des critères de priorités approuvés par les autorités gouvernementales", poursuit-il.

Selon M. Roy, cela prouve que "la politique du logement de la SHQ est un fiasco monumental" et prouve "l'inconséquence grave du gouvernement Bourassa en matière d'habitation".

la météo

On s'attend à une importante chute de température qui donnera du gel à plusieurs endroits, même dans le sud. Cependant ce matin, l'ouest de la province connaîtra une poussée d'air chaud qui progressera vers l'est au cours de la journée en donnant de la précipitation, surtout dans le nord, où elle commencera d'abord sous forme de neige se transformant éventuellement en pluie passagère. Le sud connaîtra également quelques averses, surtout en soirée et au cours de la nuit suivante.

Régions de l'Abitibi, de Pontiac Témiscamingue, de Chibougamau: averses et venteux par moment; maximum: 12 à 14. Aperçu pour samedi: plutôt nuageux.

●

Régions de la Haute Mauricie, Québec/Trois-Rivières, les Laurentides, Lac St-Jean: ennuagement suivi d'averses; maximum: 12 à 14. Aperçu pour samedi: nuageux avec quelques averses.

●

Régions de Montréal, Outaouais, Cantons de l'Est: ennuagement suivi d'averses en après-midi et venteux par moments; maximum: près de 14. Aperçu pour samedi: généralement nuageux avec quelques averses dispersées.

●

Régions de Baie-Comeau, Sept-Iles, Gaspésie, Rimouski: ensoleillé en matinée, ennuagement en après-midi suivi d'averses en soirée; maximum: 10 à 12. Aperçu pour samedi: plutôt nuageux avec averses dispersées.

Mercure: le dépistage s'étend à tout le Nord-Ouest québécois

par Gilles Provost

La pollution par le mercure peut présenter de tels dangers pour la santé de toute la population québécoise que le Comité spécial d'étude et d'intervention chargé de faire face à ce péril prévoit organiser un programme de dépistage auprès de la population du nord-ouest québécois et, éventuellement, dans les grandes régions de la province.

Devant la gravité possible du problème, ce comité a reçu du gouvernement l'assurance que son action ne serait limitée par aucune restriction budgétaire.

De façon plus générale, la première réunion de ce comité, mercredi dernier, a abouti aux conclusions suivantes, selon une source très bien informée:

● Ce problème doit être pris au sérieux, même s'il n'est pas prouvé que les citoyens québécois, blancs ou indiens, souffrent de lésions irréparables au cerveau causées par le méthyl-mercure. Déjà, on a constaté des taux records de mercure dans le sang de certains Indiens de la région de Matagami et la plupart des cours d'eaux québécois sont gravement contaminés.

● A priori, rien ne permet de penser que seules les populations indiennes sont menacées par le méthyl-mercure. Bien au contraire, les indices disponibles portent à croire que toute la population du Nord-Ouest peut être menacée par ce poison qui détruit progressivement le cerveau.

● Rien ne permet même de croire que le danger soit limité au nord-ouest québécois et, à plus long terme, il faudra étendre l'enquête à l'échelle de toute la province.

● Même si la pollution industrielle par le mercure n'est nullement négligeable, il es probable que la majorité du mercure responsable de l'empoisonnement des Indiens Cris est d'origine naturelle. Si cela se vérifie, le problème prendra une dimension nouvelle et les solutions seront beaucoup plus difficiles à trouver.

LE DEVOIR a aussi appris que ce comité québécois a entrepris des démarches auprès des niveaux de gouvernement afin d'obtenir copie de tous les dossiers qui existent déjà sur le mercure dans l'environnement québécois.

Hier, LE DEVOIR révélait à cet égard que les journalistes ont été incapables d'avoir accès aux résultats des tests effectués par Environnement-Canada à la demande du service de la faune québécoise, pour connaître le taux de contamination des poissons les plus sensibles au mercure dans les grands bassins hydrauliques québécois, depuis 1971.

Quoi qu'il en soit, il appert que tous les cours d'eau importants du Québec sont trop contaminés par le mercure pour qu'on puisse autoriser la pêche commerciale des espèces les plus sensibles au mercure.

Présentement, les gouvernements canadien et québécois mènent une étude intensive sur les métaux lourds (plomb, mercure, etc) dans les poissons de l'ensemble du Saint-Laurent, de l'Outaouais et du Richelieu. Jusqu'à maintenant, les résultats préliminaires confirment les taux élevés de pollution mesurés depuis 1970.

De hauts fonctionnaires québécois affirment aussi qu'Ottawa n'a jamais publié une étude complète effectuée sur le mercure dans l'environnement canadien, depuis les algues jusqu'aux caribous. Officiellement, il parait que cette étude n'avait pas donné suffisamment de résultats intéressants pour mériter publication.

Quoi qu'il en soit, la principale cause d'intoxication semble encore être le poisson des cours d'eau pollués (surtout les poissons carnivores comme le brochet et le doré).

Les experts affirment pourtant que la consommation de ces poissons contaminés ne représente aucun danger, à condition qu'on soit assez raisonnable pour ne pas en manger plus de deux fois par semaine de façon régulière.

C'est justement pour cette raison que les autorités gouvernementales n'ont jamais jugé bon d'interdire la pêche sportive au Québec, même s'ils ont empêché certaines formes de pêche commerciale. On pense, en effet, qu'un pêcheur sportif peut difficilement attraper assez de poisson pour en manger plusieurs fois par semaine pendant une longue période.

Par contre, certains spécialistes se demandent maintenant si le bétail et les légumes ne pourraient pas être contaminés, eux aussi, par le mercure s'il s'avère que la pollution du nord-ouest québécois est surtout d'origine naturelle. Cela ne semble pas impossible, même si des études menées aux Etats-Unis ont déjà montré que la pollution par le mercure n'était pas généralisée dans les autres aliments.

On ne peut pas trancher cette question avec certitude au Québec parce qu'il n'y a jamais eu d'étude sérieuse sur les taux de mercure dans l'organisme de la population en général. Il se pourrait donc que certaines maladies à incidence régionale soient partiellement liées à la pollution "naturelle" par le mercure...

Pour revenir aux populations indiennes qui semblent particulièrement affectées jusqu'à maintenant, il semble qu'il soit difficile de les convaincre de ne plus manger de poisson contaminé. En effet, ces indigènes ne possèdent aucune autre source d'alimentation aussi économique. De plus, renoncer à la pêche, c'est pour eux renoncer à leur style de vie traditionnel.

On comprend donc que les "conseils" gouvernementaux se heurtent à une forte résistance: ces Indiens ne voient dans ces avertissements qu'une manoeuvre de l'homme blanc pour les déposséder des derniers territoires qui leur restent. Il est difficile de les faire changer d'idée quand on constate que le gouvernement accorde encore des permis de pêche commerciale sur le lac Mistassini où on demande aux Indiens de ne plus pêcher...

Les constructeurs ne veulent pas d'une association unique

Les entrepreneurs de la construction exhortent le ministre du Travail à ne pas leur imposer l'association unique.

Informés des intentions du gouvernement, les représentants des six associations patronales des entrepreneurs en construction ont adressé, hier, une lettre à M. Gérald Harvey pour le convaincre de ne pas agir à la hâte. Le gouvernement avait menacé d'imposer une association unique, après avoir réalisé que les six associations créditées ne pouvaient parvenir à une entente.

Dans cette requête au ministre du Travail, les associations patronales allèguent le danger d'une intrusion hâtive du gouvernement dans des relations "que les patrons en cause peuvent sûrement régler eux-mêmes".

Essentiellement, les associations patronales craignent que si jamais le gouvernement décidait d'imposer l'association unique, cela créerait un précédent qui se prolongerait ailleurs, notamment dans les secteurs du détail et des services.

Le premier ministre du Québec, M. Bourassa, le coordonnateur de l'industrie de la construction, M. Marcel Dion, le Conseil du patronat du Québec ainsi que la direction du commerce au ministère de l'Industrie et du Commerce, ont tous reçu copie de cette lettre expédiée par M. Gilles-N. Rivest, directeur et administrateur de la Fédération du détail et des services du Québec.

au fil des mots

La datation de la lettre

par Louis-Paul Béguin

"La poste, a dit Voltaire, est la consolation de la vie." En effet, il est agréable de recevoir une lettre. A condition qu'elle soit à la fois intelligible et bien présentée. Ces deux exigences sont, à mon sens, des marques de goût et de politesse.

Plusieurs lecteurs m'ont écrit pour me demander de traiter de cet art subtil qu'est la rédaction épistolaire. Voyons d'abord la manière française de présenter une lettre. Plus tard, je parlerai peut-être des grands épistoliers de l'histoire qui surent, en quelques paragraphes bien tournés, écrire un petit chef-d'oeuvre qu'ont gardé précieusement leurs destinataires heureux. Madame de Sévigné, Colette, Proust, Marguerite Moréno, Sacha Guitry furent des épistoliers célèbres. Voltaire aussi, bien sûr.

Qu'il s'agisse d'une lettre commerciale ou d'une lettre privée, la façon de la rédiger est différente en français et en anglais. Les difficultés qu'ont les secrétaires bilingues à transposer dans la langue de Vignault une lettre dictée en anglais, furent, de tout temps au Québec, la raison des erreurs de présentation, de ton, etc.

M. Michel Saint-Jacques, de Valleyfield, me demande comment s'y prendre au sujet de la datation d'une lettre. C'est ce premier point que j'aimerais traiter aujourd'hui.

Il faut distinguer la datation d'une lettre commerciale de celle d'une lettre privée. Si le papier à lettre possède un en-tête indiquant, avec la raison sociale, le lieu, l'adresse de l'entreprise ou du bureau, on marque, en haut et à droite de la lettre, à la même hauteur ou un peu plus haut que la vedette (nom et adresse du destinataire mis à gauche et sur lesquels je reviendrai), la date de la manière suivante: le 15 septembre 1975. Si le papier à lettre utilisé n'a pas d'en-tête au nom de l'entreprise ou du bureau, on ajoute avant la date le nom du lieu de départ de la lettre, suivi d'une virgule: Montréal, le 15 septembre 1975. C'est la SEULE virgule qui est nécessaire en français, alors qu'en anglais on en place une le plus souvent après le chiffre du jour (June 15, 1975).

S'il s'agit d'une lettre privée, entre amis ou entre personnes ne se connaissant pas intimement, l'usage varie, et le ton est donné plutôt par le genre de relations existant entre les deux intéressés. En général, on donnera la date précédée du lieu de départ comme pour une lettre d'affaires n'ayant pas d'en-tête. Donc, on écrira en haut et à droite de la feuille: Montréal, le 15 septembre 1975. Pour faire plus intime, on précise le jour de la semaine. Ici, l'usage varie. On peut écrire: Montréal, jeudi 20 novembre 1975; A Montréal, ce jeudi 15 avril. ou: Montréal, le samedi 5 avril 1975. On n'écrira jamais en français: Montréal, jeudi le 3 avril 1975. Ce n'est pas l'usage.

On peut aussi indiquer l'heure, dans une lettre personnelle, très intime: Montréal, jeudi 3 avril 1975, sept heures du soir. Le ton est plus familier.

Dans le corps de la lettre, il peut être nécessaire de donner une date au complet. Dans une invitation à souper, ou à dîner, par exemple, on indiquera ces précisions: ...Voulez-vous nous faire le plaisir de venir souper à la maison le mercredi 15 octobre à 20 heures... J'emploie le mot souper qui est usité au Québec, alors qu'on parle de dîner en France.

Voici quelques exemples de datation relevés chez les meilleurs écrivains. Voltaire: Jeudi 13 mai 1745, à onze heures du soir; Ferney, 25 décembre 1760; A Potsdam, ce 7 d'auguste 1750. Voltaire ne voulait pas entendre parler du mois d'août. Selon son, habitude, il entreprit une campagne pour remplacer le mot août par auguste. Il n'y reussit pas du tout. Proust: mardi soir, 13 novembre 1917; Lundi 19 juillet 1920; le samedi 4 mars 1905. Proust écrit simplement: 23 juin 1914, pour commencer une lettre à ses banquiers. Colette: Paris, 21 août 1930; Samedi 31 août 1940.

On remarquera les majuscules. Il semble qu'il soit permis de mettre le jour de la semaine qui commence la date tout en minuscules, ou de mettre une majuscule à la première lettre (Lundi ou lundi). Le mois s'écrit en minuscules. Il est vrai que depuis quelque temps, on assiste à des datations fantaisistes en France comme au Québec.

Conseil à un médecin: perfectionnez-vous ou cessez d'opérer!

par Clément Trudel

Peut-on, si l'on est chirurgien dans un hôpital qui refuse de renouveler un contrat d'engagement, mettre en accusation des collègues qui auraient commis 25 erreurs de diagnostics ou de procédures chirurgicales? C'est ce qui se produisit le 20 décembre 1972 au Lakeshore General Hospital. Le Dr Hirsch Léo Schipper tentait alors de faire modifier la décision prise 15 jours plus tôt de ne pas reconduire son contrat.

L'affaire vient d'être jugée en Cour supérieure et le Dr Schipper, auquel l'on prête de l'intelligence et de l'énergie, n'en est pas moins débouté d'une procédure de la nature de "mandamus" et d'une action en dommage de $125,000 contre l'hôpital et contre le chef du département de chirurgie, le Dr K. G. McCulloch.

M. Schipper reçoit du juge Ignace J. Deslauriers le conseil de s'en tenir, comme des collègues le souhaitent, à la médecine générale ou de se perfectionner en chirurgie. Le tribunal ne croit pas que le Dr McCulloch ait agi par inimitié envers son collègue; M. McCulloch aurait plutôt procédé avec "objectivité".

L'hôpital et le chef du département de chirurgie auraient donc agi dans les limites de leur juridiction en encadrant d'abord ce "chirurgien" puis en référant au chirurgien-en-chef du Royal Vic quelques dossiers à la lumière desquels le Dr Loyd E. McLean concluait que le Dr Schipper n'était "pas compétent pour pratiquer indépendamment comme chirurgien".

Le tout fut référé au Collège des chirurgiens et médecins du Québec qui, à son tour, renvoya la balle à l'hôpital de Pointe-Claire en ayant soin de préciser cinq critères d'admissibilité propres à un chirurgien et de préciser que "l'étude des dossiers peut difficilement permettre d'évaluer l'habileté technique et le comportement du professionnel concerné".

Le juge Deslauriers estime que les privilèges d'un médecin sont subordonnés au bien-être des patients, dans quelque hôpital que ce soit. Il signale que le Dr Schipper a pu faire valoir son point de vue devant le bureau médical de l'hôpital, qu'il a même pu jouir du "bénéfice du doute" dans certains cas, mais que des plaintes, résumées à la faveur de l'audition, indiquent que la vie de certains patients aurait pu être mise en danger.

Le tribunal juge que le Dr McCulloch a agi conformément aux critères de satisfaction et d'efficacité face au public et au personnel sous ses ordres en recommandant le non-renouvellement du contrat de Schipper.

Un témoin raconte que le chirurgien a giflé un enfant qu'il trouvait hystérique, qu'il a tenté maladroitement de réduire une fracture du poignet pour une patiente tout juste admise et que, sans vérification détaillée, il a tenté à plusieurs reprises la "manoeuvre dite d'Hyppocrate" sur des patients, sans être sûr qu'il s'agissait d'une dislocation d'épaule et non pas d'une fracture de la clavicule.

McCulloch devrait-il reprendre Schipper parce qu'il n'est "pas pire que d'autres", se demande le juge? Non pas. Il est même souhaitable que le processus d'élimination "serve à améliorer la qualité des membres du service de chirurgie" (p. 17 du jugement) si vraiment ce service est de qualité inférieure, comme l'aurait laissé entendre Schipper en se défendant d'être le seul à commettre des erreurs.

Ce processus d'élimination, pense le juge Deslauriers, "pourrait se continuer si vraiment les circonstances l'exigent" au Lakeshore General Hospital.

M. Schipper avait intenté des procédures contre l'hôpital et contre McCulloch en mai 1973, alléguant complot et tracasseries pour réduire et annuler ses privilèges de chirurgien, en plus de plaider "persécution et discrimination continuelles".

Les conflits de ce type ne sont pas rares. Parfois, comme c'est le cas du Dr Jean-Paul Charbonneau (la décision du juge Leblanc exonérant l'hôpital Saint-Luc et le Dr J.-Paul Laplante est frappée d'appel), la requête est déboutée. En d'autres cas, un hôpital — c'est le cas à Fleury — peut être forcé par un tribunal à réintégrer un médecin dans ses fonctions, si la décision prise a été injuste ou entachée d'irrégularités.

Schipper, docteur en médecine de l'Université de Paris (1956) avait d'abord pratiqué la médecine générale, puis, de 1961 à 1964, s'était formé à la chirurgie dans un hôpital de London (Ontario) ainsi qu'au Jewish General Hospital, de Montréal. Il fut aussi moniteur au service d'anatomie de l'université McGill. L'hôpital de Pointe-Claire l'avait embauché parmi ses tout premiers chirurgiens, il y a une dizaine d'années.

Dans un hôpital, la personne de première importance "n'est pas le médecin mais bien le malade" et "il est clair que les privilèges personnels de Schipper doivent passer après ceux des patients", commente le juge.

Avant que le Collège des médecins ne soit saisi du dossier, un comité de discipline du Lakeshore Hospital avait conclu que, dans cinq des sept cas qui lui avaient été soumis, la manière de procéder du Dr Schipper.

Faussement arrêté, faussement acusé, débouté

Il est regrettable qu'un citoyen faussement accusé ne puisse pas, en droit, obtenir compensation pour les dommages qui s'ensuivent, l'accusation fût-elle provoquée par les "actes raisonnables" d'hommes raisonnables, comme il survint dans le dossier de Benny J. Chartier, de Saint-Lambert. Cette lacune, déplorée par le juge Kaufman, de la Cour d'appel, touche l'erreur d'identité commise sur le présumé agresseur de Wilfrid Dumont, mort après avoir été assailli au volant de sa voiture (juillet 1965).

Il s'est révélé que le véritable auteur du crime était Jean-Paul Larivière, qui fut ultérieurement condamné.

Le tribunal d'appel est unanime. Le juge Turgeon maintient le rejet d'une action de $90,525 intentée par Chartier pour avoir été faussement arrêté et faussement accusé d'homicide involontaire. Dans la présente cause, écrit le juge Jean Turgeon, "j'en viens à la même conclusion que le premier juge: il existait des causes raisonnables et probables de l'identité de l'appelant avec l'agresseur et les policiers (de la Sûreté du Québec) n'ont commis aucune faute".

La mort de Dumont fit d'abord l'objet d'une enquête par la police de Saint-Lambert, qui interrogea des témoins puis transmit le dossier aux gens de la SQ, à la demande du coroner.

On constate que sur 20 des points servant à confectionner le portrait-robot, Chartier ressemble à l'agresseur. Les enquêteurs se sont rendus à Arnprior et même à Nassau pour interroger des témoins et conclure, après maintes conférences, que Chartier était un "suspect sérieux". Un test par détecteur de mensonge avait d'ailleurs décelé une "connaissance coupable" de l'affaire Dumont chez le prévenu.

Le juge Turgeon relève, dans le mémoire soumis par l'appelant, douze erreurs. Comment attaquer la crédibilité de certains policiers si, comme Chartier l'a fait, il y a rédaction d'une déclaration extrajudiciaire (2 septembre 1965) et que, par la suite, Chartier lui-même en corrige des passages devant le coroner? C'était là un indice que, peut-être, Chartier était à la recherche d'un alibi. Chartier n'a pas pu déterminer avec certitude l'heure où il quitta le Country Club de Saint-Lambert le jour de l'agression; pas plus d'ailleurs que ses compagnons de tournoi.

Il y eut défilé d'identification et, là encore, c'était Chartier qui apparaissait comme l'auteur probable de l'agression... jusqu'au jour où une information parvient à la police de Saint-Lambert dénonçant Larivière.

Le juge Turgeon retient que "trois fois, l'appelant a changé de version" dans cette affaire et qu'il avait d'abord voulu faire croire qu'il se trouvait à un congrès d'assureurs le jour de l'agression. De plus, interrogé par des policiers qu'il traite "comme des enfants", Chartier s'est montré "évasif" et "agressif".

Dans toute cette affaire, on ne met pas en doute la bonne foi du coroner, ni celle du procureur de la Couronne. Le fardeau de la preuve appartenait à l'appelant, si l'on devait retenir une faute de l'un ou de plusieurs des policiers chargés de l'enquête, au sens de l'article 1053 du Code civil.

Sur ce dernier point, le juge Turgeon écrit que "le travail des policiers ne doit pas être entravé indûment par la reconnaissance trop facile d'un recours en responsabilité chaque fois qu'une plainte s'avère mal fondée. L'absence de causes raisonnables et probables suffit pour entrainer la responsabilité du dénonciateur et des policiers puisque cela démontre de la témérité et de la légèreté répréhensibles". Il faut au surplus que "le dénonciateur ou les policiers aient une croyance honnête et raisonnable fondée sur des motifs plausibles relativement à la culpabilité de la personne accusée".

L'appel est rejeté avec dépens et le tribunal signale que la jurisprudence d'autres provinces ne diffère pas de celle du Québec à ce sujet.

Le pharmacien obtient un rabais mais reste passible de prison

Un pharmacien de Saint-Hyacinthe, condamné au printemps à $35,000 d'amende, ou à défaut un an d'emprisonnement pour avoir trompé le fisc fédéral, vient de voir sa sentence réduite à $25,000; le verdict de culpabilité demeure, de même que la peine de prison s'il n'a pas soldé l'amende d'ici au 1er novembre 1975.

Gérard Bousquet en appelait en Cour supérieure d'une décision du juge Gilles Bernier (Cour provinciale). Le juge Philippe Pothier confirme la culpabilité de Bousquet sur les 11 chefs d'accusation: avoir délibérément omis de déclarer un revenu de $157,229.18 pour les années d'imposition allant de 1961 à 1970 inclusivement. La somme éludée, face au fisc d'Ottawa, était de $45,536.02.

Au lieu d'une amende de $2,000 sur chacun des dix premiers chefs, le procès "de veto" mène à l'imposition d'une amende de $1,500. Quant au dernier chef, portant sur la fraude globale, l'amende est portée à $10,000, au lieu de $15,000.

Dans un coffret de la B de M, les enquêteurs avaient découvert des valeurs mobilières au nom du Père Réal Groleau, de la Fraternité sacerdotale (beau-frère du pharmacien Bousquet). Le Père Groleau a nié que ces valeurs lui appartiennent.

Mme Bousquet n'a pas été entendue au procès qui a duré 15 jours mais le juge Pothier souligne que même si le courtier et Mme Bousquet étaient de mèche, sans que Gérard Bousquet soit au courant de toutes les "machinations compliquées", il n'en reste pas moins que le pharmacien signait des déclarations d'impôt amputées d'une partie de son revenu.

Non contredit, le courtier Reynald Chagnon, de Saint-Hyacinthe, a affirmé au procès qu'entre 1956 et 1974, il avait, au bénéfice du pharmacien, transigé pour $125,000 ou $150,000 de valeurs sous des noms fictifs ou d'emprunt.

10,000 sculptures aux dieux du stade

Dans le cadre des jeux Olympiques de l'été prochain, les sculpteurs du Québec ont soumis au COJO un projet de $1 million qui permettrait la réalisation d'un immense chantier de création olympique.

Ce chantier, conçu en fonction des lieux où se dérouleront les principales activités olympiques, prévoit l'usage du Château Dufresne (pour le moment à l'abandon, regrettons-le pour une rencontre multi-disciplaire artistique, à laquelle tous les créateurs québécois pourraient participer, on envisage aussi la conception et la réalisation de 10,000 sculptures-souvenirs qui seraient remises aux athlètes en signe d'amitié.

Bientôt

NOUVELLES IMPORTATIONS D'ITALIE

Robes chemisiers finies jersey de laine
Régulier $90.00 — Prix spécial Carla $59.95

DERNIER CRI
Robes tuniques ceinturées
Régulier $80.00 — Prix spécial Carla $39.95

Superbes jupes de gabardine de laine entièrement doublées, aussi jupes de velours ou de cordée de velours
Régulier $65.00 — Prix spécial Carla $29.95

Pantalons, tricot double, ou gabardine ou velours
Régulier $65.00 — Prix spécial Carla $29.95

Cardigan ou pull, laine ou Alpaca
Régulier $50.00 — Prix spécial Carla $24.95

SPÉCIAL
Sacs à main en cuir de sellier d'Italie
À partir de $60.00

Nous avons aussi la toute nouvelle collection de
ELSA MARTINELLI
tricots - robes - manteaux

Haute Couture Carla Inc.
521 rue Bélanger - sortie sud - métro Jean-Talon
Tél.: 270-1182

Le Bluenose
Pour combler une faim de loup de mer.
Communicant avec le Carrefour, Place Ville Marie.
Fermé le dimanche. Stationnement $1.00 au Canadawide Parking de la Place Ville Marie à compter de 18:30 hres. Faites valider votre billet par le maitre d'hôtel. Pour réservations: 861-3511. Administré par Le Reine Elizabeth.

Sportsorama

6e tirage
Loterie Olympique Canada
28 septembre, 1975

LE 6e TIRAGE A FAIT DES HEUREUX.
LES DÉTENTEURS DE CES BILLETS GAGNANTS SE SONT PARTAGÉ PRÈS DE $28½ MILLIONS.

	a	b	c	
Dans chaque série 1er numéro complet	123174	123174	123174	gagne $1 million
24 billets se terminant par	3174	3174	3174	gagnent $5,000
225 billets se terminant par	174	174	174	gagnent $1,000
2250 billets se terminant par	74	74	74	gagnent $100
Dans chaque série 2e numéro complet	148382	148382	148382	gagne $½ million
24 billets se terminant par	8382	8382	8382	gagnent $5,000
225 billets se terminant par	382	382	382	gagnent $1,000
2250 billets se terminant par	82	82	82	gagnent $100
Dans chaque série 3e numéro complet	157025	157025	157025	gagne $¼ million
24 billets se terminant par	7025	7025	7025	gagnent $5,000
225 billets se terminant par	025	025	025	gagnent $1,000
2250 billets se terminant par	25	25	25	gagnent $100
Dans chaque série 4e numéro complet	207328 7	207328 7	207328 7	gagne $200,000
24 billets se terminant par	7328 7	7328 7	7328 7	gagnent $5,000
225 billets se terminant par	328 7	328 7	328 7	gagnent $1,000
2250 billets se terminant par	28 7	28 7	28 7	gagnent $100
Dans chaque série 5e numéro complet	278244 1	278244 1	278244 1	gagne $200,000
24 billets se terminant par	8244 1	8244 1	8244 1	gagnent $5,000
225 billets se terminant par	244 1	244 1	244 1	gagnent $1,000
2250 billets se terminant par	44 1	44 1	44 1	gagnent $100
Dans chaque série 6e numéro complet	294922 5	294922 5	294922 5	gagne $100,000
24 billets se terminant par	4922 5	4922 5	4922 5	gagnent $5,000
225 billets se terminant par	922 5	922 5	922 5	gagnent $1,000
2250 billets se terminant par	22 5	22 5	22 5	gagnent $100
Dans chaque série 7e numéro complet	254775 8	254775 8	254775 8	gagne $100,000
24 billets se terminant par	4775 8	4775 8	4775 8	gagnent $5,000
225 billets se terminant par	775 8	775 8	775 8	gagnent $1,000
2250 billets se terminant par	75 8	75 8	75 8	gagnent $100
Dans chaque série 8e numéro complet	195381 5	195381 5	195381 5	gagne $100,000
24 billets se terminant par	5381 5	5381 5	5381 5	gagnent $5,000
225 billets se terminant par	381 5	381 5	381 5	gagnent $1,000
2250 billets se terminant par	81 5	81 5	81 5	gagnent $100
Dans chaque série 9e numéro complet	331013 1	331013 1	331013 1	gagne $50,000
24 billets se terminant par	1013 1	1013 1	1013 1	gagnent $5,000
225 billets se terminant par	013 1	013 1	013 1	gagnent $1,000
2250 billets se terminant par	13 1	13 1	13 1	gagnent $100
Dans chaque série 10e numéro complet	119966 2	119966 2	119966 2	gagne $50,000
24 billets se terminant par	9966 2	9966 2	9966 2	gagnent $5,000
225 billets se terminant par	966 2	966 2	966 2	gagnent $1,000
2250 billets se terminant par	66 2	66 2	66 2	gagnent $100
Dans chaque série 11e numéro complet	326112 2	326112 2	326112 2	gagne $50,000
24 billets se terminant par	6112 2	6112 2	6112 2	gagnent $5,000
225 billets se terminant par	112 2	112 2	112 2	gagnent $1,000
2250 billets se terminant par	12 2	12 2	12 2	gagnent $100
Dans chaque série 12e numéro complet	325040 9	325040 9	325040 9	gagne $50,000
24 billets se terminant par	5040 9	5040 9	5040 9	gagnent $5,000
225 billets se terminant par	040 9	040 9	040 9	gagnent $1,000
2250 billets se terminant par	40 9	40 9	40 9	gagnent $100

7e tirage
Loterie Olympique Canada
25 janvier 76

QUELQUE 90,000 GAGNANTS SE PARTAGERONT PRÈS DE $28½ MILLIONS AU 7e TIRAGE.
BILLETS EN VENTE MAINTENANT. ACHETEZ VITE LES VÔTRES.

Vous trouverez des billets dans les banques, compagnies de fiducie, Caisses populaires, Caisses d'économie et chez les détaillants autorisés. Possibilité de 3 prix de **$1 million** chacun, 3 prix de **$½ million** chacun, 3 prix de **$¼ million** chacun, 6 prix de **$200,000** chacun, 9 prix de **$100,000** chacun, 12 prix de **$50,000** chacun. Possibilité de **90,000 gagnants, 36 grands prix,** près de **$28½ millions** en prix, au total, comptant, non imposable. Billets en vente maintenant pour le **7e tirage** du 25 janvier, en trois séries (A, B et C) de 2,500,000 billets chacune, comme au 6e tirage.

FNLA et UNITA font cause commune à Kampala

KAMPALA (AFP) — Deux des trois mouvements de libération angolais, le FNLA (Front national de libération de l'Angola) et l'UNITA (Union pour l'indépendance totale de l'Angola) ont refusé d'être entendus séparément par la commission de conciliation de l'OUA actuellement réunie à Kampala, apprend-on de source diplomatique.

Cette attitude commune est le résultat de déclarations, faites à Luanda, par le président du trosième mouvement angolais, le MPLA (Mouvement populaire de libération de l'Angola), M. Agosthino Neto, qui aurait qualifié le FNLA et l'UNITA de mouvements "Fantoches" et aurait précisé que le MPLA ne s'est fait représenter à Kampala que pour éviter que ces mouvements soient les seuls porte-parole de l'Angola.

Contrairement à l'attitude prise par le FNLA et l'UNITA, le MPLA pour sa part, s'est déclaré prêt à se présenter seul devant la commission de conciliation.

Le FNLA, dont la délégation est confinée dans sa chambre d'hôtel par les autorités ougandaises, a d'autre part publié un communiqué s'élevant contre les déclarations du maréchal Amine, président en exercice de l'OUA, lors de l'ouverture des travaux de la commission.

Le communiqué proteste contre la mise en cause par le maréchal Amine Dada du secrétaire général adjoint du FNLA, M. Daniel Chipenda, et déclare que les déclarations du maréchal Amine vont à l'encontre des efforts de conciliation de l'ensemble de l'Afrique et ne tendent qu'à "empoisonner" davantage la guerre et à accroître la division du peuple angolais. Le FNLA attend une mise au point officielle de l'OUA.

Le chef d'Etat invité à se démettre

300 enlèvements au Liban: les FSI auront recours à la manière forte

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Devant une vague d'enlèvements sans précédent dans l'histoire du pays, les forces de sécurité intérieure (FSI) ont reçu l'ordre hier de faire usage de leurs armes pour dissuader les kidnappeurs.

Ainsi, durant les dernières vingt-quatre heures, qui ont vu les combats reprendre sur une grande échelle entre miliciens chrétiens et musulmans, trois cents enlèvements ont été effectués et, dès le matin, vingt-un cadavres, dont plusieurs mutilés, ont été découverts.

Devant l'incurie des autorités et les indices de plus en plus éloquents de l'impuissance politique du régime, des voix se sont élevées hier pour demander la démission du chef de l'État, M. Soleiman Frangié. C'est ainsi que M. Raymond Eddé (maronite), chef du parti du Bloc national, et le leader musulman (sunnite) de Beyrouth, M. Saëb Salam, rival du chef du gouvernement, M. Rachid Karamé, ont invité le président Frangié à écourter son mandat. Pour MM. Eddé et Salam, le ministre de l'intérieur, Camille Chamoun, et le chef du gouvernement, M. Karamé, sont arrivés trop tard pour relever le défi. On rappelle que le mandat présidentiel est de six ans, non renouvelable; M. Frangié verra son mandat arriver à échéance au mois d'août 1976.

A l'issue d'une réunion du comité de coordination libano-palestinien, regroupant représentants des forces de sécurité internes et ceux de la police militaire palestinienne, il a été décidé hier de donner pouvoir aux forces de l'ordre de faire usage de leurs armes. M. Karamé a déclaré dans la soirée que les auteurs des enlèvements de même que les francs-tireurs étaient à l'heure actuelle pourchassés par les forces de sécurité...

Rien cependant ne permet d'avancer que la détermination des autorités politiques de faire cesser les combats sera suivie d'effets. Cet ordre de repli des milices musulmanes et chrétiennes de Beyrouth est le second en moins de huit jours, et la cinquième trêve décrétée depuis le début des affrontements à Beyrouth, il y a un peu plus de deux semaines.

En dépit du dernier accord, il y a huit jours, les affrontements se sont poursuivis avec plus ou moins de violence, pour reprendre avec intensité mardi soir, à la suite d'un incident isolé dans un quartier chrétien de la banlieue de Beyrouth, à Fourn el-Chebbak, au cours duquel trois druzes ont été assassinés.

Témoignage de la fragilité de cette nouvelle trêve, M. Kamal Jumblatt, leader du Parti socialiste progressiste, et lui-même druze, a déclaré hier que si les auteurs de ces assassinats n'étaient pas livrés aux autorités dans les 48 heures, ils n'auraient qu'à s'en prendre à eux-mêmes pour les conséquences graves qui en découleraient.

En outre, alors que la ville est pratiquement déserte, les magasins fermés, enlèvements et fusillades se poursuivent. Selon la police, neuf personnes ont été les victimes des francs-tireurs hier. On estime à près de 6,000 le nombre de morts depuis janvier, et à plus de 17,000 celui des blessés.

En dépit de l'unanimité des 20 membres du comité du dialogue à dénoncer les meurtres et leur volonté de poursuivre l'examen des causes profondes des crises successives qui ont ébranlé le pays depuis le début de l'année, il semble que des divergences profondes soient apparues entre les membres, au point que certains d'entre eux et non des moindres, envisagent de se retirer du comité.

C'est notamment le cas de M. Jumblatt, qui n'avait accepté qu'à contrecoeur d'en faire partie, à condition que l'on aborde d'emblée les réformes constitutionnelles nécessaires à un meilleur équilibre politique entre les communautés musulmane et chrétienne.

C'est aussi les cas de MM. Sâeb Salam ancien premier ministre et Raymond Eddé, leader du Bloc national. "Aucun gouvernement ne peut sauver le Liban lorsque l'homme portant la plus grande responsabilité a perdu la confiance des citoyens", estime M. Salam qui a lui-même tenté en vain de former un Cabinet l'an dernier, à la demande de M. Frangié.

M. Eddé rappelle qu'après la défaite de l'Égypte face à Israël, en 1967, le président Nasser avait remis sa démission et assure que le président Frangié aurait dû en faire autant lorsqu'ont échoué, au Liban, les efforts pour contrôler la situation.

Le 1er octobre restera, d'autre part, dans les esprits au Liban comme la "journée des enlèvements". Selon "An Nahar", 300 personnes ont été enlevées par les parties au conflit, et "Al Moharrer" avance même le chiffre de 400.

M-O: le Congrès ne pourra donner le feu vert à temps

WASHINGTON (AFP) — Il est désormais exclu que le Congrès se prononce sur l'envoi de techniciens civils américains dans le Sinai avant le 5 octobre, date prévue pour l'application des premières clauses de l'accord de désengagement israélo-égyptien.

M. Henry Kissinger a été entendu hier matin par la commission des affaires étrangères du Sénat mais l'exécutif et le législatif n'ont pas réussi pour autant à régler leur différend à propos de la publication des documents relatifs aux engagements pris par les Etats-Unis dans le cadre de l'accord intérimaire.

Le secrétaire d'Etat et l'administration souhaitent que seule soit rendue publique une version résumée de ces documents, qui omettrait nécessairement certains aspects diplomatiques. De son côté, la commission à qui les documents ont été communiqués, s'obstine à réclamer leur publication intégrale. Hier, M. Kissinger a partiellement dissipé les craintes des membres de la commission, visiblement obsédés par le souvenir des accords secrets Nixon-Thieu, en leur affirmant que l'administration ne leur avait caché aucun engagement pris par les Etats-Unis au Proche-Orient.

Mais le problème de la publication, qui retarde le vote sur les techniciens, demeure entier.

Le secrétaire d'Etat ne désespère pourtant pas de parvenir rapidement à un compromis avec la commission devant laquelle il devait de nouveau comparaître dans l'après-midi à huis clos, et ce matin en public.

Après avoir longtemps affiché une certaine sérénité devant les attermoiements du Congrès, l'administration s'est montrée cette semaine brusquement inquiète. Elle craint manifestement que ce contre-temps sur un élément essentiel de l'accord israélo-égyptien n'amène les deux intéressés à retarder à leur tour l'application de l'accord, dont l'existence risque ainsi d'être mise en péril.

Mardi dans une lettre aux dirigeants du Congrès, le président Gerald Ford leur avait instamment demandé de faire voter avant aujourd'hui l'envoi des techniciens, quitte à ce que soient ensuite reprises les négociations Congrès-administration sur le autres clauses de l'accord et leur publication. Faisant preuve de bonne volonté, les commissions des affaires étrangères des deux chambres ont accepté de se prononcer avant la fin de la semaine sur l'envoi des techniciens.

Mais, même les plus optimistes au sein de l'administration ne s'attendent pas que les chambres se prononcent en séance plénière avant mardi au plus tôt.

Le contentieux entre l'administration et le Congrès à propos de la publication des documents paraît d'autant plus absurde à beaucoup que leur contenu a été très largement, sinon intégralement, révélé il y a une quinzaine de jours par la presse.

A ce propos, le porte-parole du département d'Etat a catégoriquement démenti hier comme "outrageantes" les informations du New York Times selon lesquelles le département a délibérément "maquillé" certains documents avant de les communiquer au Congrès de manière à déterminer l'origine de fuites éventuelles.

Le porte-parole a d'autre part indiqué qu'on "ne pouvait exclure" que les Etats-Unis prennent en considération les inquiétudes manifestées par les pays d'Europe occidentale à propos de la vente possible de missiles américains Pershing à Israël.

Librairie Raffin
6722, St-Hubert
Montréal (274-2870)

Bescherelle
L'art de conjuguer
Dictionnaire de 8000 verbes

éditions hurtubise hmh
380 ouest rue craig montréal

Comment faire plaisir à quelqu'un...

...pour moins de $10.

Pas facile! Les p'tits cadeaux qui entretiennent les grands sentiments n'échappent pas à la hausse des prix! Mais...

Par les temps qui courent, la façon la plus rentable de faire plaisir à quelqu'un qui vous est cher...est d'offrir une pièce de monnaie olympique en argent sterling pur. C'est un cadeau qui a l'air dispendieux... mais en fait, une pièce coûte aussi peu que $8...ce qui est moins que vous ne l'imaginiez.

Ces pièces de monnaie olympique sont des oeuvres d'art. Elles resteront un souvenir inestimable de nos Jeux...un souvenir qui pourrait même prendre de la valeur avec le temps!

Vous connaissez certainement quelqu'un à qui la monnaie olympique ferait plaisir. Et si ce quelqu'un était vous, voilà un souvenir précieux que vous voudrez conserver toute votre vie.

A ce prix-là, n'hésitez plus!

Moi j'en ai!

La pièce, seulement $8.
L'ensemble de 4 pièces, à partir de $47.50.
Dans les banques, les caisses "pop" et chez les distributeurs reconnus.

L'ensemble écrin deluxe, $55.00.

OLYMPIC COINS – 1976
MONNAIE OLYMPIQUE – 1976
©Copyright 1972 – COJO '76

LIRE AVEC LA MAIN S'AVÈRE 4.7 FOIS PLUS RAPIDE

* Moyenne **calculée** sur près de **1000000** de diplômés (14000 québécois). Visitez, vous aussi, **"L'Archipel de Goulag,"** entre deux **évasions** (au maximum: **2 heures),** une **page** de ce **journal** en **une minute,** une **page** d'une **revue** en **31 secondes** ou un **chapitre** d'un **texte** d'étude en **quelques minutes.**

Que de **temps gagné** pour les **étudiants** et les **éducateurs!** À 1000 mots/minute (soit 4.7 fois plus vite que vous ne lisez actuellement) les gradués de la méthode **Evelyn Wood** peuvent **dévorer** le **"bestseller" Eco-spasme** de **Toffler** et **absorber** chacun des 8 **chapitres** en **moins** de **10 minutes.**

Ainsi l'étudiant qui passe en moyenne 800 heures à la lecture à raison de 200 mots/minute, en passera seulement 170, après avoir suivi le cours, pour la même somme de lecture, et cela avec une meilleure **compréhension,** une nouvelle **méthode** plus efficace pour prendre des notes et une plus grande **mémorisation.**

1 JOUR SEULEMENT DE COURS D'INITIATION GRATUITS

Montréal
Jeudi 9 octobre
6h15 ou 8h15
Hôtel Sheraton Mt-Royal
Mezzanine M-37
1455 rue Peel

Québec
Samedi 11 octobre
11h15 ou 1h15
Château Frontenac
Salle des conférences

Ottawa
Mercredi 8 octobre
6h15 ou 8h15
Hôtel Holiday Inn
Salle Dalhousie
350 rue Dalhousie

Soyez ponctuels, les classes débutent à l'heure précise !
Appelez dès maintenant pour réserver votre place
(514) 844-1941

Pour Ottawa, Québec, Toronto, Paris, Bruxelles ou le programme anglophone appelez à frais virés: **(514) 844-1941.**

INSTITUT INTERNATIONAL DE LECTURE DYNAMIQUE
M-37 — 1455 Peel, Montréal H3A 1T5
le nouveau siège social Evelyn Wood au Canada - Secteur francophone
La seule école privée, bilingue reconnue par le Ministère de l'Education qui enseigne la lecture dynamique et efficace à travers 11 pays.
Permis No 749833 (culture personnelle)

Flambée de violence en Ulster: cinq morts

BELFAST (AFP) — Après une accalmie de plusieurs jours, l'Irlande du Nord et principalement Belfast, ont connu hier une nouvelle flambée de violence qui a fait cinq morts et une dizaine de blessés.

La police a la conviction que la plupart de ces attentats ont été commis par l'organisation para-militaire protestante Ulster Volunteer Force qui avait annoncé récemment des actions de représailles contre la communauté catholique en raison du regain d'activité de l'IRA provisoire.

L'incident le plus sanglant de la journée a été l'exécution par des inconnus de toute la famille d'un commerçant catholique de Belfast. Deux femmes, l'épouse et la belle-soeur du négociant en vin, ainsi qu'un de ses employés âgés de 18 ans ont été froidement abattus d'une balle dans la tête tirée à bout portant.

Dans un autre quartier de la capitale, un magasin de photos a été plastiqué et la police devait dégager des décombres en fin de journée le corps d'un catholique de 29 ans.

Un pub de Belfast généralement fréquenté par des membres de l'IRA provisoire a également été complètement détruit à l'heure du déjeuner par une bombe. Six personnes ont été blessées dans cet attentat. Un porte-parole de l'armée britannique a précisé que la bombe avait été lancée par deux inconnus qui ont ensuite ouvert le feu sur les occupants du pub, blessant le barman.

Dans un autre quartier de Belfast, le fils du patron d'un bar, fréquenté celui-là par des membres du groupe paramilitaire protestant "Ulster Volunteer Force", a été abattu par des inconnus, à qui il venait d'ouvrir la porte de son domicile.

Dans la matinée, d'autres incidents avaient été enregistrés à Belfast et à Cushendall, sur la côte, où une usine a été fortement endommagée par l'explosion d'une bombe.

Deux policiers ont enfin été légèrement blessés à Belfast par l'explosion d'un engin dissimulé dans un paquet de journaux déposé devant un kiosque.

L'Europe a boycotté ses communications avec Madrid

Des centaines de policiers crient au général Franco: "Plus de grâce"

MADRID (d'après Reuter et AFP) — Plusieurs centaines de policiers en civil ont demandé hier au général Franco de ne plus accorder sa grâce aux condamnés à mort au cours des obsèques des trois policiers abattus la veille.

Aux cris de "Mort à tous les communistes" et "Plus de grâce", les policiers se sont portés devant les trois cercueils dont ils ont tenté de s'emparer pour les porter sur leur dos. Mais ils en ont été empêchés par leurs collègues en uniformes. Ceux-ci les ont ensuite autorisés à s'incliner devant les trois cercueils où ils ont fait le salut fasciste en scandant "Plus d'orphelins".

Les obsèques des trois hommes, sans doute victimes de représailles après les exécutions de samedi dernier, se sont déroulées en présence de quatre mille personnes à l'académie de police, dans les faubourgs de la capitale.

Le gouvernement tout entier, avec à sa tête M. Carlos Arias Navarro, premier ministre, était présent au service funèbre. M. Arias a déposé sur chaque cercueil la médaille d'or du mérite de la police. Derrière lui se trouvait un homme en uniforme de la Phalange (chemise bleue), qui a déposé un ancien symbole de la Phalange, cinq roses rouges, sur les cercueils. Ce faisant, le phalangiste s'est écrié: "Camarades qui êtes tombés dans la lutte contre le terrorisme, je vous remets ces cinq roses rouges au nom de la phalange, qui un jour vous vengera."

Pendant ce temps, les consignes de boycottage lancées par la confédération européenne des syndicats pour protester contre l'exécution en Espagne de cinq militants antifranquistes, ont été assez généralement observées hier en Europe, en Belgique notamment où l'action fut la plus énergique.

Ces consignes qui prévoyaient le boycottave général de toutes les relations ferroviaires, maritimes et postales avec l'Espagne ont cependant été appliquées avec plus ou moins de rigueur en fonction de l'obédience aux divers syndicats.

En Angleterre, notamment, seuls les dockers des ports les plus importants ont strictement suivi les consignes de boycottage. En revanche, le mouvement a été beaucoup moins suivi en ce qui concerne les transports aériens. La compagnie espagnole Iberia a pu fonctionner normalement à l'aéroport international de Heathrow en raison du refus d'une partie du personnel d'observer le mouvement. Un même refus a été opposé par les compagnies de "charters" britanniques, leur personnel n'étant pas syndiqué. La grève, pourtant, a été largement observée dans les chemins de fer.

Les consignes ont été strictement observées en Belgique où tous les avions de la Sabena à destination de l'Espagne sont restés au sol, tandis qu'un arrêt de travail de 15 minutes avait lieu dans les entreprises. Les sirènes des usines belges — sur lesquelles des drapeaux noirs avaient été souvent hissés — ont retenti et des manifestations ont eu lieu dans tous le pays. La radio belge a interrompu ses émissions pendant une heure et demie.

A Berlin-Ouest, une minute de silence a été observée avec arrêt des autobus et du métro, mais le syndicat de la police a refusé "de s'associer avec les extrémistes espagnols impliqués dans l'assassinat de policiers, pères de famille".

En Italie, un arrêt de travail de quinze minutes a été observé dans l'ensemble du pays et un grand meeting a été organisé à Rome.

En Scandinavie, 15,000 touristes, surtout danois et suédois n'ont pu partir en vacances en Espagne à la date prévue en raison de la grève des transports aériens. De leur côté, les dockers boycotteront pendant quarante huit heures tout navire espagnol affrêté pour l'Espagne, tandis que toute publicité pour les produits espagnols a disparu des devantures des magasins suédois.

En Hollande, les dockers ont refusé de charger trois navires espagnols et, en Suisse, un arrêt de travail de deux minutes a été observé dans toutes les grandes villes.

En France, c'est la SNCF (société nationale des chemins de fer français) qui a été le plus touchée par le mouvement de boycottage et les trains ont enregistré dans certains cas des retards d'un quart d'heure à une heure. La liaison Paris-Madrid a été supprimée. Les vols Air-France pour Madrid et Barcelone ont été également annulés. Cependant, trois appareils d'Iberia arrivés d'Espagne ont pu repartir avec un retard de trente minutes sur l'horaire habituel, le service au sol étant assuré par du personnel d'Iberia venu spécialement du siège Iberia à Paris.

Partout dans les ports les consignes ont été appliquées pour les navires venant ou repartant pour l'Espagne.

Les parlementaires du Conseil de l'Europe ont exprimé hier leur indignation devant l'exécution de militants antifranquistes en Espagne. Au cours d'un débat spécial sur l'Espagne, tous les orateurs à l'assemblée parlementaire ont relevé que les procès ont eu lieu à huis-clos devant des tribunaux militaires, estimant qu'ils constituaient une violation des principes légaux et des droits de l'homme. Ils ont également qualifié de barbares les condamnations à mort.

A l'issue de son débat, l'assemblée du Conseil de l'Europe a adopté une résolution condamnant "la décision du chef de l'Etat espagnol de laisser exécuter, à l'issue de procès des plus sommaires violant les principes les plus élémentaires du droit, cinq jeunes gens accusés d'actes de terrorisme, malgré les appels à la clémence lancés par la communauté internationale".

La résolution qui note "avec inquiétude que plusieurs procès analogues vont avoir lieu" déplore "l'intensification de la répression par le régime actuel qui, par son mépris flagrant des droits de l'homme, fait obstacle à toute évolution de l'Espagne vers la démocratie."

Elle demande aux gouvernements membres da Conseil de l'Europe de "réexaminer les modalités de leur coopération avec l'actuel régime espagnol et en tout cas de ne pas développer cette opération dans les circonstances actuelles."

Elle "rappelle toutefois, que d'autres régimes non démocratiques dans d'autres pays européens sont également coupables d'actes d'injustice flagrante et d'oppression, ainsi que de violations des garanties juridiques et des droits de l'homme, et qu'ils méritent d'être dénoncés avec la même vigueur."

Enfin, le cardinal Vicente Enrique y Tarancon, archevêque de Madrid, a été reçu hier en audience privée par le pape Paul VI, annonce-t-on au Vatican.

Guerre de l'automobile: la CEE menace de remettre en cause la négociation GATT

BRUXELLES (AFP) — La CEE a lancé une sévère mise en garde aux Etats-Unis à propos de la "guerre de l'automobile" qui oppose à l'heure actuelle les constructeurs automobiles européens à l'administration américaine.

Dans un aide-mémoire remis hier au département d'Etat américain à Washington, la commission de la CEE, apprend-on à Bruxelles, menace en effet de remettre en cause la poursuite des négociations commerciales multilatérales au sein du GATT si l'administration américaine poursuit son enquête sur l'importation de voitures européennes aux Etats-Unis. La commission européenne de Bruxelles considère que cette enquête est injustifiée pour trois raisons:

1) Les importations d'automobiles européennes aux Etats-Unis sont faites à un prix raisonnable et ne menacent pas l'industries automobile américaine.

2) La récession économique, la crise de l'énergie et le retard apporté par les producteurs américains à satisfaire la demande de voitures de petite cylindrée sont les principaux facteurs de régression des ventes aux Etats-Unis et non les importations européennes de voitures.

3) L'enquête est en opposition avec le code anti-dumping du GATT car l'ouverture de la procédure n'a pas été demandée par l'industrie automobile américaine et il n'existe pas en l'occurrence de circonstances exceptionnelles pour le déclenchement d'une telle enquête.

Pour étayer sa thèse, la commission de la CEE cite une série de données sur le marché américain de l'automobile et les importations de voitures européennes aux Etats-Unis.

— Les ventes de voitures américaines sont en baisse sur le marché intérieur depuis la fin de 1973. La progression en pourcentage des importations de voitures européennes (15 à 20 p.c.) masque le fait que les constructeurs européens ne vendent pratiquement pas plus de voitures aux Etats-Unis en 1975 qu'en 1973.

— Entre 1971 et 1974, 13 p.c. des voitures importées aux Etats-Unis ont été fabriquées par des filiales américaines en Europe.

Ces filiales construisent 15 p.c. des voitures fabriquées en France, 33 p.c. en Allemagne fédérale et 52 p.c. en Grande-Bretagne.

— Chaque producteur automobile européen, exportant aux Etats-Unis, est un "nain" à côté du plus petit producteur automobile américain et ne peut donc concurrencer déloyalement les "grands" de l'automobile américaine.

Le 22 septembre dernier, la commission de la CEE avait déjà vigoureusement protesté contre la plainte du groupe sidérurgique américain US Steel contre les importations d'acier brut en provenance de la communauté européenne. US Steel avait en effet demandé à l'administration américaine d'appliquer des droits compensatoires aux exportations communautaires d'acier vers les Etats-Unis.

La commission avait fait remarquer qu'il ne s'agissait pas d'un cas isolé de manifestations protectionnistes aux Etats-Unis. Depuis le début de 1975, les Américains ont demandé l'application, de droits compensatoires sur les exportations de fromages européens, de jambons en boîte, d'aciers spéciaux. D'autre enquêtes sur les chaussures, le verre et le cognac paraissent imminentes.

Toutes ces démarches protectionnistes pourraient, estime-t-on à Bruxelles, si elles étaient suivies d'effets affecter un cinquième des exportations de la CEE vers les Etats-Unis soit un total de 4,3 milliards de dollars.

Kossyguine prêt à signer un échange à long terme bleé US-pétrole russe

MOSCOU (AP) — M. Alexei Kossyguine, le chef du gouvernement soviétique, s'est déclaré prêt hier à signer des accords à long terme avec les Etats-Unis sur les ventes réciproques de céréales américaines et de pétrole soviétique, a rapporté M. Sargent Shriver, beau-frère du président Kennedy, actuellement en voyage d'affaires à Moscou.

Après avoir été reçu pendant plus de deux heures par le président du Conseil, M. Shriver, ancien ambassadeur en France et candidat démocrate aux élections présidentielles américaines, a délcaré à la presse que son interlocuteur "a laissé entendre que l'Union soviétique se mettrait facilement d'accord sur des contrats de cinq, dix ou même quinze ans avec les Etats-Unis dans le but de stabiliser les ventes et achats de céréales entre les deux pays.

M. Kossyguine a également dit à son visiteur que l'URSS, après avoir acheté $9.8 millions de céréales aux Etats-Unis cette année, avait toujours l'intention d'en acheter davantage. En échange, l'URSS souhaiterait négocier la vente de pétrole.

L'Union soviétique espère, d'autre part, qu'à l'exclusion des ventes de céréales son courant d'échanges avec les Etats-Unis, qui se situe actuellement selon les chiffres soviétiques aux environs d'un milliard de dollars par an, sera doublé d'ici cinq années.

Défense: la Chambre vote un budget de 112 milliards

WASHINGTON (AFP) — La Chambre des représentants a approuvé hier un budget militaire de près de 112 milliards de dollars pour l'année fiscale 1975.

Ce budget de 111,89 milliards de dollars, en deçà de 9 milliards de dollars par rapport aux demandes de l'administration, porte sur l'année commencée le 1er juillet dernier et se terminant le 30 septembre 1976. (A partir de cette année, l'année fiscale commence au premier octobre).

Environ 40 milliards de dollars seront alloués aux dépenses de personnel, 35 milliards à l'entretien et à l'entrainement 25 milliards à l'armement et 12 milliards à la recherche et au développement. Le projet de loi devra maintenant être approuvé par le Sénat avant d'être envoyé au président pour signature.

Bientôt

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

Quand vos idées ressemblent aux nôtres...
Chateau d'aujourd'hui
382-4710

MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

LAURENT BERUBE
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
324-2580

JACQUES VIAU
décorateur-ensembliér
designer d'intérieurs
Spécialités:
Bureaux et Résidences
4335, rue Coolbrook,
Montréal, Qué. H4A 3G1
Tél.: 484-8778

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-9854

Les architectes
LONGPRÉ MARCHAND
GOUDREAU DOBUSH
STEWART
842-1401
Montréal Ottawa

DESIGNER D'INTÉRIEURS

YVON VALLÉE
Décorateur-Ensembliér
Designer d'intérieurs
336-5877
Intérieurs Vallée Inc.
1100, St-Amour, St-Laurent
Fabricant de meubles résidentiels et commerciaux sur commande

MIRABEL QUÉBEC
Plus qu'un aéroport

Une nouvelle région, celle de l'aéroport international de Mirabel, le plus grand complexe aéroportuaire au monde.
Pour le Québec, Mirabel, c'est plus qu'un aéroport. L'envergure de cette réalisation, ses répercussions sur toute la région environnante, les retombées économiques qu'elle aura, en font un projet gigantesque.
C'est pourquoi le gouvernement du Québec a participé étroitement à cette entreprise et est fier aujourd'hui du succès qui la couronne. Expérience unique, réalisée grâce à l'effort conjoint des trois niveaux de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, la région du nouvel aéroport de Mirabel offre l'avantage d'être à la fois une vaste zone commerciale et industrielle, et un territoire protégé, assurant une meilleure qualité de vie. Porte ouverte sur le monde et sur le Québec, Mirabel attirera bientôt des millions de visiteurs du monde entier.

Mirabel ouvre ses portes le dimanche, 5 octobre 1975.

Un territoire bien aménagé
L'aménagement de la région de Mirabel a été la première préoccupation du gouvernement du Québec. Cette approche nouvelle permettra à l'ensemble du territoire de retirer le maximum de bénéfices des nouvelles installations aéroportuaires.

Une région touristique
A proximité de Montréal, grande ville cosmopolite et vivante, le complexe aéroportuaire de Mirabel est également à quelques pas des centres touristiques des Laurentides, renommées pour leur beauté naturelle.

Une nouvelle zone industrielle
La création d'une zone industrielle et commerciale donnera un nouvel essor à l'économie du Québec, permettant à la région de Montréal-Mirabel de devenir la plaque tournante des échanges commerciaux entre l'Amérique et les autres continents.

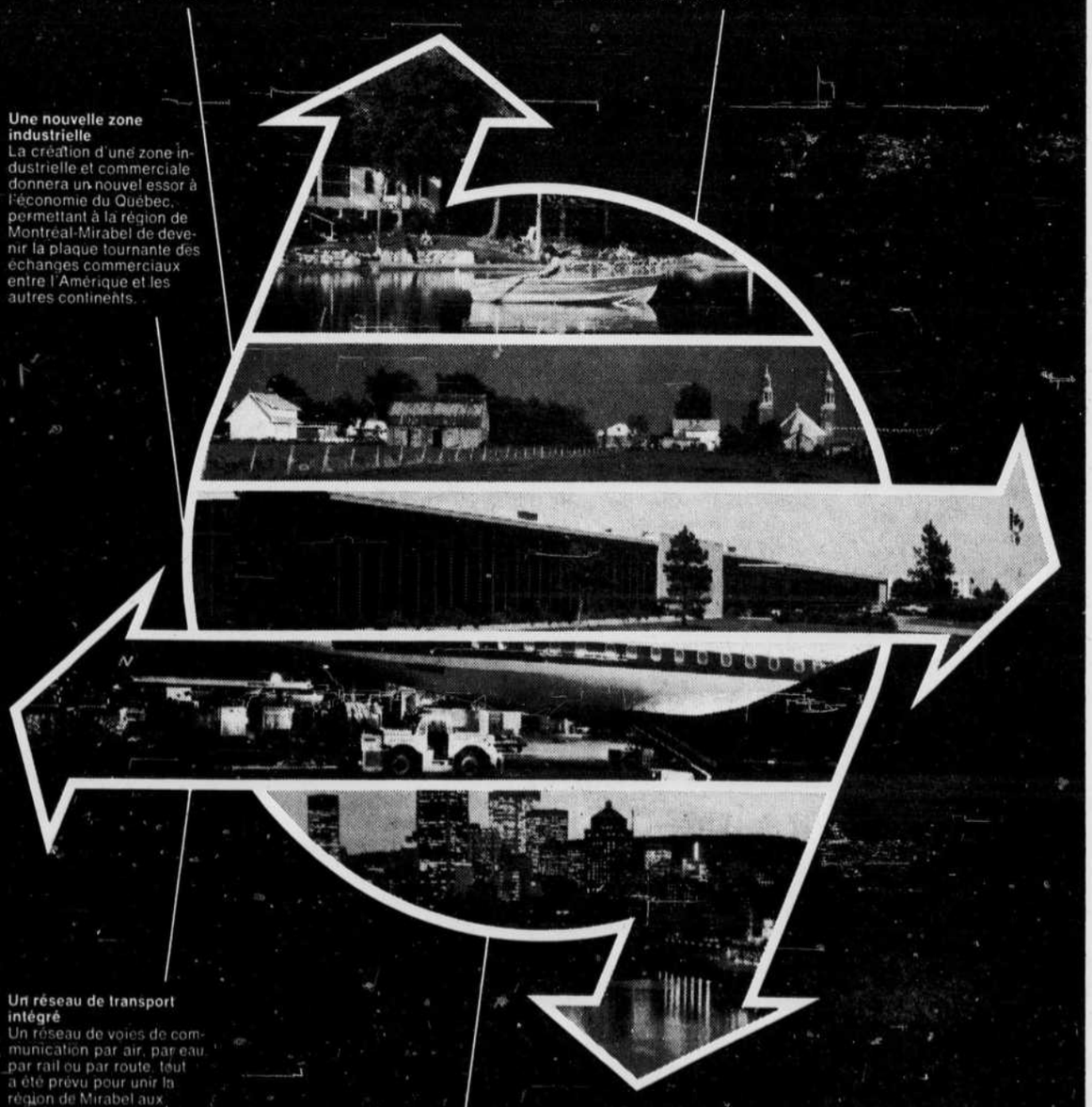

Un réseau de transport intégré
Un réseau de voies de communication par air, par eau, par rail ou par route, tout a été prévu pour unir la région de Mirabel aux grands centres d'activité internationaux et nord-américains.

Un carrefour international
Mirabel, c'est le nouvel aéroport international de Montréal, ville moderne et animée, où l'on trouve une qualité de vie exceptionnelle. Au coeur d'un pays neuf, une grande métropole internationale.

Office de planification et de développement du Québec

La CECM poursuit l'essai des écoles à aires ouvertes, mais adaptables

La CECM construira ses nouvelles écoles élémentaires en restant fidèle au principe des écoles à aires ouvertes mais, en s'assurant que l'on pourra facilement isoler un groupe lorsque le besoin s'en fera sentir.

La proposition du commissaire Louis Bouchard, acceptée à l'unanimité par le conseil des commissaires, lors de la réunion d'hier, spécifie bien que l'on ne doit pas instaurer les écoles à aires ouvertes comme si l'évaluation pédagogique de ces dernières avait été faite. Ce nouveau type d'école n'est encore, dans l'esprit des commissaires, qu'au stade de l'expérimentation.

En plus de demander de compléter l'évaluation de ce type d'écoles, dont la première a été créée en 1968, les commissaires ont demandé un examen architectural étudiant les possibilités de construire des locaux qui pourront servir pour écoles à aires ouvertes et pour classes fermées.

D'autre part, les commissaires ont accepté le rapport du directeur régional Roger Tremblay, recommandant la création d'une école-atelier dans la région.

Cette école-atelier, demandée par les parents, visera d'abord à être en continuité avec les valeurs et les attitudes que l'enfant reçoit au foyer tout en étant compatible avec les valeurs et les attitudes du ministère de l'Education et de la CECM.

Le groupe cycle constituera l'unité de travail de base pour lequel une équipe de professeurs aura planifié des situations d'apprentissage.

L'école sera soumise aux mêmes règles financières que les autres écoles et le même rapport maitre-élèves sera appliqué. L'horaire des activités pédagogiques des élèves et la distribution des tâches des professeurs permettront de travailler en étroite collaboration avec les spécialistes et les parents.

La population pourra se défendre contre Bell, promet Juneau

Le gouvernement fédéral donnera les moyens aux usagers du téléphone de se défendre contre la compagnie Bell et imposera un contrôle plus rigide sur les émissions de télévision diffusées des Etats-Unis.

Rencontré à son comité électoral du comté d'Hochelaga, le ministre fédéral des Communications, M. Pierre Juneau, a précisé que le Conseil de la radio-télévision canadienne (CRTC) est en voie de concevoir de nouveaux mécanismes devant permettre aux usagers de l'Ontario et du Québec de faire valoir leurs griefs auprès de Bell.

La réglementation que le nouveau ministre attend du CRTC devrait permettre aux usagers de contester notamment les requêtes de Bell pour des augmentations de tarifs ainsi que les déficiences dans les services aux abonnés.

Le candidat libéral à l'élection partielle du 14 octobre dans Hochelaga s'est dit irrité par l'attitude de Bell Canada qui, tout récemment encore, refusait d'installer des services maintes fois réclamés, cela parce que ses demandes de hausses de tarifs n'avaient pas entièrement été satisfaites.

M. Juneau s'étonne des méthodes de pressions de Bell Canada. "Je ne crois pas que Bell réussira en menaçant de réduire le service. C'est ce qu'on appelle des mauvaises relations publiques."

Bell Canada devrait savoir que les consommateurs ont maintenant des réactions politiques, souligne M. Juneau. "Il ne suffit pas de se promener en clamant: "Bell offre les meilleurs services; fiez-vous à nous et nous agirons dans votre intérêt." Le ministre rappelle que les choses ont bien changé et que le Canada ne vit plus à cette époque où l'on pouvait faire croire n'importe quoi au monde.

C'est ainsi que des modifications seront apportées aux démarches que Bell Canada est tenu de suivre pour réclamer des hausses de tarifs. Selon M. Juneau, la formule sera telle qu'un plus grand nombre de consommateurs seront habilités à comprendre le pourquoi des requêtes pour hausses de tarifs.

Quant à la télévision, les émissions américaines seront moins nombreuses. Une nouvelle loi aura pour effet d'empêcher que des émissions diffusées à partir de postes situés sur la frontière américaine concurrencent les diffuseurs canadiens. Il ne s'agit pas d'éliminer la télévision américaine mais de diminuer son influence, a expliqué M. Juneau.

Dorénavant il ne sera pas permis à un opérateur de câble de retransmettre des émissions de télévision disponibles le même jour ou la même semaine sur un poste local. De plus, les messages publicitaires devront être conçus et réalisés au Canada, par des Canadiens.

Ottawa divulguera les prolongations de garanties automobiles

OTTAWA (Le DEVOIR) — Le ministre de la Consommation, M. André Ouellet, a finalement donné suite aux appels répétés de l'Association pour la protection des automobilistes le pressant de forcer les fabricants d'automobiles à faire part à leur clientèle des prolongations de garantie couvrant les défauts de fabrication.

Il a annoncé hier, dans un communiqué, qu'il avait chargé un bureau spécial de faire connaître aux frais du public les renseignements que les compagnies refusent de divulguer à leurs frais.

Au cours des deux derniers mois, le ministre a communiqué avec les dirigeants de toutes les entreprises de fabrication ou de vente de voitures au Canada et leur a demandé de fournir des renseignements sur leur politique de dédommagement des frais de réparation causés par des défauts de fabrication.

"Ils m'ont assuré qu'ils étaient disposés à collaborer, a dit le ministre, et je sais pouvoir compter sur leur bonne volonté pour calmer les inquiétudes des consommateurs qui estiment que ces accommodements secrets sont injustes."

Le ministre en a profité pour remercier M. L.P. Edmunston, président de l'APA, de l'avoir informé de la négligence des compagnies à ce sujet.

Les consommateurs qui éprouvent des ennuis avec leur voiture peuvent communiquer avec le bureau créé par le ministre à l'adresse suivante: Le Consommateur, B.P. 99, Ottawa/Hull, K1N 8P9.

Un millionnaire inconnu

L'un des trois gagnants des millions de la Loterie olympique s'est fait représenter par un avocat à la cérémonie de remise des prix, hier. L'homme, un septuagénaire de Stratford, en Ontario, ne veut pas dévoiler son identité.

"Il ne s'est pas encore remis du choc," a dit son procureur, Me Ray Waller. Le nouveau millionnaire est invalide et vivait péniblement depuis des années de prestations d'assurances sociales.

Les deux autres gagnants, Mme Jacqueline Saint-Cyr, de Hull, et M. Robert Neilson, de Lanark, Ontario, sont venus en personne prendre leur chèque. La première a déjà fait don de 40% à son mari et à ses enfants. Le second a quitté son emploi de fonctionnaire.

Les autorités de la Loterie recherchent encore les porteurs des billets gagnants d'un prix de $50,000, de deux lots de $100,000, de deux de $200,000 et d'un lot de $250,000.

Solidarité au tiers monde

OXFAM

CARREFOUR JEUNESSE ROSEMONT

Centre pour mésadaptés socio-affectifs, garçons et filles, 6 à 12 ans.

ÉDUCATEUR (TRICE)

Faire parvenir curriculum vitae ou communiquer au:

376-2490
Directeur de Vie de Groupe,
4675 est, rue Bélanger,
Montréal H1T 1C2

CENTRE HOSPITALIER ST-EUSÈBE
Joliette

recherche

— **CYTOTECHNOLOGISTE**
temps complet
— **PHARMACIEN LICENCIÉ**
(L.Ph.) Temps complet
— **INFIRMIERS (ÈRES)**
temps complet et partiel
— **INFIRMIERS (ÈRES) AUXILIAIRES**
temps complet et partiel
— **PUÉRICULTRICES**
Temps partiel
— **TECHNICIEN EN ALIMENTATION**
temps partiel

S'adresser à :

Renée Boisclair,
Conseiller en gestion du personnel,
Centre Hospitalier St-Eusèbe,
585, Boul. Manseau, Joliette,
Tél.: 756-8041, poste 288

CENTRE HOSPITALIER DE CHARLEVOIX
BAIE ST-PAUL
POSTE À TEMPS COMPLET

1) Surveillante (e) Général (e) de Nuit :

Sous l'autorité de la Directrice du Service des Soins Infirmiers, l'infirmier(e) en surveillance générale de nuit coordonne et contrôle les activités de l'établissement, la nuit, dans le but d'assurer aux bénéficiaires les services adéquats.

2) Infirmier(e) - Chef d'une unité de soins à court et à long terme :

Sous l'autorité de la Directrice du Service des Soins Infirmiers, l'Infirmier(e)-chef est chargé(e) de l'organisation, de l'administration et de la surveillance des soins dans une unité de soins. Il (elle) est responsable de l'initiation au travail ainsi que de l'évaluation du rendement de son personnel.

Exigences requises :
Membre en règle de l'O.I.I.Q. et expérience de cinq (5) ans environ comme infirmier(e) autorisé(e) en relation avec le poste.

Salaire :
Selon les normes de la Convention Collective et de la politique de rémunération des cadres du ministère des Affaires Sociales.

Date d'entrée limite des curriculum vitae : 17 octobre 1975.

Prière de faire parvenir les documents à l'adresse suivante :

Direction du Personnel,
Centre Hospitalier De Charlevoix,
C.P. 5000,
Boul. Fafard,
Baie St-Paul, Cté Charlevoix,
G0A 1B0

Le Secrétaire Administratif des organismes du sport, du plein air et du socio-culturel du Québec est à la recherche d'un :

DIRECTEUR EXÉCUTIF

Pour la Fédération de Gymnastique du Québec

Le titulaire du poste aura pour responsabilité de voir à la bonne marche des opérations courantes de la Fédération, d'organiser les réunions, assemblées, congrès, etc . . . de maintenir les relations avec les média d'information, d'aider les associations régionales à se structurer, d'établir les orientations futures et les objectifs à long terme de la Fédération et d'exécuter tout autre travail connexe.

Le titulaire du poste recevra ses directives directement du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration, par l'entremise d'une personne nommée à cette fin.

Le lieu de travail se trouve à Montréal.

Le candidat idéal possèdera un diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent, des connaissances comptables lui permettant de faire de la tenue de livres et de préparer les budgets. Certaines aptitudes administratives, une connaissance approfondie du français et une bonne connaissance de l'anglais sont requises. La connaissance générale de la gymnastique et quelques années d'expérience pertinente à ce domaine seraient un atout.

Le traitement dépendera de l'expérience et des qualifications, et se situera entre $10,500. et $14,500.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae, avant le 20 octobre 1975, au :

SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF,
Bureau du Personnel,
Dossier 75-038-01,
1415 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.

VILLE DE LONGUEUIL

OFFRE D'EMPLOI

AGENT D'INFORMATION

Le candidat que nous recherchons a à élaborer une politique générale d'information au niveau municipal et à mener à bien les activités en découlant. Tout en relevant du Directeur Général, l'agent d'information travaille en étroite collaboration avec les responsables de divers Services de la Ville.

Il a comme principales responsabilités, celles de mettre sur pied un centre de documentation, de maintenir les relations voulues avec les représentants de divers média d'information, d'organiser des conférences de presse tout en préparant la documentation voulue à cet effet, d'assister les représentants du Conseil et de l'administration dans leur démarche visant l'information du public, de rédiger divers rapports, communiqués.

En plus de posséder un diplôme universitaire de premier cycle, de préférence en journalisme - information ou en communication, ainsi que quelques années d'expérience pertinente, le candidat est en mesure de concevoir des politiques et de les concrétiser; il s'exprime et rédige avec facilité en français et en anglais; il se distingue par ses aptitudes à la synthèse et à la vulgarisation.

Le traitement de l'agent d'information est fonction de son expérience et de ses aptitudes; il peut intéresser les candidats dont le salaire actuel est de l'ordre de $13,000.

Afin de postuler cette fonction, les personnes doivent faire parvenir leur curriculum vitae d'ici vendredi le 10 octobre 1975, en l'adressant au:

Service du Personnel,
Hôtel de Ville,
100 ouest, rue St-Charles,
Longueuil, Qué.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

CONSEIL SCOLAIRE DE NIPISSING

École Secondaire Algonquin
Rue Jane,
North Bay, Ontario
Tél.: 705-472-8240
Directeur : M.R. Perron

PROFESSEUR

pour enseigner

MATHÉMATIQUES et / ou SCIENCES

Faites parvenir votre curriculum vitae au Directeur.

W.E. Perry — *Surintendant des Écoles*
R.J. Lynch — *Directeur de l'Éducation*
H. Villeneuve — *Président du Conseil*

Comptable
Administrateur
Financier

Société Internationale d'Hôtelerie cherche pour l'Afrique francophone un Comptable/Administrateur Financier capable d'assumer un rôle important dans l'expansion des ses activités présentes. La coordination entre la société de construction et les autorités gouvernementales et bancaires fera partie intégrale de ses fonctions.

Le Candidat devrait avoir au moins trois ans d'expérience diversifiée dans les domaines de finance et de comptabilité. Le certificat de C.A. ou l'expérience acquise au sein d'une organisation internationale serait souhaitable. La maîtrise du français et de l'anglais est absolument essentielle. La durée du contrat est d'environ deux ans.

Nous offrons un salaire attrayant avec logement de première classe fourni ainsi que repas et autres bénéfices.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae, qui sera gardé en stricte confidence, à:

Paul J. O'Connor
Financial Director
Intercontinental Hotels Corporation
Pan Am Building
New York, New York 10017

dawson college
CENTRE FOR CONTINUING EDUCATION

Recherchons pour notre École de Langues l'industrie des **Professeurs de Français,** pour langue seconde, à TEMPS PARTIEL.

Nous demandons une formation en audio-visuel, une très bonne connaissance des méthodes du CREDIF (de Vive Voix - Voix et Images de France), de L.F.I. et de Dialogue, Canada, ainsi qu'une expérience d'au moins 2 ans dans l'enseignement du Français, langue seconde, aux adultes.

Salaire: $16,00 l'heure

Téléphoner: **931-7548**

La Chambre de Commerce de la province de Québec

est à la recherche d'un

AVOCAT

pour son service de législation

Prérequis:
— Membre en règle du Barreau du Québec
— Une ou deux années d'expérience, de préférence en droit public
— Capacité de communiquer verbalement et par écrit en français et en anglais
— Capacité de travailler en équipe.

Fonctions:
Sous la direction du directeur général, affaires publiques:
— Rédiger régulièrement un bulletin d'analyse et d'appréciation de la législation québécoise à l'intention des membres de la Chambre
— Effectuer la recherche et collaborer à la rédaction des mémoires de la Chambre
— Conseiller la Chambre en matière juridique

La Chambre offre:
— un traitement initial d'environ $13,000
— un régime complet de bénéfices marginaux
— un milieu de travail stimulant
— des possibilités de carrière intéressante

Adresser votre curriculum vitae en toute confidentialité à:

Monsieur Ronald Longpré
Chef de la régie interne
Chambre de Commerce de la Province de Québec
500, St-François-Xavier
Montréal, Québec
H2Y 2T6

HMR **Hôpital Maisonneuve-Rosemont**

Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal

est à la recherche d'un

DIRECTEUR
DES SERVICES PROFESSIONNELS

POSTE: Temps complet ou temps partiel.
Sous l'autorité du Directeur général, le directeur des services professionnels exerce les activités et fonctions visées à l'article 81 de la loi sur les services de santé et les services sociaux (L.Q. 1971 chapitre 48) et ses règlements.

EXIGENCES:
— Membre en règle du Collège des médecins et chirurgiens de la Province de Québec;
— Expérience clinique d'au moins 5 ans dans un centre hospitalier spécialisé et / ou ultra-spécialisé;
— Avoir siégé à différents comités du Conseil des médecins et dentistes dans un centre hospitalier spécialisé et / ou ultra-spécialisé;
— Qualité de leadership.

RÉMUNÉRATION:
Rémunération compétitive à celle versée pour des fonctions similaires dans le secteur de la santé et des services sociaux.

INSCRIPTION:
Faire parvenir sa demande et son curriculum vitae, avant le 30 octobre 1975, dans une enveloppe marquée "Directeur des services professionnels", au:

Directeur général,
Centre Hospitalier Maisonneuve-Rosemont,
5415, Boul. L'Assomption,
Montréal, Qué.

SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION DE MAISONS D'ÉDITION

recherche

UN REPRÉSENTANT

qui sera chargé, au sein d'une équipe, de la prospection et de la vente auprès des professionnels du livre. Nous demandons personne dynamique avec expérience de la vente et bonne culture générale.

Nous offrons un salaire de base plus commission avec allocation déplacement et bénéfices marginaux.

Envoyez votre curriculum vitae à:

DOSSIER 2576,
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal, Qué.

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

POSTE OUVERT

POSTE:

DIRECTEUR du SERVICE SOCIAL EN MILIEU HOSPITALIER

ENDROIT:
Siège social à Hull

FONCTIONS:
Planifie, organise, coordonne et contrôle la distribution des services sociaux en milieu hospitalier de l'Outaouais.

QUALIFICATIONS:
— Diplôme universitaire en service social
— Quelques années d'expérience pertinente.

SALAIRE:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Prière de faire parvenir toute demande avant le 18 octobre 1975 au:

Directeur du Service des Ressources Humaines,
Centre de Services Sociaux de l'Outaouais,
105, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, P.Q.
J8X 1C5

ÉCONOMISTES

Une entreprise située à Ottawa est à la recherche de deux économistes pour travailler dans les domaines de l'économie internationale et canadienne.

Le premier poste requiert un candidat pour contrôler des études spécifiques sur le capital des industries canadiennes et pour développer des techniques d'analyse de ces industries. Le candidat choisi doit posséder un B.A. ou un M.A. en Économie, un bonne connaissance de l'économie canadienne et au moins trois ans d'expérience connexe.

Le candidat, pour le second poste, doit procéder à l'étude des développements sur la scène financière internationale, à la fois au niveau officiel et au niveau du secteur bancaire international privé. Le candidat choisi doit posséder un B.A. ou un M.A. en Economie, une bonne connaissance du système monétaire international actuel ou du système bancaire commercial international, avec au moins trois ans d'expérience dans au moins un de ces domaines.

Les deux candidats doivent être aptes à travailler en anglais et en français.

Tous les programmes de bénéfices sont disponibles et les frais de déménagement à Ottawa seront remboursés.

Faire parvenir son curriculum vitae avec détails de votre expérience, qualifications et salaire demandé, à:

DOSSIER 2573,
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal, Qué.

Ingénieurs seniors

The New Brunswick Electric Power Commission est présentement engagée dans la réalisation d'un important programme d'expansion à long-terme.

Nous sommes donc à la recherche d'ingénieurs senior civils, électriques ou mécaniques ainsi que de spécialistes dans différentes autres disciplines reliées à des projets de ce genre.

Nos projets actuels comprennent : 1 usine de chauffe au mazot de 1,000 M.W. — 1 usine conçue pour double-charbons, et chauffe au mazot de 200 M.W., deux unités hydro de 100. M.W. et une unité nucléaire de 680 M.W.

Cette unité nucléaire est la première à être érigée au Nouveau-Brunswick. Tous ces projets sont actuellement au stage d'élaboration et de construction.

Les candidats choisis se verront assigner des responsabilités dans différents domaines comprenant l'ingénierie, la gestion, la supervision, l'administration des contrats, la planification et la programmation, le contrôle des coûts et progrès en construction et d'autres activités de ce genre.

Nous avons aussi des postes disponibles pour du personnel professionnel junior et intermédiaire.

L'expérience dans une usine semblable ou sur un projet nucléaire serait un atout pour combler quelques-uns de ces postes.

En faisant réponse, veuillez rapporter le numéro de dossier N-025.

Les candidats intéressés à l'une ou l'autre de ces positions doivent nous faire parvenir un résumé de leurs qualifications et références avant le 17 octobre, 1975.

Officier de recrutement
Construction

ENERGIE NB POWER

THE NEW BRUNSWICK ELECTRIC POWER COMMISSION

130 rue Carleton
Fredericton,
Nouveau-Brunswick
E3B 4X1

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, vendredi 3 octobre 1975

Montréal
Capitale mondiale de l'aviation civile

par Françoise Côté

Il y a exactement trente ans, cette année, Montréal devenait la capitale mondiale de l'aviation civile internationale, après avoir été pendant la seconde guerre mondiale la plaque tournante de la phénoménale expansion du transport aérien qui, en six ans, a réalisé des progrès qui auraient normalement exigé un quart de siècle en temps de paix. En effet le 15 août 1945, dans le Salon rose de l'hôtel Windsor, se réunissait le conseil intérimaire de 20 nations de l'Organisation provisoire de l'aviation civile internationale.

C'est ainsi que moins de 24 heures après la fin de la guerre, cette organisation internationale formée à Chicago l'automne précédent fut la première à s'attaquer aux problèmes pratiques du temps de paix. A cette réunion un siège avait été réservé à l'Union soviétique qui ne devait cependant joindre l'Organisation qu'en 1970. Deux ans plus tard, en 1947 l'Organisation de l'aviation civile internationale devenait permanente à la suite de la ratification de la Convention de Chicago, la grande charte de l'aviation mondiale par les 26 pays obligatoires. Et la même année, l'OACI conclut avec l'Organisation des Nations Unies un accord semblable à ceux des douze autres institutions spécialisées de l'ONU.

Dès la conférence Chicago, qui réunissait 54 nations, le choix de Montréal comme siège de l'OACI avait été dans l'air; d'une part, parce que les États-Unis, qui étaient à l'époque raison de leur énorme production aéronautique pour la guerre le géant incontestable de l'aviation, insistaient pour que la nouvelle agence internationale soit située en continent américain et d'autre part, parce que le Royaume-Uni préférait de beaucoup que celle-ci reste dans un pays du Commonwealth si on ne pouvait pas lui faire traverser l'Atlantique. C'est ainsi que le gouvernement canadien invita officiellement l'OACI à s'installer à Montréal.

Cet après-midi le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau inaugurera officiellement la seconde Maison de l'aviation civile internationale à Montréal, cette tour de béton et de verre de 27 étages, qui devra éventuellement constituer avec l'édifice de l'IATA, la Place de l'aviation civile internationale. Aujourd'hui l'OACI regroupe 132 états-membres. Elle a au cours du dernier quart de siècle constamment poursuivi la mission que lui avait confié la Convention de Chicago, qui est d'une manière générale de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et la régularité du transport aérien international.

Les travaux de l'OACI sont hautement techniques, qu'il s'agisse de navigation aérienne, de problèmes juridiques, de ceux de la facilitation, mais ils ont une incidence sur le bien-être, la sécurité de tous les passagers, même si ceux-ci n'en sont pas conscients. L'OACI a présidé à la succession des générations d'avions, à partir de l'aéronef au moteur à hélices jusqu'à l'avion supersonique en passant par les appareils à réaction. Les décisions élaborées et prises à Montréal ont eu une grande influence sur l'évolution du transport aérien à travers le monde et par voie de conséquences sur l'évolution des peuples dans le monde.

Le président actuel du Conseil de l'OACI, M. Walter Binaghi, un ingénieur argentin qui a choisi de se retirer à la fin de l'année après avoir oeuvré pendant près de 20 ans avec l'Organisation, décrivait ainsi dans une publication française les travaux techniques de l'agence: "Les deux piliers sur lesquels s'appuient nos travaux techniques sont les annexes (à la Convention de Chicago),qui contiennent des normes et pratiques recommandées et les plans régionaux, qui définissent les installations et services au sol nécessaires dans le monde pour la navigation aérienne internationale. Lorsque nous élaborons nos documents, il nous faut tantôt devancer la technique, tantôt la suivre. Dans certains cas, nous essaierons d'influer sur l'évolution de cette technique. Par exemple, nous tentons dans nos plans régionaux de prévoir les installations et services au sol dont aura besoin le transport aérien international pendant les cinq années qui suivront une réunion régionale.

L'idéal de coopération internationale s'est aussi concrétisé pour l'OACI par le truchement de l'assistance technique dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Cette assistance technique vise soit à faciliter le développement d'un réseau intérieur de transport aérien dans certains pays; soit à aider au développement de services aériens internationaux; soit à renforcer l'infrastructure des pays bénéficiaires; soit encore à améliorer les services techniques des administrations de l'aviation civile dans ces pays.

Plus de 200 experts dans les différentes disciplines de l'aviation civile sont affectés à ce programme d'assistance pour les pays en voie de développement. Au cours de 1975, l'OACI a un programme d'assistance technique de l'ordre de $18 millions tandis que l'an prochain il sera de $22,500,000. Il faut ajouter à cela les bourses de formation; il y en eut 916 en 1974.

Un autre important exemple de coopération internationale réalisée par l'OACI, c'est l'aide collective pour les services de navigation aérienne. Cette aide collective concerne certaines installations et certains services mis en oeuvre dans des régions à souveraineté indéterminée et en haute mer, où aucun pays n'est tenu à le faire. A l'heure actuelle, trois accords d'aide collective sont en vigueur. Les pays participants contribuent en espèces ou en nature selon l'usage que leurs aéronefs font des services, bien que d'autres facteurs comme les avantages extra-aéronautiques entrent également en ligne de compte dans le cas de l'Accord sur les stations océaniques de l'Atlantique nord. Le Canada pour sa part a toujours contribué au financement collectif de l'accord des services de navigation aérienne d'Islande, du Groënland et des Iles Féroé. La contribution canadienne pour l'année financière 1975-76 est de $565,000.

Comme le notait dans une conférence à Montréal il y a quelques mois, le secrétaire général de l'OACI, le Dr Assad Kotaite, "l'OACI s'acquitte de toutes ces activités grâce à la coopération de ses Etats membres, de son Conseil permanent et de son secrétariat qui comprend avec les effectifs de l'Assistance technique environ un millier de fonctionnaires de 70 nationalités différentes oeuvrant au siège à Montréal, ainsi que dans les six bureaux régionaux à Bangkok, le Caire, Dakar, Mexico, Paris et Lima. Un peu plus de 600 de ces fonctionnaires sont à Montréal, où par ailleurs la présence des bureaux des 30 délégations des Etats-membres siégeant au Conseil permanent vient ajouter une autre centaine de personnes.

L'OACI occupe actuellement 15 des 27 étages de son nouvel édifice, où l'organisation est locataire. Parlant du nouvel immeuble, M. Binaghi avait dit l'an dernier: "Je ne puis parler de ces nouveaux locaux sans rendre un hommage sincère à la générosité du gouvernement canadien, qui a bien voulu augmenter sa contribution annuelle afin d'aider l'OACI, lorsqu'il est devenu évident qu'il nous fallait une superficie plus grande que celle qui avait été prévue initialement pour loger le Secrétariat et les délégations nationales."

Le Canada, pays-hôte de l'OACI, siège au conseil permanent de l'Organisation en qualité d'Etat d'importance majeure dans le transport aérien. Actuellement, la délégation canadienne à l'OACI est dirigée par un diplomate de carrière, M. Charles Bédard. Le Canada a toujours été membre de la Commission de la navigation aérienne et il a apporté une contribution substantielle à la préparation des annexes techniques à la Convention de Chicago. La contrinution du Canada au budget régulier de l'OACI était pour 1974 de 3.36 pour cent du budget total de $13,187,000. Enfin le Canada comme pays-hôte assume également des responsabilités additionnelles vis-à-vis de l'OACI.

Sise au 1000 ouest, rue Sherbrooke, cette tour est la nouvelle maison de l'Aviation civile internationale, qui abrite le siège de l'OACI, installé à Montréal depuis trente ans. Inauguré officiellement aujourd'hui par le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, cet immeuble doit constituer, avec le futur édifice de l'IATA (Association du Transport aérien international) et un hôtel présentement en construction, la "Place de l'Aviation civile internationale".

Québec est envahie par les miliciens américains

QUEBEC (PC) — La ville de Québec a été envahie, hier par un millier de miliciens américains qui se préparent fébrilement en vue de la reconstitution, samedi, de l'assaut de 1775, qui s'était soldé par un échec et la mort de l'un des commandants de l'expédition, le brigadier Richard Montgomery.

Les troupes américaines ont toutefois été mieux accueillies qu'en 1775. Grâce à la "complicité" des Forces canadiennes elles ont même pu installer leurs pénates au Manège militaire, sur la Grande-Allée.

Cette manifestation, organisée par la "Arnold Expedition Historical Society", de Gardiner, Maine, s'inscrit dans le cadre des célébrations du bicentenaire de l'Indépendance américaine.

Les envahisseurs des Etats-Unis n'ont rencontré aucune résistance depuis leur entrée sur le territoire canadien, mercredi, sauf peut-être aux postes-frontières où les douaniers ont procédé à une vérification assez serrée de leurs armes.

Même s'ils portent des uniformes d'époque et ont emprunté partiellement les mêmes routes que les troupes de Benedict Arnold et Montgomery, soit les rivières Chaudière et Kennebec, les miliciens de 1975 ont dû faire certaines concessions au progrès.

Ils ont en effet reçu l'aide de véhicules de l'armée américaine, permettant ainsi de réduire à deux semaines la durée de l'expédition alors qu'Arnold, lui, avait mis 45 jours pour atteindre Québec et déclencher la grande offensive du 31 décembre 1775 qui devait être fatale aux Américains.

Quant à l'obstacle que représentait le fleuve Saint-Laurent il y a 200 ans, il n'existe plus. C'est donc en utilisant les facilités modernes, soit le pont de Québec, que les militaires ont traversé le fleuve. Ils sont toutefois descendus de camions sur la rive sud pour faire le trajet jusqu'à l'autre rive à pied.

La manifestation atteindra son point culminant, samedi, avec la reconstitution de l'assaut de 1775, sur les Plaines d'Abraham.

La bataille sera suivie d'une parade des "vainqueurs" et des "vaincus" dans les rues de Québec et de diverses cérémonies qui se termineront dimanche.

Des étudiants paralysent la sociologie à l'UdM

L'assemblée générale des étudiants de sociologie de l'Université de Montréal a décidé, par vote secret, d'occuper l'accès au département et de boycotter les cours, afin de faire pression pour la reconnaissance de leurs revendications pédagogiques.

Cette occupation, qui a débuté mercredi midi, se poursuivra jusqu'à ce que l'administration ait supprimé les cours magistraux et les ait remplacés par des travaux-recherches sur des thèmes choisis par les étudiants.

Les étudiants veulent aussi décloisonner les cours au niveau du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat.

Les étudiants seraient prêts à accepter un compromis en ce qui a trait aux cours magistraux. En effet, ils souhaitent que les étudiants ne désirant pas fonctionner par thèmes puissent suivre des cours magistraux jusqu'en janvier 1976.

Déjà, une soixantaine des 235 étudiants du département ont commencé à fonctionner par ces travaux thématiques et ils demandent aux professeurs d'agir comme personnes-ressources et non seulement comme "uniques dispensateurs de connaissances".

La participation des professeurs a été jusqu'à maintenant négligeable.

Les étudiants veulent s'impliquer plus activement dans le processus d'apprentissage mais reconnaissent que leur contestation remet en question non seulement le cadre pédagogique de leur département, mais aussi les fondements pédagogiques de l'ensemble de l'appareil universitaire dans ses normes et son idéologie.

Ils s'engagent à la lumière de l'expérience de ce semestre, à négocier l'application administrative de cette formule pour l'avenir.

Québec-Miami par Air Canada?

QUEBEC (PC) — La société Air-Canada a demandé à la Commission canadienne des transports l'autorisation d'établir une liaison directe hebdomadaire Québec-Miami durant la prochaine saison hivernale.

Le directeur général d'Air-Canada à Québec, M. Hervé Lesage, a révélé, mercredi, qu'une entente en vue de l'instauration d'un tel service avait déjà été conclue avec l'agence de voyage Fairway Tours Ltd, de Montréal, et s'est dit confiant que le gouvernement donnera son accord d'ici peu.

Le premier vol se fera le 20 décembre et le deuxième le 3 janvier. Par la suite, les liaisons se poursuivront tous les samedis, jusqu'au 17 avril 1976.

Le service sera assuré par des DC-9 allongés d'une capacité de 95 passagers.

Actuellement, le public voyageur de la région de Québec et de l'Est de la province doit passer par Montréal pour s'envoler vers le Sud.

Oui, c'est possible d'avoir 2 billets pour les cérémonies d'ouverture ou de clôture des Jeux olympiques de 1976!

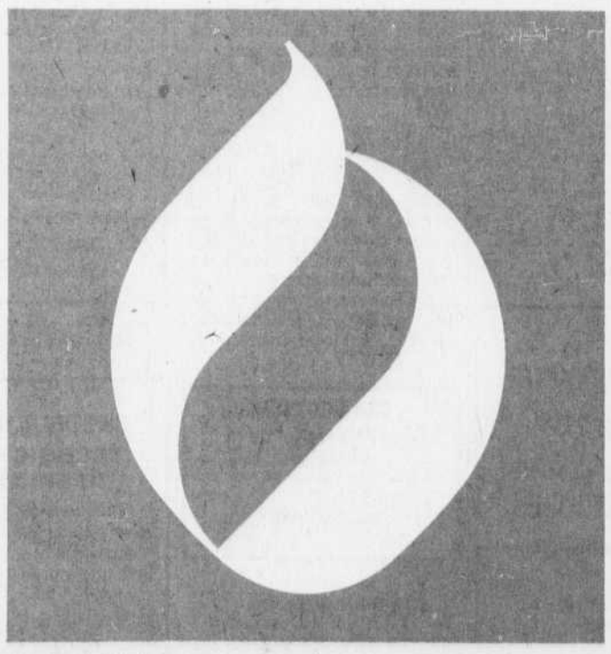

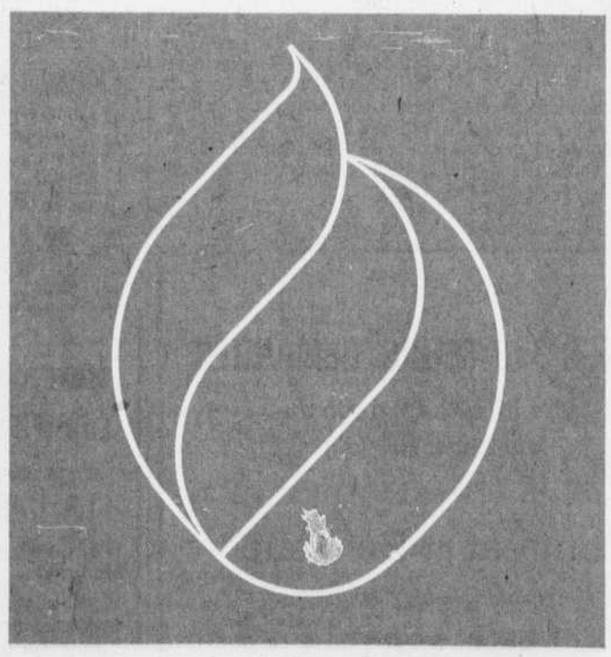

Oui, le Cojo lance un concours grâce auquel 20 000 Canadiens pourront acheter deux (2) billets pour les cérémonies d'ouverture ou de clôture des Jeux olympiques de 1976. Imaginez un peu: pouvoir partager avec 70 000 personnes l'émotion de ces grandioses cérémonies.

Oui, participer, c'est facile!
Les formules de participation sont disponibles dans les bureaux de poste. Postez-en autant qu'il vous plaira d'ici le 15 novembre 1975.

Le tirage aura lieu à la fin de novembre et sera télédiffusé
Tous ceux dont la formule de participation sera tirée au hasard mériteront le droit d'acheter deux (2) billets aux prix officiels (de $40 à $8 le billet), selon la section dans le Stade olympique.

De plus, les Postes canadiennes offriront de magnifiques prix aux 25 premiers gagnants dans chacune des quatre régions postales:
Répliques en or des timbres olympiques
Répliques en argent des timbres olympiques
Répliques en bronze des timbres olympiques
Répliques en métaux précieux (or-argent-bronze) des timbres olympiques
Monnaie olympique
Collections-souvenir des timbres olympiques
Coffrets-souvenir des timbres olympiques
Affiches sur les timbres olympiques

Modalités de participation
1. Dès maintenant, prendre une formule de participation au bureau de poste le plus près
2. Remplir la formule correctement
3. Y apposer un timbre-Jeux olympique (minimum 8¢ + 2¢)
4. Y indiquer votre code postal
5. Poster la formule avant minuit, le 15 novembre 1975.

N.B. Le concours est réservé aux personnes résidant au Canada. Les 25 premiers gagnants dans chacune des quatre régions postales devront se soumettre au test habituel afin de mériter les prix cités plus haut.

Quelques précisions
1. Le tirage aura lieu à la fin de novembre
2. Les gagnants seront prévenus
3. Les gagnants devront envoyer au Cojo un chèque. En retour, le Cojo fera parvenir aux gagnants un titre provisoire leur donnant le droit de se procurer deux (2) billets à un comptoir du Cojo dont l'adresse sera connue plus tard ou aux guichets du Stade olympique destinés à cette fin.

Les formules de participation sont disponibles au bureau de poste le plus près
Vous pouvez participer autant de fois qu'il vous plaira d'ici le 15 novembre 1975.
Bonne chance!

LES PATRIARCHES

Histoire et théologie.

R. MICHAUD, professeur d'Ancien Testament à l'Université du Québec à Rimouski.

Pour une relecture à la fois historique et théologique du plus ancien livre de la Bible.

Coll. Lire La Bible No 42,

prix suggéré : $9.95

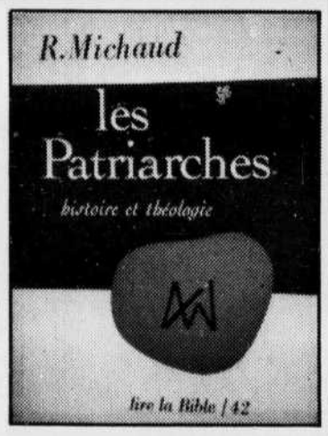

LES ÉDITIONS DU CERF

(Diffusion Arc-en-Ciel-International)
dépôt: A.C.D.L. 8.700 Bd Ray-Lawson, Ville d'Anjou, tél.: 351-8880

Le futur ministre des Sports

L'aide aux municipalités pour les loisirs restera limitée

par Norman Delisle

QUEBEC (PC) — Les programmes d'aide aux municipalités en matière de loisirs "sont et demeureront limités", a dit hier le futur ministre des Sports du gouvernement Bourassa, M. Paul Phaneuf, lors d'une conférence prononcée au congrès de l'Union des municipalités du Québec.

M. Phaneuf est le deuxième ministre qui, en moins de 24 heures, a indiqué aux maires et conseillers municipaux délégués au congrès qu'ils ne devaient pas compter sur le secours financier supplémentaire du gouvernement du Québec.

Mercredi, le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, avait conseillé aux municipalitéstés de ne pas se fier sur son gouvernement pour obtenir des revenus additionnels.

M. Phaneuf a dit que désormais, "il faut s'attendre à ce que notre assistance financière soit plus sélective" et il a invité les municipalités "à être plus réalistes dans leurs projets" dans le domaine du sport et des loisirs.

C'est dans le domaine de la construction de stades couverts que se fera sentir la diminution des crédits affectés.

"On considère de moins en moins prioritaire la construction d'arénas au Québec, a dit le ministre Phaneuf. Plusieurs villes s'intéressent maintenant avec insistance à l'aménagement d'espaces de plein air, à la portée immédiate des citoyens".

"Seules en réalité les régions de Montréal et de Québec souffrent d'une déficience sur le plan du rapport aréna-population, puisqu'il s'élève dans leur cas à 1 par 32,000 alors que la moyenne ailleurs est maintenant de 1 par 10,000 habitants" a dit M. Phaneuf.

Le ministre a rappelé que le Haut-commissariat avait participé au financement de plus de 80 nouveaux arénas, mais que ce type d'équipement sportif "n'était plus la seule solution au problème du loisir".

M. Phaneuf a néanmoins soutenu que "l'administration municipale est certes mieux placée que quiconque" pour répondre aux besoins de la population en matière de loisirs.

Le ministre a donné aux administrateurs municipaux différents moyens de satisfaire les besoins croissants des citoyens à l'heure de la civilisation du loisir. Ainsi, M. Phaneuf a rappelé que plus de 200 protocoles d'entente avaient été signés entre des municipalités et des commissions scolaires, afin de permettre aux citoyens d'utiliser les équipements sportifs installés dans les écoles en dehors des heures de cours des étudiants.

Le ministre a par ailleurs fait état de différents programmes d'aide du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports (HCJLS) qui visent à aider les municipalités.

Par exemple, le HCJLS défraye pour trois ans 50 p.c. du salaire attribué au directeur d'un service municipal de loisirs, et de celui de l'animateur socio-culturel. Ce programme s'appliquera dès l'an prochain aux animateurs sportifs.

De plus, le HCJLS participe à l'établissement de structures municipales dans des municipalités qui en sont démunies au niveau du sport.

M. Phaneuf a conclu qu'un instrument important sera bientôt créé pour venir en aide aux municipalités: il s'agit du ministère des Loisirs et des Sports, dont la naissance avait été annoncée lors du Discours inaugural en mars dernier.

De passage aux Jeux du Québec, à Trois-Rivières en août dernier, le premier ministre, M. Robert Bourassa, avait confirmé que ce ministère serait créé dès cet automne et que le député de Vaudreuil-Soulanges, M. Phaneuf, en serait le premier titulaire

D'autre part, l'annonce faite mercredi par M. Raymond Garneau que les municipalités ne devaient pas compter sur le gouvernement Bourassa pour obtenir des crédits additionnels, a déclenché l'inquiétude au sein de l'Union des municipalités.

Plusieurs maires délégués au congrès se sont dit déçus, hier, de la position gouvernementale dévoilée par le ministre des Finances, et endossée hier par M. Phaneuf pour le domaine des sports et des loisirs.

Une première réaction officielle a été celle du député de Chicoutimi, Me Marc-André Bédard, porte-parole du Parti québébois en matière d'Affaires municipales. Dans un communiqué, Me Bédard soutient que le ministre des Finances devrait clairement indiquer aux municipalités la solution à leurs problèmes financiers: la récupération des sources de taxation qui sont concentrées à Ottawa.

"L'argent est à Ottawa et au lieu de le récupérer au profit des municipalités, M. Garneau laisse pourrir la situation et oblige les conseils municipaux à augmenter leurs taxes" selon M. Bédard.

Le député péquiste de Chicoutimi conclut que les municipalités ont l'appui du Parti québécois dans la lutte qu'elles mènent pour obtenir une juste part des revenus fiscaux.

Le front commun CTCUM

Qui exploite qui?

La décision de la CTCUM de hausser ses tarifs montre que ce sont MM. Hanigan et Bourassa qui s'attaquent aux plus démunis et non pas les travailleurs du transport en commun accusés d'avoir tenu la population en otage.

C'est en ces termes que le Front commun des employés de la CTCUM (CSN) a réagi aux hausses de tarifs annoncées mercredi par la Commission de transport. Ces employés, qui ont dû mettre fin à une grève de 10 jours dimanche dernier, refusent en fait d'être considérés comme responsables de cette hausse.

Le porte-parole du front commun, M. Jacques Beaudoin, rappelle que le premier ministre Bourassa et le président de la CTCUM, M. Lawrence Hanigan, ont au début de la grève, accusé les travailleurs des transports de tenir la population salariée en otage à cause de leurs revendications excessives. En imposant maintenant une hausse de tarifs à la population, on voit que ce sont MM. Bourassa et Hanigan et non pas les travailleurs de la CTCUM qui s'attaquent aux plus démunis, affirme M. Beaudoin.

Celui-ci précise qu'il est évident que la hausse frappe les travailleurs, les salariés, les employés de bureau, les secrétaires, les ouvriers qui sont ceux qui utilisent le plus régulièrement les services de métro et d'autobus. On a choisi de pénaliser ces usagers encore une fois au lieu de faire financer le transport en commun, à titre de service public, par les grandes corporations et les grands commerces du centre-ville.

Le front commun signale qu'en Colombie-Britannique, le gouvernement vient d'accorder des augmentations de salaires de 40% aux chauffeurs d'autobus, et de 50% aux employés de soutien, tout en maintenant à $0.25 le prix du billet d'autobus.

Appui à une société ferro-portuaire

QUEBEC (PC) — Le ministre des Transports, M. Raymond Mailloux, appuie la création d'une société ferro-portuaire à Baie-Comeau-Hauterive.

Dans un communiqué remis hier à la presse, M. Mailloux a dit que la création de cette société ferait l'objet d'un projet de loi dès la reprise des travaux parlementaires, en novembre prochain.

La future société sera chargée de gérer l'exploitation et les opérations du débarcadère pour le traversier-rail qui doit bientôt être construit sur les terrains du gouvernement fédéral, à Baie-Comeau, selon M. Mailloux.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

ROXBORO. Couple d'avocats cherche personne fiable, du lundi au vendredi, pour garder 3 enfants; 8, 5, 2 ans, et menus travaux. Avons femme de ménage. Chambre individuelle, demi-salle de bain, télévision-couleurs. $70. Tél.: 288-7702 4-10-75

MÈRE DE FAMILLE, récemment veuve de professionnel, demande une aide ménagère bilingue et expérimentée pour garder et prendre soin de deux garçon âgés de 8 et 4 ans dans une petite famille, 65 milles à l'est de Thunderbay, maison très confortable et toutes commodités modernes, travail permanent, références demandées. Faites votre demande en écrivant à Mme E. Gallivan, 369, avenue Melville, Westmount, Qué. 6-10175

ALIMENTATION

DES POMMES . . .
A PERTE DE VUE . . .
(à vendre)
A seulement 20 minutes du centre-ville.
Choix de 7 sortes de pommes de qualité excellente.
Vous les cueillez vous-même.
Pour information:
658-4085
6-10-75

AMEUBLEMENTS À VENDRE

BAHUT-BAR, table à café, table de coin, en chêne massif sculpté, style espagnol, fabrication Rougier — prix à discuter. Aussi 2 lampes importées d'Espagne. Tél: 259-1533 4-10-75

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067 J.N.).

PARTICULIER vend chambre à coucher, toute sculptée, style provincial français, type Louis XV. Couleur ivoire et or. Comprenant grande commode 6'8" avec miroirs chiffonnier 6 tiroirs, 2 tables de nuit et tête de lit. Tél.: entre 4 et 6h. p.m. à 482-3995. 6-10-75

ANIMAUX À VENDRE

AFGHANS, 4 mois, lignée de champions. $300. Elevage Ladoguerie. Tél.: 473-8423. 1-11-75

ANTIQUITES A VENDRE

TABLE DE SALLE A DINER "Les Artisans du meuble québécois" 8 pieds de long par 4 pieds de large, $800. Tél: 653-4169. 9-10-75

ARMOIRE EN PIN, table à traverses, miroirs, rouet à trème, boîte à bois, cruche, dévidoir, huche à pain. A prix d'aubaine. Particulier. Tél.: 687-2861. 6-10-75

VENTE D'ANTIQUITÉS
de 5% à 20%
Du 19 sept. au 4 oct.
LA CARRIOLE
1752 ouest, Notre-Dame, Montréal.
1011, route 2 (138) St-Barthélémy, Comté Berthier.
6-10-75

APPARTEMENTS À LOUER

VILLE ST-Laurent: Appartement à sous-louer, grand 3 ½, luxueux. Piscine, sauna, garage, libre 1er décembre. Tél.: 384-3865, le soir 331-9480 6-10-75

BUREAUX À LOUER

Office Host®
LOUEZ UN BUREAU MEUBLÉ SANS RESPONSABILITÉ DE PERSONNEL, DE BAIL OU D'INVESTISSEMENT
Mlle C. Richard, 729-3218
Office Host Enrg.
1100 est, Crémazie
Montréal H2P 2X3
10-9-75

ASSOCIÉS DEMANDÉS

ASSOCIÉ
Comptable ou administrateur de préférence, pour jeune compagnie oeuvrant dans le domaine de l'électronique. Capital requis: $6.500.
Écrire à: **DOSSIER 294, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal, Qué.**
6-10-75

AUTOS À VENDRE

JAVELIN SST. 1968, siège baquets, radio, automatique. Tél.: après 5 p.m. 739-9996 4-10-75

RENAULT 16, 1970, radio AM-FM, 7 pneus Michelin $600. ou meilleure offre. Tél.: 738-0404 10-10-75

RENAULT 12, 1972, prête pour l'hiver, parfaite mécanique, 38,000 milles. $900. Communiquer avec 523-8390 6-1075

PEUGEOT 504, 1970, 43,000 milles, pneus Michelin, carosserie petites réparations, moteur excellent. $600. ou meilleure offre. Tél.: 738-0404 10-10-75

PETITE VOITURE propre et en ordre, Toyota 1200, 1971, blanche et noire, 6 pneus neufs, hiver-été, $700. S'adresser 47, Vittel, Lorraine 625-6063. 6-10-75

VOLVO 1973
142 GL. Transmission Standard. overdrive, radio AM-FM, pneus radiaux, dégivreur arrière, 32,000 milles. Tél. 671-3112.
4-10-75

CHALETS À LOUER

LAC ACHIGAN, luxueux meublé, 24-430e avenue, saison ski alpin et motoneige. Tél.: 384-2811 ou 684-8499. 4-10-75

STE-AGATHE: Luxueux style Bavarois, flanc montagne, 5½, cheminée pierre, meubles Thibault, toit cathédrale, location: semaines (aussi saison-ski) Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-11-75

PIEDMONT: maison canadienne, saison de ski, site exceptionnel, ski de fond, 1 mille du Mont Olympia. 2 chambres à coucher, chauffage électrique. Tél.: semaine-jour 861-4013 ou fins de semaine: 1-227-2392. 6-10-75

ST-DONAT: joli chalet confortable, meublé, 6 pièces, dont 2 chambres à coucher et une 2e salle de séjour avec divan-lit. Salle de bain, powder room. Vue panoramique sur lac Ouareau. 15 novembre au 15 avril. $1,500 plus frais personnels. Tél.: 731-3158. 4-10-75

COLLECTIONS

COMMENCEZ UNE COLLECTION d'oeuvres d'art authentiques à des prix avantageux. Des gravures originales à tirage limité, signées et numérotées par des peintres québécois de renom. Pour recevoir une documentation: Arts 2000, C.P. 188, Côte-des-Neiges, Montréal. Tél: 271-9158 17-10-75

COLLECTION
des Prix Nobel de la Littérature
60 volumes en parfait état.
Aubaine: $275.
Tél: 659-0607
6-10-75

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél.: 725-2421. 6-10-75

ÉDUCATION

SPECIALISTE DIPLOMEE en éducation musicale, leçons privées - groupes, piano - flûte - rythmique; aussi: formation musicale des enfants d'âge pré-scolaire. Tél: 484-0524.(NDG) 6-10-75

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PLATRE, spécialité: réparation, plâtre décoratif, plafonds texture de tout genre. Estimation gratuite. Tél.: 352-5504 8-10-75

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél: 731-1031 soir. 1-11-75

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique: meunuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél.: 642-2077 J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf, Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

SECRETAIRE LEGALE, minimum 4 ans d'expérience, sténo française et anglaise. Tél: 849-4261 8-10-75

SECRETAIRE BILINGUE, pour grand bureau d'avocat, centre-ville. Expérience légale non-requise. Communiquez avec Denise Drouin 842-2233. 11-10-75

SECRÉTAIRE BILINGUE
demanddée
2 ans d'expérience, bureau des ventes.
Salaire: $7.000.
Communiquer avec:
M. Fernand Robillard
636-6512
8-10-75

FERMES À VENDRE

VERCHERES, belle maison canadienne de 10 pièces, excellent bâtiment, 24 arpents, quelques secondes de l'autoroute no 30, 15 milles du tunnel Louis Hypolite Lafontaine, $48,000. Pas d'agent. Tél.: 1-346-4715. 10-10-75

GARAGES À LOUER

REMISAGE POUR L'HIVER: $25. par mois, à Outremont Tél.: 274-2862 6-10-75

GARDERIES

GARDERIE DE JOUR
Les Pitchounets ouvrent une deuxième garderie le 3 novembre.
Endroit:
6926 Sherbrooke ouest
Âge: 2 à 5 ans
Activités pré-scolaires (bricolage, psycho-motricité, chant, peinture, etc.) Repas chauds. Bilingue.
Heures: 8 a.m. à 6 p.m.
Rens.: appeler Lise Boucher
737-4139
6-10-75

HOMMES DEMANDÉS

CHANTIER OLYMPIQUE
TECHNICIENS-DESIGNERS
Spécialisé en H.V.A.C.
Avec un minimum de 3 ans d'expérience sur les chantiers pour surveillance et inspection.
Communiquez avec:
Jacques Marcas
Tél: 352-2201
Local 237
9-10-75

MAISONS À LOUER

BELOEIL: bungalow, 8 pièces, foyer, grand terrain paysager, façade sur rivière Richelieu, quai. Libre 1er octobre. Tél: jour 845-5050 ou soir: 467-1954 8-10-75

A LOUER: Ile d'Orléans, Ste-Pétronille, octobre à juin inclus, belle propriété, grande maison à caractère exceptionnel, vue imprenable, meublée, chauffée, 2 cheminées, $550 par mois. Tél: 683-5550. 7-10-75

ON DEMANDE

PIANO DEMANDE: Tél.: 272-8285 ou 274-5934 1-11-75

PERSONNEL

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine, suite 108, Montréal, Tél.: 282-0058. Lundi, vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 4-9-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ADJASCENT-WESTMOUNT
Magnifique cottage, 4 chambres à coucher. Salon, salle à manger combinés 15' x 48'. Cuisine très moderne. "powder room". 2½ salles de bains, placard de cèdre, armoire de rangement, un garage, magnifique jardin privé, arbres fruitiers. Le tout dans un décor enchanteur sur une petite rue tranquille près de Marie-de-France, les Marcellines et le Collège Notre-Dame. Prix: $115,000. Exclusif à **Micheline Coderre. 731-6815 ou 274-3239.**
TOWN OF MOUNT ROYAL REAL ESTATE
Courtiers
4-10-75

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT RÉALTIES COURTIER
N.D.G.
7 et 8 pièces
Du beau chêne à profusion, avenue tranquille, 2 garages, occupation du 1er dans un bref délai. Prix demandé $75,000, mais négociable. **Exclusivité de Guy Labrecque 935-8541 le soir à 488-3770.**
4-10-75

ST-JEAN, magnifique maison brique, garages, site splendide sur Richelieu, 20 minutes de Montréal. Tél: 845-6496 9-10-75

ST-HILAIRE: flanc de montagne, bungalows, style Campagnard Anglais, foyer, 3 chambres à coucher, hypothèque 10½%. Tél.: 464-2479 4-10-75

VIEILLE MAISON CANADIENNE, chaleureusement rénovée, poutres authentiques, foyer, chauffage électrique, meublée, site enchanteur. Rivière, bâtiments, garage. 150 arpents. St-Didace. $35,000. seulement. Tél: 1-835-2458. 6-10-75

ST-JEAN: Joli bungalow campagne, construction 1974, terrain 100 x 200' endroit tranquille, prix: $24,000. (Exclusif) Robert Tétreault 348-1181. Le Permanent. 4-10-75

CARTIERVILLE, bungalow 10 pièces, 3 salles de bains, hypothèque à 6¾%, prix $85,000. Pour rendez-vous Tél.: 525-1264, pas d'agent. 10-10-75

PERSONNEL

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b. pn. L. ès lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

DU BONHEUR ENRG: Agence but amical, social, matrimonial, veufs(ves) personnes seules. Écrire case postale 101, Station Rosemont, Montréal, information, 729-0680. 4-10-75

TABLEAUX-PEINTURES

TABLEAU de Marcel Barbeau: Rétine au plus coupant. Rouge et vert, 46" x 46", 1966. $1,000. Idéal pour bureau moderne de professionnel. Tél.: 259-1533 4-10-75

TERRAINS À VENDRE

ST-JEAN: Terrain 96' de façade, 15,120 p.c., sur le bord du Richelieu avec quai sur toute la largeur, prêt à bâtir, tous les services, pour professionnel, prix: $12,500. Faut voir! (Photo MLS) Germain Fleury 348-1181. Le Permanent Courtier. 4-10-75

HOMESTEAD
640 acres
Des millions d'acres de terrain public encore disponibles !
Government Land Survey
155 Laws - 20
Ukiah
California 95482
U.S.A.

SUPERBE PLATEAU
"sur falaise"
Face au fleuve St-Laurent. Entre Lavaltrie et Lanoraie.
Tél: 866-9237
389-6097
4-10-75

TERRES À VENDRE

VERCHERES, superficie 5 à 20 arpents, quelques secondes de l'autoroute no 30, 15 milles du tunnel Louis Hypolite Lafontaine. Excellente occasion à 0.02½ le pied carré. Pas d'agent. Tél.: 1-346-4715. 10-10-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
CO-M.L.S.
Le Prix: $215,000
Élégante et grande maison, située sur un double terrain (15,727 p.c.). Très ensoleillée, excellente pour récevoir. Trois cheminées naturelles, ascenseur, toutes les commodités y compris plusieurs salles de bains. Résidence idéale pour Consul ou pour famille. A proximité de l'Université de Montréal et de bonnes écoles.
Veuillez communiquer avec Paule D. Charest 737-6431 ou 331-6817.
FRANK A. NORMAN & CO LTD.
Courtiers
4-10-75

OTTERBURN PARK
Au pied du mont Saint-Hilaire, 20 milles de Montréal, zone résidentielle, maison spacieuse en briques et pierre. 9 grandes pièces, garage pour trois voitures, grand terrain boisé. **Téléphone 467-5584 ou 467-9645** à partir de lundi.
6-10-75

MAISON CANADIENNE: 125 ans, 11 pièces avec bas-côté, grange, isolation — plomberie — électricité refaites. Terrain 27,000 pieds carrés, 40 minutes du centre-ville, $30,000. Henryville. Fins de semaine 1-299-2841. 6-10-75

MONTREAL-NORD, Des Marguerites, résidence 12 pièces, salon, salle à manger, cuisine (aire ouverte), foyer, 4 chambres, salle de jeu, atelier-bureau, fenêtres panoramiques, tapis, piscine, stationnement double asphalté. Plusieurs extras. Libre 1er novembre. Valeur $65,000. Faut voir. Tél.: 321-5856. Pas d'agent. 7-10-75

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

BROSSARD, motel, 21 unités avec restaurant, très bon chiffre d'affaires. Appelez Baltagi 467-1120 ou 464-1908. Montréal Trust Courtiers. 4-10-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MAISON DÉTACHÉE
ADJ. VILLE MONT-ROYAL
(Glenmount)
OCCUAPTION IMMÉDIATE
Cette maison de 3 chambres à coucher, dont une est au rez-de-chaussée, est dans un état impeccable. Les planchers ont été traités au varathan. Le toit au dessus du garage, les fils électriques et les tuyaux sont neufs. De Plus des fenêtres d'aluminium seront installées au début d'octobre. Cuisine ultra-moderne avec espace pour la buanderie. Veuillez communiquer avec Paule D. Charest. **Tél.: 737-6431** OU **731-6817.**
FRANK A. NORMAN & CO LTD
Courtiers
4-10-75

STE-JULIE: Aubaine pour jeune couple. Joli bungalow brique et aluminium, 5 pièces, 3 chambres, sous-sol prêt à finir. Terrain clôturé. Monique Côté, 467-1120 ou 653-3746, Montréal Trust, courtiers. 4-10-75

ST-BRUNO: Secteur recherché. Attrayant cottage pierre et brique, 7 pièces, 3 chambres, salon, foyer, salle à diner, cuisine-dinette. Décor ultra-moderne. Magnifique terrain orné d'arbres adultes. Monique Côté, 467-1120 ou 653-3746 Montréal Trust, courtiers. 4-10-75

OUTREMONT: Près du collège Stanislas, duplex semi-détaché brique, 6-7, petit jardin, grande terrasse au 2e, foyers naturels, garages, libre juillet '76 ou avant si possible $65,000. Exclusif. M.A.D. Préfontaine 731-3158, Mme Louis C. Simard 738-8575. Immeubles Arthur Tremblay Inc. Courtiers. 4-10-75

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ST-JEAN: 4 logis de 3½ pièces, 2 systèmes de chauffage HAC, revenu: $5,820 par année. 1ère hypothèque à 10%, comptant requis: $5,000 (Photo MLS) Robert Tétreault 348-1181. Le Permanent Courtier. 4-10-75

ST-JEAN: Superbe 12 logis, dans quartier nord, système Novelec, tapis mur à mur, laveuse et sécheuse communautaires, hypothèque à 9½% (Exclusif) Nicole Montigny 348-1181. Le Permanent Courtier. 4-10-75

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS
pour faire la livraison du journal LE DEVOIR
à
Montréal et Banlieue
Excellentes routes disponibles
844-3361

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

RIEL, VERMETTE, RYAN, DUNTON & CIACCIA
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Suite 2104
Montréal H4Z 1H1
Sénateur Maurice Riel, C.R. Clermont Vermette, C.R.
Gérald J. Ryan, C.R. Jaime W. Dunton
John Ciaccia, M.A.N. Jean-Louis Tétrault
Michel Green Alain Grégoire
Jean-Pierre Saintonge Francine Marcoux-Jacques
M.P.J. Reske
Téléphone: 866-6743
Adresse télégraphique: RIVERDIN
Télex: 01-26407

les MOTS CROISÉS du Devoir

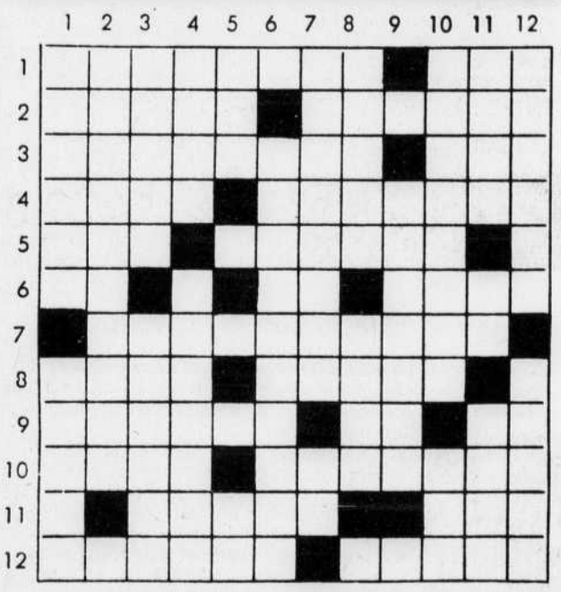

Horizontalement
1—Relatif au zénith — Mèche de cheveux rebelle.
2—Ressemblance. — Espèce de pin.
3—Conifère — Du verbe être.
4—Vase d'ornement. — Rendra aigre.
5—Ote la vie — Doigt de pied.
6—Dans — Familièrement — A une odeur de.
7—Relatif au Talmud.
8—Est utile. — Os de la cuisse.
9—Dans l'Antiquité, conducteur de char. — Béryllium — Considéré.
10—Qui dépasse le volume ordinaire . — Rendre roux.
11—Femme de lettres américaine née à Pennsylvanie (1874-1946). — Pas ailleurs.
12—Grand aigle d'Australie — Rendre fixe.

Verticalement
1—Regarde. — Fécule qu'on retire de la moelle des sagoutiers.
2—Celui qui emprunte.
3—Très petite. — Humecta.
4—Qui a les qualités du feu. — Personne qui joue de l'alto.
5—Au golf, petite cheville. — Sert à lier.
6—Affectation de beaux sentiments.
7—Talent. — Pronom indéfini.
8—Tissu végétal. — Rempli, pénétré.
9—Dangers.
10—Personne qui enfile. — Un nombre.
11—Préposition. — Venu au monde. — Défaut grave.
12—A quoi l'on n'a pas touché. — Devenir mûr.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	L	A	C	H	E	T	E	■	I	L	O	T
2	Y	O	L	E	■	A	M	A	D	O	U	E
3	M	U	A	■	B	R	A	M	E	R	■	R
4	P	T	Y	A	L	I	N	E	■	S	E	N
5	H	■	O	P	E	■	A	N	A	■	B	I
6	A	M	N	I	S	T	I	A	N	T	E	S
7	T	I	N	■	E	U	■	G	A	I	N	S
8	I	N	A	B	R	I	T	E	■	L	E	U
9	Q	U	I	■	A	L	■	A	I	L	■	R
10	U	T	■	V	■	E	M	B	R	A	S	E
11	E	I	D	E	R	■	A	L	I	C	E	■
12	■	F	Y	R	A	■	L	E	S	■	N	U

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

14 ANS

"MÉRITE AU PLUS HAUT POINT D'ÊTRE VU ET REVU" – Luc Perreault, La Presse

SOUS L'OCCUPATION NAZIE ET AVEC LA COMPLICITÉ DE LA POLICE PARISIENNE, 13,000 JUIFS FURENT ARRÊTÉS...

une PASSION

le chef d'oeuvre de ingmar bergman

avec Liv ULLMANN · Max Von SYDOW

V.O. Sous-titres français.

GUICHETS SEM: 7.30 SAM: 4.25 - 8h. DIM: 1h.-4.25-8.00

2e Sem.

LES GUICHETS DU LOUVRE

un film de MICHEL MITRANI

CHRISTINE PASCAL · CHRISTIAN RIST

UNE PASSION SEM: 9.15 SAM: 6.05-9.45 DIM: 2.45-6.05-9.45

Cinéma 7e art 722-0302

3180 rue BÉLANGER

Yvon Deschamps: l'effet-choc, c'est ça un show !

Recordman de la scène québécoise (310 représentations en 1969, 250 spectacles en 1970, 180 en six mois en 1971, 150 en 1972, une cinquantaine en quatre mois en 1973, 150 en 1974) Yvon Deschamps déjoue toutes les statistiques et tentera bientôt, le 15 octobre de "tenir le coup" deux mois au Théâtre Maisonneuve de la Place des arts. Mais, pour Deschamps ce ne sera pas difficile!

Habitué aux tours de force, huit semaines à la Place des arts n'ont pas de quoi l'effrayer, d'autant moins qu'il nous présentera un "show" tout neuf, mis en scène par Jean Bissonnette avec projections, trames sonores et tout le fourbi, un vrai, grand super spectacle de sons et lumières. "Cette année, dit-il, je suis déchaîné."

Les thèmes de ses monologues se grefferont autour de la Création ou "une journée dans la vie quotidienne d'un couple au Paradis terrestre", du retour à la nature, de la peur, de l'honnêteté, etc, le tout entrecoupé de chansons, d'opéra, de calypso, de reels...

Il sera entouré de ses fidèles musiciens dont certains l'accompagnent depuis le début: Yvan Ouellette aux claviers, Libert Subirana à la flûte et au saxophone, Serge Vallières à la guitare et Michel Fauteux à la batterie. Yvon Deschamps espère en tout cas provoquer rires et réflexions mais il souhaite surtout que la salle soit sur le qui-vive à chaque instant du fait que le son, l'image et l'éclairage créeront une ambiance propice à provoquer des phénomènes complémentaires au monologue. Deschamps veut que l'auditoire soit surpris à tout moment, à l'improviste. "C'est l'effet-choc, dit-il, et c'est ça un show."

Après la Place des Arts, Yvon Deschamps partira en tournée avec son spectacle durant quatre mois à travers le Québec enregistrera un disque qui sera distribué en France et fera tout probablement partie de la distribution du prochain film de Michel Tremblay "Le soleil se lève sur la rue Bélanger."

Cette année passera tout aussi vite que les autres pour ce fou merveilleux, ce marchand de gaieté qu'est Yvon Deschamps qui affirme n'être nulle part plus heureux que sur la scène.

A.D.

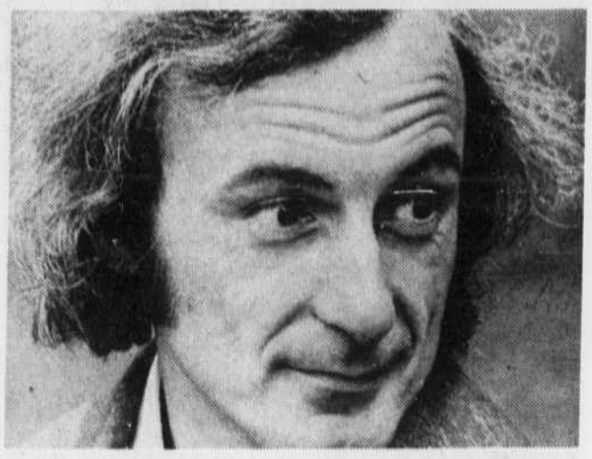

la boîte à échos

Dans le cadre d'un télégramme adressé à M. André Morin, directeur général des cérémonies officielles du COJO, le conseil d'administration de la Société des auteurs compositeurs (SAQ)"déplore le fait que le COJO n'ait pas procédé par voie de concours dans le cas de la chanson d'invitation aux jeux Olympiques intitulée **Bienvenue à Montréal."**

●

Une subvention de $20,000 sera affectée, pour la 5 ème année consécutive, à la préparation et à la rédaction du **Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec** réalisé sous la direction de Maurice Lemire de l'Université Laval.

●

Dans le cadre de la Semaine mondiale de la musique, qui déplaçait hier ses assises à Montréal, les **Nocturnales** présenteront ce soir, entre 23 h et minuit, un concert d'intérêt groupant des oeuvres de Niculescu, Genest, Stockhausen, Stibilj, Coulombe-Saint-Marcoux et Crumb. Les férus de nouvelles musiques voudront être aux rendez-vous.

●

Un nouveau film de Clément Perron, **Partis pour la gloire**, sortira sur les écrans du Québec le 17 octobre; les films "Mustang" de Marcel Lefebvre et "Pour le meilleur et pour le pire" de Claude Jutra demeurent cependant les premiers de la rentrée cinématographique.

●

Surnommé l'éminence grise des lettres françaises, **Jean Paulhan** fera l'objet d'un **document,** mardi le 7 octobre à 21 h à CBF-FM.

Phillips acquiert Jacoby's

Phillips, la troisième plus importante maison de vente aux enchères d'oeuvres d'art et d'antiquités, annonçait hier qu'elle a acheté la maison de vente aux enchères la plus importante au Canada, Jacoby's de Montréal.

Franklin Silverstone, directeur des oeuvres d'art chez Phillips, sera le président de la nouvelle compagnie, Phillips-Jacoby Ltd.

Un relais par télex entre l'entreprise de Montréal et Phillips de Londres donnera aux vendeurs un accès direct à certains des meilleurs spécialistes internationaux dans le domaine des meubles, de l'argenterie, de la porcelaine, des timbres-poste, des pièces de monnaie et des tableaux.

Phillips-Jacoby possède des salles de vente et des aménagements de classification et d'entreposage dans un édifice de quatre étages à 480, rue Saint-François-Xavier dans le vieux Montréal. Des enchères générales tenues chaque semaine et des séances régulières de ventes, placent oeuvres d'art et antiquités importantes sous le marteau du crieur.

Phillips compte développer des séances spéciales de vente et les organiser à intervalles de deux mois. La première aura lieu, probablement entre les 20 et 29 novembre.

Le chiffre d'affaires de Phillips l'an dernier fut de $22.4 millions. Le chiffre d'affaires chez Jacoby's s'est chiffré en moyenne à $850,000 au cours des trois dernières années. La maison d'enchères a établi un marché solide pour l'art canadien français et a dirigé les premières enchères de porcelaine Satsouma japonaise.

Le tribunal frappera . . .

Institué il y a un peu plus de six mois et placé sous la présidence du sociologue Marcel Rioux, auteur d'un Rapport sur la situation de l'enseignement des arts au Québec, le Tribunal de la culture doit produire son rapport d'ici peu de temps. Ce rapport, élaboré à la lumière des griefs de ceux qui ont été appelés à témoigner, fera le point sur les lacunes des Affaires culturelles du Québec durant les dix dernières années.

Marcel Rioux, l'écrivain Gérald Godin et le cinéaste Claude Jutra se sont partagé la rédaction de ce rapport qui se présentera en trois parties. Il sera vraisemblablement imprimé sur papier journal, faute de moyens on l'aura deviné. Attendons voir... On dit d'ores et déjà que "ça va cogner".

Charlie Brown, il y a 25 ans!

SANTA ROBA, Californie (AP) — Charlie Brown, le célèbre héros des bandes dessinées, a eu 25 ans hier.

Il est apparu dans une bande dessinée pour la première fois le 2 octobre 1950. Son créateur, qui est aussi le "papa" de Snoopy le chien, M. Charles Schulz, aujourd'hui âgé de 52 ans, est maintenant un multimillionnaire. Il n'en continue pas moins de s'asseoir chaque jour devant sa planche à dessin pour composer de nouvelles aventures pour son héros.

Ses bandes dessinées sont publiées par 1,655 journaux. Au début, on les lui payait $90 par mois. En 1966 il gagnait $300,000 par an. Avec la vente des objets et gadgets représentant ses personnages, il a réalisé une recette brute en 1971 de $150 millions.

PIERRE DAVID PRÉSENTE
UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

18 ANS

L'ANTÉCHRIST

Un film de Alberto De Martino

Musique d'Ennio Morricone

Carla Gravina
Mel Ferrer
Arthur Kennedy
Alida Valli
George Coulouris
Anita Strindberg
Umberto Orsini

HORAIRES: CHATEAU & PIGALLE. 1:00, 3:10, 5:20, 7:30, 9:30. LAVAL, VERSAILLES & GREENFIELD: SUR SEMAINE 7:30 & 9:30. SAMEDI & DIMANCHE A 1:00, 3:10, 5:20, 7:30, 9:30. DANS TOUS LES CINEMAS: SAMEDI DERNIER SPECTACLE A 11:30 P.M.

2e Sem.

CHATEAU 1 St-Denis & Belanger 271-1103

Cinémas Laval 5 Centre Laval 688-7776

VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880

GREENFIELD Pk. Pl. Greenfield Park 671-6129

PIGALLE 316 Ste-Catherine O. 861-2987

EGALEMENT AUX CINEMAS SUIVANTS

GALERIES DE GRANBY (Granby) · Boîte à Films St-Jean · Terrebonne Terrebonne

Un film unique . . . qui marque certainement une date dans l'histoire du cinéma — Luc Perreault, La Presse

Jodorowsky dit lui-même : Je demande à un film ce que beaucoup de gens demandent à la drogue — The Village Voice

EL TOPO doit affronter les 4 meilleurs tireurs au monde réussira-t-il à les vaincre?

18 ANS Adultes

AVANT LA MONTAGNE SACRÉE ALEXANDRO JODOROWSKY AVAIT FAIT...

EL TOPO

POUR LA PREMIÈRE FOIS EN FRANÇAIS

Commençant vendredi 10 octobre

Cinéma 7e art 722-0302 3180 rue BÉLANGER

En reprise au GESÙ

"Rien détonnant !" avec Sol

Jusqu'au 4 octobre à 20h30 hres (relâche le lundi)

BILLETS
Dim. Mar. Merc.: $4.50
Ven. et Sam.: $5.50

DERNIÈRE SEMAINE

EN VENTE AU GESÙ
1200 Bleury tel: 861-0589

LUC PHANEUF présente

Jusqu'au 5 octobre

PAULINE JULIEN

Ce soir

REPRÉSENTATION SUPPLÉMENTAIRE SAMEDI, 4 OCTOBRE MINUIT

billets en vente au guichet du T.N.M.

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE
84 ouest, rue Sainte-Catherine
tél.: 861-0563/0564

Le Groupe La Laurentienne présente

LES GRANDS EXPLORATEURS

LES DERNIERS HOMMES BLEUS DU SAHARA

PAR DOUCHAN GERSI qui commente personnellement son film-couleurs

une Production Explo-Mundo

SALLE LE PLATEAU
3710 Calixa Lavallée
métro Sherbrooke et autobus 24E

POUR TOUS

Du 1er au 5 octobre à 20.30 hres.
Matinée 4 et 5 octobre à 14.00 hres.

BILLETS $3.00
En vente à EXPLO MUNDO 1151 Alexandre Desève
métro Papineau
et au PLATEAU de midi à 8 hres à partir du 22 septembre

Des représentations ont lieu également au CENTRE CULTUREL DE VERDUN
5955, rue BANNANTYNE — Tél.: 768-1140

INFORMATIONS: 527-9505

En cas de difficultés postales pour le retour des billets de saison ceux-ci vous seront remis à la représentation.

Ne soyez pas déçu, procurez-vous maintenant vos billets de saison et participez au tirage de 2 voyages gratuits en Turquie et en Jamaique.

SALLE RESNAIS

14 ANS

Elysée 35 MILTON 842-6053

HORAIRE: LUN. à VEN. 7.30; 9.30
SAMEDI 1.30; 3.30; 5.30; 7.30; 10.00
DIM. 1.30; 3.30; 5.30; 7.30; 9.30

"Un film intelligent et sensible d'un réalisme cru parfois, un peu crasseux au besoin, mais que la drôlerie asticote, que la poésie caresse, que le coeur réchauffe." — LA CROIX

"Film réaliste et riche, remarquable de naturel et de sensibilité, contestable par l'intimité érotique de quelques scènes." — FICHES DU CINÉMA

"Regard sur la réalité quotidienne, sur la vie ordinaire, sur des gens comme tout le monde, regard qui peut amuser mais fait tout autant prendre conscience, et pose la question essentielle: le bonheur, qu'est-ce que c'est? L'art, à son plus haut niveau, pose-t-il finalement une autre question?" — LES NOUVELLES LITTÉRAIRES

FRANCIS PERRIN · COLINE SERREAU

dans un film réalisé par JEAN-LOUIS BERTUCCELLI

On s'est trompé d'HISTOIRE d'AMOUR

"Un film pareil ne se raconte pas, il se savoure !..." — EISENSTEIN

Un film de MICHEL SOUTTER

14 ANS

11e SEMAINE

l'escapade

MARIE DUBOIS · JEAN-LOUIS TRINTIGNANT · ANTOINETTE MOYA

UNE COMPAGNIE DE DANSE ET D'OPÉRA DU TIBET

Un kaléidoscope de couleurs et de sons par les derniers grands maîtres de la musique et du folklore du Tibet.

CCA présente L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DU TIBET

Ce Soir 20h30 jusqu'au 4 oct.

Billets : $8, $7, $5, $4

EN VENTE : CCA 1822 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Montreal Trust PVM, Sauvé Frères.
Nombre limité de billets à demi-tarif sur $7 (1er oct.) : pr. étudiants, enfants et Âge d'Or, en vente à CCA seulement.

CHARGEX 932-2234 MASTER CHARGE

THÉÂTRE MAISONNEUVE

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les Oraliens
9.30 Les 100 tours de Centour
9.45 En mouvement
10.00 Clak
10.15 Au jardin de Pierrot
10.30 Conseil Express
"Les services gouvernementaux: main-d'oeuvre et immigration".
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 Les animaux chez eux
"Au pays des totems"
12.00 Mini-fée
12.30 Les Coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma
"Six heures, Quai 23" (Drame policier — Espagne 1961) ■
4.00 Bobino
4.30 Bidule de Tarmacadam ■
5.00 Daktari
6.00 Ce soir
7.00 Les Pierrafeu
7.30 Marcus Welby, M.D.
8.30 Hors série:
"Ardechois, coeur fidèle"
9.30 Science-réalité
10.00 Dossiers: "la sant" mentale"
10.30 Téléjournal
10.50 Nouvelles du sport
11.00 Cinéma
"Un homme et son péché" (Drame réalisé par Paul Guy Legouriadec — Canadien 1949) ■
12.30 Ciné-nuit
"Séraphin" (Film réalisé par Paul l'Anglais — Canadien 1949)■

CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue
7.45 Les p'tits bonshommes
8.00 Fanfan Dédé
8.30 A la bonn'heure
10.00 Pour vous mesdames
11.45 Les p'tits bonshommes
12.20 Le dix vous informe
12.30 Les Tannants
1.30 A votre service
2.15 Ciné-vendredi
"Le retour des gosses perdus" (Drame — Espagne 1957)■
4.00 Super Car
4.30 Patofville
5.00 Perdus dans l'espace
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Cinéma:
"Le fils d'un hors-la-loi" (Western — Espagne 1964)
9.15 Découvertes 75
10.00 Loto Perfecta
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Cinéma
"M-15 demande protection" (Drame — Britannique 1966)
12.45 Cinéma: "Sylvia et l'amour" (Documentaire — Italien 1967)
2.15 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

18.00 Viens voir
Deux documentaires: "Panorama Iranien" et "Japon d'hier et d'aujourd'hui".
18.30 Tout est possible
Les éléments radio-actifs et les précautions nécessaires au point de vue écologique.
19.00 A déterminer
20.00 De concert avec vous: Roland Leduc.
21.30 Divers pour l'Automne
Une revue des principales activités culturelles.

CBMT 6

9.30 Summer Schools
10.00 Friendly Giant
10.15 Mon ami
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
1.00 The Larry Solway Show
1.30 Any woman can
2.00 Love american style
2.30 The Edge of Night
3.00 Take thirty
3.30 Celebrity cooks
4.00 Forest Rangers
4.30 Comin' up Roste
5.00 The Flaxion Boys
5.30 The Patridge Family
6.00 The City at Six
7.00 Man about the house
7.30 Movie Meeker Hockey school.
7.45 Mr. Chips
8.00 The Mary Tyler Moore Show
8.30 M.A.S.H.
9.00 Touch the earth
10.00 Police Story
11.00 The National News
11.22 Viewpoint
11.30 Montreal Tonight
11.45 Ciné-six A confirmer
1.45 Station closing

CFCF 12

5.50 Sign-On
6.00 University of the air
6.30 Trouble with Tracy
7.00 Canada A.M.
8.30 Romper Room
9.00 Yoga
9.30 Lively woman
10.00 The art of cooking
10.30 McGowan and Co
11.00 Definition
11.30 The Joyce Davidson Show
12.00 Flintstones
12.30 Cinéma: "Spinout" (comédie musicale — Américain 1966)
2.30 What's the good word
3.00 Another world
4.00 Celebrity dominoes
4.30 Flintstones
5.00 It's your move
5.30 The price is right
6.00 Pulse
7.00 Sanford and Son
7.30 Celebrity dominoes
8.00 Friday mystery movie:
"McCoy: Double take"
10.00 Switch
11.00 CTV National News
11.20 Pulse
12.00 Cinéma:
"Anatomy of a murder" (drame — 1959) ■

cinéma

ANJOU: 7617 des Galeries d'Anjou 353-5960 "La route de la violence" 6.20, 9.55, "Jo le fou" 8.00.
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "French connection II" 1.10, 5.00, 9.00 "Seven Ups" 3.10, 7.10.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3313 "Le retour du grand blond" 7.00, 8.45, 10.20.
AVENUE: 1224 avec Greene Westmount 927-2447 "Apple dumpling gang" 12.30, 2.40, 4.50, 7.05, 9.20.
BEAVER: 5117 ave. Parc 277-0025 "Francesca's sexual whirpool" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "French Love Secret" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50*
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Lepke le caid" 2.25, 6.05, 9.45. "L'Amoureuse" 12.40, 4.20, 8.00.
BIJOU: 5030 Papineau 577-9131 "La sexualité chez les adolescentes" 1.10, 4.00, 6.30, 9.25 "Tamara" 2.25, 5.25, 8.20.
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 523-5180 "Papillon" 12.00, 4.40, 9.25. "Cabaret" 2.35, 7.20.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "Plein la gueule" 1.00, 5.15, 9.30 et "Le flambeur" 3.10, 7.30.
CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "La chair de l'orchidée" 1.40, 4.10, 6.40, 9.10.
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Behind the door" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Les guichets du louvre" 7.30, "La passion" 9.15.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 877-7933 "Le fauve" 8.00 et "La route de la violence" 6.15, 9.50.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7385 "Love and death" 1.35, 3.30, 5.25, 7.20, 9.20.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Tremblement de terre" 7.00, 9.30.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Mariage" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "Le secret" 7.30, 9.30.
ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Resnais) "On s'est trompé d'histoire d'amour" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "L'Escapade" 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Le mâle du siècle" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
JEAN-TALON: 4255, Jean-Talon E. 725-7000. "Le péché d'une mère" 8.10 et "Des roses blanches" 6.30, 9.55.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9077 "Man about the house" 1.30, 3.25, 5.20, 7.15, 9.10.
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Le démon aux tripes" 6.00, 9.30 et "Diago défie Santana" 8.00.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine 255-6224 "Flesh Gordon" 6.35, 9.35 et "Le pétale de l'amour" 8.00.
MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 "Freebie and the bean" 1.30, 5.35, 9.40 et "Drowning pool" 3.40, 7.45.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Raoul Duguay sur scène" 10.00 et 12.00.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6901 "Jaws" 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "J'irai comme un cheval fou" 12.25, 2.15, 4.10, 6.00, 7.55, 9.50.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "The way we were" 7.15, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Lies my father told me" 12.20, 2.15, 4.10, 6.05, 8.00, 9.55.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Nashville" 12.50, 3.35, 6.25, 9.10.
PLAZA: 6506 St-Hubert 274-6155 "Le démon aux tripes" 2.10, 5.50, 9.30 "Les vengeurs de l'Ave Maria" 12.30, 4.10, 7.50.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 277-0025 "Grace's place" 12.20, 3.10, 6.00, 8.50 "Pro Shop" 1.40, 4.30, 7.25, 10.15.
RIVOLI I: 6906 St-Denis 277-4129 "Chaleurs danoises" 3.05, 6.25, 9.50 et "Fin de semaine érotique" 1.40, 5.00, 8.05.
RIVOLI II: 6906 St-Denis 277-4129 "Terreur de Bruce Lee" 2.35, 6.05, 9.35 et "Mais qui donc m'a fait ce bébé" 12.50, 4.20, 7.50.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "L'or" 1.50, 5.40, 9.30 et "La Brigade en folie" 12.30, 4.15, 8.05.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O 932-1139 "Man with the golden gun" 1.00, 5.15, 9.30,"Live and let die" 3.10, 7.25
SNOWDON: 5225 Décarie 482-1322 "Summer run" 1.45, 3.40, 5.45, 7.50, 9.55.
VAN HORNE: 6150 Côte des Neiges 731-8243 "Wilby Conspiracy" 1.00, 3.00, 5.05, 7.10, 9.15.
VENDOME: Place Victoria 878-2092 "The life and times of Xaviera Hollander" 12.25, 1.50, 3.25, 5.00, 6.25, 8.15, 9.50.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5777 "Le retour du grand blond" 7.00, 8.45, 10.20.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "It seemed like a good idea" 12.30, 2.10, 3.55, 5.40, 7.25, 9.15.
YORK: 1497 Ste-Catherine 937-8978. "Return of the Pink Panther" 12.45, 2.50, 4.50, 7.00, 9.15.

CINEMATHÈQUE QUÉBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 Schlöndorff: "La morale de Ruth Halbfass" (Allemagne 1971) 7.30 "Feu de paille" (Allemagne 1972) 9.30
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. Maisonneuve 879-4349. "Un divorce heureux" de H. Carlsen — France — 7.00 "Les parapluies de Cherbourg" de J. Demy — France 1963) 9.00.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François Xavier 288-1229 (Salle IV "Baby Doll" et "27 voitures pleines de tabac" de Tennessee Williams — Semaine et dim.: 20 h 30. Sam.: 18h et 21h — relâche: lundi, (salle II): "One crack out" de David French, mardi au samedi: 20h. Dim.: 19h — matinées mercredi 13h, samedi: 14h.
CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 2332 Edouard-Montpetit — "L'usage du coeur, dans le domaine réel" de Michel Garneau, jeudi, vendredi et dim.: 20h30, sam.: 20h et 20H.
IN CONCERT: 2 Le Royer. 861-5669 — Gato Barbieri — du mardi au dimanche — 21h30, 23h30, 1h30.
OUTREMONT: 1248 Bernard 277-4145 — Raoul Duguay — 22h — 24h.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 521-6666 — Jacques Antonin et Nicolle Croisille — Sem. et dim.: 21h. Sam.: 20h, 23h.
PATRIOTE EN HAUT: "Dodo, l'enfant do" de Serge Sirois. Du mercredi au vendredi: 20h, sam.: 19h30 et 22h. Dim.: 20h. Relâche: lundi et mardi.
LA POUDRIERE: (Ile Ste-Hélène) "La nuit des assassins" de José Triana du mardi au vendredi 20h30. Sam.: 18h30 — 21h30. Relâche dimanche et lundi.
SALLE WILFRID-PELLETIER: Frida Boccara — 20h30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau. 523-1211 "Le temps d'une vie" de R. Lepage, tous les soirs à 20h30. Relâche: lundi.
THEATRE DU GESU: 1200 Bleury. "Rien détonnant" avec Sol — tous les soirs: 20 h 30 Relâche: Dim. et lundi.
THEATRE MAISONNEUVE: Opera folklorique du Tibet — 20 h 30
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 O. Ste-Catherine 861-0563 Pauline Julien
THEATRE PORT-ROYAL: "Visa le noir, tua le blanc" de Dale Wasserman d'après le roman de Ken Kesey — 20 h 30.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 ave. Des Pins E., 845-7227. "Le premier" d'Israël Horovitz. Tous les soirs à 20 h 30. Sam.: 20h et 22 h 30. Relâche: lundi.
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 rue St-Denis, 844-1793. "L'Hôtel du libre-échange" de R. Prévost, du mardi au sam.: 20h Dim: 19h relâche: lundi.

LA CRITIQUE EST UNANIME
"LIES MY FATHER TOLD ME"
EST UN FILM REMARQUABLE!

"Un point saillant dans l'histoire du cinéma canadien, une étape importante dans l'évolution de la vie culturelle au Canada anglais . . . une oeuvre passionnante qui ne laisse jamais indifférent. On en sort ému, transformé et peut-être meilleur !"
André Leroux, Le Devoir

"Un monde fait avant tout de poésie. Un film honnête !"
Jean Pierre Tadros, Le Jour

POUR TOUS

A JAN KADAR FILM
EN VEDETTE
YOSSI YADIN
LEN BIRMAN
MARILYN LIGHTSTONE
INTRODUCTION
JEFFREY LYNAS
MISE EN SCÈNE
JAN KADAR
TEXTE ORIGINAL ET SCÉNARIO DE
TED ALLAN
PRODUCTION DE
ANTHONY BEDRICH
HARRY GULKIN

LIES MY FATHER TOLD ME
avec
Roland Bédard, Bertrand Gagnon, Guy Lécuyer
2e SEMAINE !
CINÉMA PLACE VILLE-MARIE
PLACE VILLE MARIE, 866-2644
HORAIRE : 12:20, 2:15, 4:10, 6:05, 8:10, 9:55

JACQUES GARNEAU
céramiste
Expose ses oeuvres
du 25 sept. au 18 oct.
Galerie
de la centrale
d'Artisanat
du Québec
2020 Université
3e étage
Station de métro McGill
Montréal, P.Q.
288-3467
crea

"Un film plein d'éclats, de lueurs, d'idées originales d'images superbes" - LE MONDE
"Il y a beaucoup de cruauté, de méchanceté, de spontanéité aussi" - PAUL DEGLIN
"Travail ambitieux et dont l'intelligence et l'originalité retiennent l'attention" - LE MONDE
"Une suite de tableaux envoutants et baroques traversés par une beauté fièvreuse" - TELERAMA
"L'étonnante Charlotte Rampling prête sa beauté trouble et fascinante dans ce rôle de femme-animale traquée" - J-L. DOUIN
"La Chair de l'Orchidée" place d'emblée Patrice Chéreau au premier rang" - FRANCE-SOIR

14 ANS

La Chair de l'Orchidée
avec CHARLOTTE RAMPLING
BRUNO CREMER EDWIGE FEUILLERE SIMONE SIGNORET
un film de PATRICE CHEREAU
CONT. DÈS 1.40 • SAM. - DIM. DÈS 6.00
CHEVALIER METRO ST-DENIS DEMONTIGNY 1590 ST-DENIS 845-3223
LE CHARLOT 72 ST-CHARLES O. LONGUEUIL - 674-9226

danse

Une fresque himalayenne

par Angèle Dagenais

L'Ensemble folklorique du Tibet, c'est oriental, c'est beau, les costumes sont d'une richesse incroyable, brocarts, soies chatoyantes, masques féériques, les danseurs sont jeunes et alertes, mais la symbolique reste incompréhensible pour la majorité des Occidentaux.

Pourquoi ces petits gestes de la main dessinant des 8 aériens, pourquoi les hommes dansent-ils d'un côté, les femmes de l'autre ne se rencontrant que rarement? Pourquoi une moitié des danseurs fait-elle face à l'auditoire tandis que l'autre lui fait dos dans la majeure partie des chorégraphies? Pourquoi ces bijoux et parures en forme de disques? Toutes ces questions demeurent sans réponses pour le spectateur qui ne connaît pas intimement l'art et la culture du Tibet, qui n'est jamais allé dans les hauts plateaux de l'Himalaya, qui n'a jamais côtoyé ce peuple isolé et reclus derrière ses montagnes.

L'expressivité, contairement à ce qu'annonce le livret n'est pas suffisamment élaborée pour que les différentes chorégraphies s'expliquent d'elles-mêmes. Selon la rythmique orientale, les gestes sont souvent lents, étudiés, les visages inexpressifs à l'exception des numéros dans lesquels les danseurs engagent un dialogue (en thibétain, bien sûr!), les masques pourraient en dire plus long à ceux qui comprendraient leur symbolique, bref le Tibet est à une douzaine de fuseaux horaires de Montréal et sa mythologie et ses rites nous échappent quelque peu.

Ceci dit, le spectacle vaut quand même la peine d'être vu, ne serait-ce que pour se familiariser avec une culture que nous connaissons mal.

Les costumes sont d'un tel éclat, les couleurs mordantes mais qui ne jurent jamais, les parures et bijoux, les épées, tambours, jusqu'aux bottes épaisses sont une pure merveille pour les yeux. Le décor laisse toutefois à désirer, se résumant à une simple toile illuminée de bleu. Sans tomber dans la grande fresque montagneuse enneigée et tourmentée, il me semble qu'on aurait pu trouver un décor représentatif et signifiant qui aurait ajouté un élément descriptif aux chorégraphies.

Signalons le "Yak Tse" ou danse des yaks, la chorégraphie sans doute la plus accessible puisqu'elle était mimée et chantée, dans laquelle on retrouve un trio qui tente d'apprivoiser deux énormes yaks pour les traire et finalement faire du beurre du lait récolté. Les yaks, quoique quelque peu poussiéreux, rappelaient les dragons de la symbolique orientale et m'apparurent fort sympathiques malgré les bonds fantastiques, les roulades et les grognements qu'ils pouvaient émettre. On pouvait se rendre compte aisément que cet animal familier voire bienfaisant pour ce peuple de montagne leur était indispensable et qu'ils lui rendaient en quelque sorte hommage par le biais de cette chorégraphie.

Il est intéressant de noter que les danses qui nous sont présentées par l'Ensemble folklorique du Tibet sont héritées d'une tradition culturelle datant du Moyen-Age. A la fin des années 50, alors que le Tibet était envahi par les forces de la République populaire de Chine, le Dalai Lama quitta le pays avec des dizaines de milliers de compatriotes pour se réfugier aux Indes où ils fondèrent la Société Tibétaine de Musique, Danse et Théâtre dans un effort pour préserver le mysticisme de leur culture. Aujourd'hui, les membres de cette société représentent l'héritage artistique et culturel du Tibet et interprètent le "Lhamo", opéra traditionnel vieux de quelque 500 ans.

L'Ensemble folklorique du Tibet joue au Théâtre Maisonneuve jusqu'au 4 octobre; c'est véritablement un spectacle à ne pas manquer.

Le Tibet chante et danse

Des repas ... qui chantent

Cela manquait dans l'est, le nouveau centre nerveux de la métropole. C'est fait: un restaurant où l'on dîne, danse et chante, au rythme de l'accordéon joué par Matéus.

Il s'agit de La Portugaise, en face de la Place Dupuis, qui a fait peau neuve pour accueillir et restaurer ceux et celles qui ont la nostalgie de cette formule des diners dansants-chantants.

Chaque soir de la semaine, le chanteur de fado Germano Rocha interprète les grands succès populaires, même du Vigneault, et le beau jeune homme s'en tire très bien!

La Portugaise présente chaque soir un spectacle-maison et, en fin de semaine, elle accueille des chanteurs-vedettes du calibre de Yoland Guérard, Claude Valade, André Lejeune, Serge Laprade et d'autres à venir.

Ainsi, les 10, 11 et 12 octobre, ce sera au tour de Michel Louvain. Il paraît que les chanteurs sont ravis de retrouver une boîte sympathique où s'exprimer.

CHANGEMENT: DANS LE CADRE DE LA SEMAINE MONDIALE DE LA MUSIQUE
LES NOCTURNALES DU VENDREDI 3 OCTOBRE 75 SE TIENDRONT À LA FACULTÉ DE MUSIQUE, SALLE 1020, 2375 CÔTE STE CATHERINE, 23h.
RÉSERVATION DES LAISSEZ-PASSER AU SECRÉTARIAT : 343-6427

Covent Garden en diminuendo

LONDRES (AFP) — Covent Garden connaît des difficultés financières. M. John Tooley, administrateur général de l'Opéra de Londres, a en effet déclaré que le budget de l'établissement pourrait connaître un déficit de 300,000 livres sterling (près de $150,000) à la fin de l'année financière en avril 1976.

Covent Garden reçoit une subvention annuelle de plus de trois millions de livres de l'Etat. L'opéra fait également appel au mécénat de sociétés commerciales, dont des banques et des compagnies d'assurances.

L'augmentation du prix des places depuis un an a entraîné une certaine désaffection du public. Les sièges les plus chers valent onze livres.

"Une fois encore Costa-Gavras a dirigé à la perfection une foule de comédiens tous très efficaces. Impossible d'en énumérer toutes les performances d'acteurs." -RTL

"Un film qui a la force des chef-d'oeuvre. Allez le voir avant tout autre." - Le Canard Enchaîne

"Avec Section Speciale, Costa-Gavras, celui de Z, l'Aveu, Etat de Siege, vient d'inscrire une oeuvre remarquable de plus à son palmarès déjà bien rempli..." - Europe no 1

"On voit le récit de Costa-Gavras avec passion." - Télé 7 Jours

"Toute la réalité du pouvoir de l'Etat, secrète, connue des seuls initiés, est mise à nu, un film qui pose de telles questions est un événement salutaire." - L'Express

"Section Spéciale est très supérieur à ce que nous avons dans le genre. Allez voir le film..." - Le Figaro

"Un film important, courageux, nécessaire... Un réquisitoire contre une justice obéissant à la force et transformant l'illégalité en loi." - France-Soir

"La tension dramatique du film résulte d'un mécanisme qui permet tout et le pire." -Le Monde

"Un film important, un film -choc qui fait réflechir, passionne et provoque des débats." - Paris-Match

"Section Spéciale réunit tant d'excellents comédiens qu'il est injuste de n'en citer que quelques-uns." - Les Echos

"Un GRAND film sur la Justice." - L'Aurore

POUR TOUS

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS un service de Civitas
PIERRE DAVID présente

section spéciale

La raison d'État justifie-t-elle le meurtre?

Sélection officielle Cannes 1975 Grand Prix de la Mise en Scene

un film de
costa-gavras
adaptation: Jorge Semprun et Costa-Gavras
dialogues de Jorge Semprun

VENDREDI LE 10 OCTOBRE AUX CINÉMAS PARISIEN ET LAVAL

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS un service de civitas
PIERRE DAVID et CLAUDE MICHAUD présentent

POUR TOUS

LE RETOUR DU GRAND BLOND

Un film de
Yves Robert

Avec
Pierre Richard
Jean Carmet
Jean Rochefort
Mireille Darc

"Les gags fusent . . . il faut voir le délicieux Pierre Richard . . . C'est hilarant!" Le Point
"Pierre Richard est admirable" Le Monde
"Pierre Richard mène la danse avec brio, faisant des prodiges d'équilibre physique et mental" France-Soir
"Pierre Richard, pris dans des aventures rocambolesques, est excellent. Les gags sont surprenants et fort amusants" L'Aurore

SAM. - DIM.: 1:45 - 3:30 - 5:15 - 7:00 - 8:45 - 10:20
SEM.: 7:00 - 8:45 - 10:20

VILLERAY
ST-DENIS JARRY 388-5577

ATWATER 2
PLAZA ALEXIS NIHON
931-3313 ÉTAGE MODE

Baby Doll et 27 voitures pleines de tabac
Du 3 sept au 4 oct
"La sobriété marque cette production tant dans le tempo adopté que dans les interprétations principales" — Le Devoir
"Menée par une [illegible] qui semble motivée... sa santé c'est [illegible]ment de laisser l'impression de pas[illegible] devant nos yeux trop vite." — Dimanche-Matin
Dernière semaine
Commandes tél. acceptées avec Chargex Master Charge disponible à Montréal Trust PVM
Centaur 1
453 ST-FRANÇOIS-XAVIER
Tél.: 288-1229
Mar. au vend.: 20 h 30 Samedi: 19 h 00 - 21 h 15

PREMIÈRE NORD AMÉRICAINE
A L'AFFICHE
'LA NUIT DES ASSASINS'
de Jose Triana
avec
Marthe Turgeon
Francine Tougas
Bondfield Marcoux
mise en scène: Sébastien Dhavernas
décors: Jean Belisle
Prix spéciaux pour étudiants et groupes d'étudiants
Mardi au vendredi à 20h.30
Samedi 18h.30 et 21h.30
Billets en vente:
Sheraton Mont-Royal, suite G-20
et au Montreal Trust P.V.M.
Réservations : 526-0821

entretien

Tremblay-Brassard

Le tandem Tremblay-Brassard donnera sous peu le premier tour de manivelle à un second film intitulé "Le soleil se lève encore, rue Bélanger".

Il était cette fois, rue Bélanger!

par Victor-Lévy Beaulieu
collaboration spéciale

Le 27 octobre prochain, André Brassard dirigera le tournage de la première scène de "Le soleil se lève encore rue Bélanger", d'après un scénario de Michel Tremblay (comme il se doit). Après "Il était une fois dans l'est", de quoi s'agit-il?

André Brassard répond: "Il faut d'abord que je précise que le titre n'est pas définitif. Ça pourrait tout aussi bien s'appeler "Le bonheur" ou "Malgré tout le soleil". De toute façon, j'aimerais bien lui donner comme sous-titre "Une tentative d'optimisme". Quant au scénario, ça raconte l'histoire d'une fille de trente ans non casée, et qui s'en fait problème. Elle recourt aux services d'une agence spécialisée qui lui fait rencontrer un gars avec qui elle se marie. Michel et moi, on voudrait montrer que le bonheur est possible. Et démontrer le mécanisme du bonheur".

Jusque là silencieux, Michel Tremblay ajoute: "Et aussi dire que le prix du bonheur, ce sont souvent les autres qui le paient".

— Comment cela?

— Eh bien, l'héroine du film, Gisèle Lapointe dont le rôle sera joué par Rita Lafontaine, plus elle est heureuse plus ça va mal autour d'elle. C'est une secrétaire qui vit encore chez ses parents...

— La famille toujours?

André Brassard précise: "Vous pensez à "Il était une fois dans l'Est", mais ce n'est pas le même monde. En fait, on est plus près de moi que de Michel, dans ma famille je veux dire. D'abord parce qu'elle vit à Rosemont et qu'elle est moins tourmentée que celle du Plateau Mont-Royal. En quelque sorte, "Le soleil se lève rue Bélanger" est un hommage à ma famille. J'aimerais le dédier à ma grand-mère."

En jetant un coup d'oeil au scénario, je vois quand même que dès les premières scènes, la violence est là: la tante Germaine dont le mari lui a fait un magnifique oeil au beurre noir ne l'assomme-t-elle pas avec la bouteille de bière qu'elle buvait? Et plus loin, n'y a-t-il pas cette tragédie quand la soeur de Ginette perd son mari et ses trois enfants dans un accident de voiture? Et ailleurs encore dans le scénario, la mort de la tante Germaine?

Brassard répond: "La vie nous impose de ne pas faire une histoire juste heureuse".

— Peut-être bien, mais Gisèle, comment évolue-t-elle là-dedans? Je veux dire: par rapport à ce que vous avez déjà fait dans le passé?

— Gisèle ne peut pas se rendre compte de ça, comme les autres personnages. On est peu touché par le reste quand on est en amour.

Tremblay dit encore: "en fait, j'ai pour ma part tenté dans ce film quelque chose qui se fait peu ici, au niveau du style. Je qualifierais ma tentative de jewish humour. Je voudrais que ça aille dans le même sens que la nouvelle école de cinéma aux Etats-Unis, qui fait un retour aux comédies de situation. Ce ne peut donc pas être comme dans "Il était une fois dans l'Est," qui était une espèce de refuge dans ce qui était déjà connu."

Brassard explique: "Dans "Il était une fois...," le monde avait de la misère, ça nous faisait de la peine. La chaleur du film venait de là. Dans "Le soleil se lève...," on s'est dit: regardons le monde vivre et que ça nous fasse plaisir."

— Mais votre public?

— Peut-être qu'il verra ça et se dira que ce n'est ni du Brassard ni du Tremblay. Que c'est autre chose. J'ai rien contre.

Ecrit en janvier-février 1975, avant "Sainte Carmen de la Main," "Le soleil se lève encore rue Bélanger" met en vedette, outre Rita Lafontaine, Yvon Deschamp, Denyse Filiatrault, Huguette Oligny, Lionel Villeneuve, Gilles Renaud et Danièle Panneton. Tourné avec un budget de $400,000, on s'attend à la sortie du film pour le printemps. Quant à la musique, elle sera l'oeuvre de Beau Dommage.

Au sujet de la réalisation, Brassard dira: "Je vais travailler beaucoup en gros plan, je vais privilégier les visages, les figurants. Je ne conçois pas de travailler autrement qu'en collage. Par exemple, les personnages secondaires on va les voir avant de les entendre. On saura d'abord pas d'où ils sortent, où ils vont. Ça va venir après."

— Pour "Il était une fois...", on a parlé notamment de l'influence de Bergman...

— Quand je vais voir des films qui me touchent particulièrement, je me dis: ça, il faut que je reprenne ça. Lorsque quelqu'un fait de bons coups, j'aime bien m'en servir. D'ailleurs, j'aimerais ça tourner coup sur coup trois ou quatre films, même si pendant un an je ne devais pas toucher au théâtre... Pour apprendre. Je sais pas encore tout à fait ce qu'est le cinéma.

Après le tournage de "Le soleil...", Brassard travaillera à au moins deux projets de cinéma: "La mort de Lise Paquette" (héroine d'Il était une fois...), et à ce film qu'il compte faire sur les travestis, ce qu'il appelle "de la réalité qui devient fiction du seul fait qu'elle est dite". En théâtre, Brassard ne chômera pas non plus: il montera en janvier, pour l'Ecole Nationale de Théâtre, "l'Opéra de Quat-Sous" de Brecht puis, en mars, la "Sainte Carmen de la Main" de Tremblay, chez Jean Duceppe.

Fébrile quant à cette dernière pièce, Tremblay dira encore: "J'ai hâte en osti, c'est très beau." Mais en attendant, il aura le temps d'aller à Paris mettre la dernière main à un nouveau roman qu'il a entrepris après avoir écrit le scénario d'un film que tournera en novembre Jean-Claude Lord. Tremblay dit que c'est "l'histoire d'un artiste, du public et de ce qu'il y a derrière. C'est en même temps la critique d'un certain milieu. Disons qu'on a pris pour point de départ "Boubou". Pour l'occasion, j'ai créé 95 personnages de femmes. Un scénario énorme: près de 400 pages. Mais là, je suis bien content de me remettre au roman: en fin de compte, c'est le livre qui est le plus satisfaisant... peut-être parce qu'on attend moins longtemps.

"DECHIRANT ET SENSIBLE, BOURRE A RAS BORD DE DYNAMITE QUI NE DIT PAS SON NOM ET DE TALENT QUI HURLE LE SIEN."
- L'Express

"UN MARIAGE REGLEMENT DE COMPTES SERVI PAR UN ART LUMINEUX."
- Le Point

LELOUCH A REUSSI DANS SON ENTREPRISE AVEC UN TALENT SI PERSONNEL QU'ON NE LUI CONNAIT PAS D'EQUIVALENT."
- RTL

"ADMIRABLE."
- France-Soir

"DES IMAGES MAGNIFIQUES ET D'UN MODERNISME ABSOLU."
- Paris-Match

"IL MET DU VITRIOL DANS LES SAINTES HUILES DE LA VIE A DEUX."
- Europe no 1

"VOICI L'EPOQUE TRAGICO-COMIQUE DU MARIAGE."
- Le Journal du Dimanche

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS un service de Civitas
PIERRE DAVID présente

Bulle Ogier
Rufus
dans
Mariage
vu par
Claude Lelouch

POUR TOUS

Après l'anatomie
d'un coup de foudre (Toute une Vie),
voici l'anatomie d'un mariage!

SALLE RENOIR
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
SAM.-DIM.: 1:30 - 3:30
5:30 - 7:30 - 9:30
SEM.: 7:30 - 9:30

Dès le vendredi 10 octobre

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS un service de civitas
PIERRE DAVID présente

un film de Marcel Lefebvre
réalisé en collaboration avec Yves Gélinas

MUSTANG

Un grand film
d'action, d'aventures
et de suspense ...
Une bête sauvage
et indomptable
à l'origine d'un
règlement de compte
sans merci ...
Le drame d'un
enfant qui cherche
à comprendre ...
Une lutte
impitoyable dans
un monde d'honneur
et de lâcheté, de
force et de peur.

Willie Lamothe
Luce Guilbeault
Albert Millaire
Nanette Workman
Claude Blanchard
Muriel Millard

Marcel Sabourin
Bobby Hachey
Andrée Pelletier
Stephen Machin
Marie-Hélène Thouin
Jack Beauscholte

Une production des Productions Mutuelles en association avec Les Cinémas Unis, Bellevue Pathé Noema, Cinévic, Les Disques London, Cinévision, Les Entreprises Willie Lamothe, avec l'aide de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne

CHATEAU 1 St-Denis & Belanger 271-1103
cinemas le PARISIEN 5
CINEMAS Laval 5 CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880
GREENFIELD Pk. Pl. Greenfield Park 671-6129

ÉGALEMENT AUX CINÉMAS SUIVANTS :
MASKA (St-Hyacinthe) — GALERIES DE GRANBY (Granby) — CAPITOL (Trois Rivières) — CAPITOL (St-Jean) — CARTIER (Shawanigan) — PALACE (Grand Mère) — RHÉO (St-Tite) — JOLIETTE (Joliette) — ST-EUSTACHE (St-Eustache) — REX (St-Jérôme)

Gene Mauch

Dave Bristol

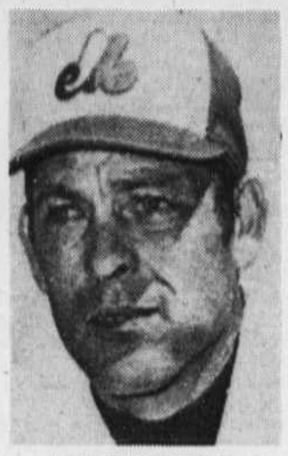
Jerry Zimmerman

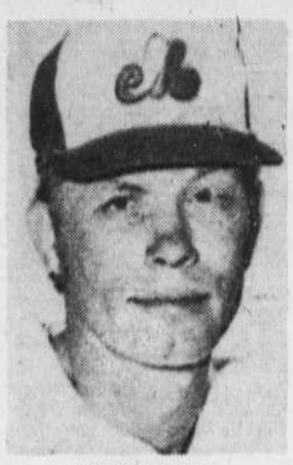
Walt Hriniak

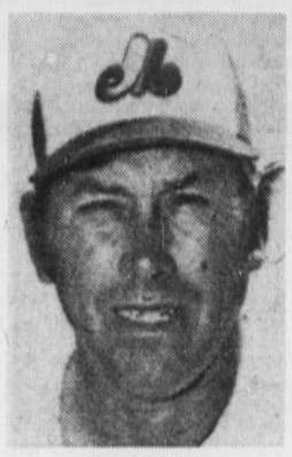
Car McLish

Duke Snider

Au moins trois candidats sérieux sur les rangs

La course à la succession de Mauch est commencée

(d'après CP et AP) — Comme il fallait s'y attendre, les réactions n'ont pas tardé à venir à la suite du congédiement de Gene Mauch comme gérant des Expos de Montréal, mercredi après-midi.

La plus vive fut sans doute exprimée par le lanceur Steve Renko, un artisan de la première heure avec l'équipe, de son domicile de Kansas City.

"C'est la pire chose qu'ils pouvaient faire, a dit Renko. Mauch est un homme extraordinaire et un gérant remarquable. Et j'ajouterai qu'il n'a jamais blâmé qui que ce soit au sein de l'équipe.

"Je pense qu'ils l'ont congédié pour couvrir leurs propres erreurs", a-t-il ajouté en pensant sûrement au président John McHale et au directeur général Jim Fanning.

"Ce que je pense du chahut que lui ont réservé les spectateurs la semaine dernière, lors de notre dernier match au parc Jarry? S'en trouvait-il un seul qui connaisse son baseball autant que Mauch?

"Gene est l'un des meilleurs gérants du baseball actuellement. Qu'attendaient-ils de nous avec tous ces jeunes joueurs? N'avons-nous pas remporté 75 victoires, alors que notre sommet a été de 79 quand nous avions tous ces joueurs expérimentés?

"En tout cas, je n'éprouve aucun regret à me vider le coeur parce que je doute fort être de retour avec les Expos l'an prochain", a conclu Renko.

Ce dernier, en cours de saison, avait déploré le comportement des spectateurs au parc Jarry, en déclarant qu'ils ne connaissaient pas grand-chose au baseball. Il avait alors exprimé l'avis qu'en bons amateurs, ils devraient chahuter le lanceur de l'équipe adverse chaque fois que ce dernier était en difficulté, question de l'énerver davantage, comme ça se fait aux Etats-Unis, avait-il prétendu.

Au cours des sept années initiales des Expos avec Mauch à la barre de direction, l'équipe a remporté 499 victoires et subi 627 échecs. Il avait été embauché le 5 septembre 1968, trois mois après avoir été congédié par les Phillies de Philadelphie, qu'il gérait depuis huit ans.

Mercredi, Mauch a été limogé en compagnie de ses cinq adjoints: l'instructeur des lanceurs Cal McLish, l'instructeur au 3e but Dave Bristol, l'instructeur au 1er but Walt Hriniak, le responsable de l'aire d'exercices Jerry Zimmerman, de même que Duke Snider, instructeur à temps partiel des frappeurs. Ce dernier conserve toutefois son poste d'animateur des matches des Expos, au réseau CBC.

Son successeur?

Entre-temps, la course à la succession est commencée, et les suppositions vont bon train.

Trois candidats retiennent tout particulièrement l'attention. Il s'agit de Karl Kuehl, gérant des Blues de Memphis, de la Ligue internationale, club-école par excellence des Expos; Larry Doby, instructeur au bâton des jeunes espoirs de l'équipe, ainsi que Tom Lasorda, instructeur au 3e but des Dodgers de Los Angeles.

Agé de 38 ans, Kuehl a dit hier qu'il n'avait rien à gagner en postulant le poste laissé vacant par Mauch, dont le contrat prendra fin après la saison 1976 mais à qui on versera son plein salaire, à moins qu'il ne trouve à se loger ailleurs.

"La direction me connaît bien, a précisé Kuehl, elle sait mes orientations et mes ambitions, car je dirige des équipes affiliées depuis 1972. Inutile donc d'offrir mes services officiellement.

"Je crois cependant que je pourrais accomplir du bon travail, et c'est vrai que je serais déçu si on ne me considérait pas comme un candidat sérieux."

Des 25 joueurs rappelés par les Expos au cours du dernier mois du calendrier régulier, 15 ont joué sous Kuehl à Québec, dans la ligue de l'Est, ou à Memphis. Plusieurs porte-couleurs actuels auraient confidentiellement exprimé l'avis que Kuchl serait un gérant idéal au stage où en est rendue l'équipe dans son développement.

Doby, qui était avec les Expos depuis 1968, les a quittés en 1973 en faveur d'un poste d'adjoint avec les Indians de Cleveland, où il espérait devenir gérant. Mais lorsque Frank Robinson hérita du poste, premier Noir à piloter une équipe au baseball majeur, Doby revint dans l'organisation montréalaise.

"Certainement que j'aimerais être le prochain gérant des Expos, a dit Doby hier. La direction a exprimé l'avis qu'elle aimerait un candidat capable de penser en fonction de l'organisation. Eh bien, je pense que j'ai fait mes preuves de ce côté-là."

Enfin, Lasorda a déjà été une vedette comme lanceur avec les Ex-Royaux de Montréal, dans l'Internationale, et il compte encore plusieurs partisans dans la métropole. Il a d'ailleurs déjà déclaré qu'il n'aimerait rien de mieux que de revenir ici comme gérant des Expos.

Quant à Mauch, la direction des Brewers de Milwaukee, après avoir congédié son gérant Del Crandall dimanche dernier, dernier jour du calendrier régulier, a fait savoir qu'elle avait ajouté son nom à sa liste de candidats.

C'est la tradition au baseball majeur que toute équipe sans gérant s'en déniche un avant les importantes assises d'hiver, qui ont habituellement lieu au début de décembre.

Enfin, en apprenant la nouvelle de son congédiement de la bouche du président McHale, mercredi midi à son domicile en Californie, juste avant qu'elle ne soit rendue publique, Mauch aurait fort bien réagi, selon son épouse Nina Lee.

"Il m'a dit tout bonnement qu'il venait de perdre son poste, et il est parti en souriant disputer un match de golf."

Mauch devenait le neuvième gérant à perdre son poste au cours de la saison 1975, six d'entre eux ayant été remplacés en cours de saison. Seuls les Expos, les Brewers ainsi que les Twins du Minnesota n'ont pas de pilote présentement.

Par contre, quelques-uns des gérants actuels ne seraient pas tout à fait dans les bonnes grâces de leur direction, pour ne nommer que Connie Ryan, avec les Braves d'Atlanta, et Roy McMillan, avec les Mets de New York, deux gérants intérimaires.

De plus, Wes Westrum, des Giants de San Francisco, et Ralph Houk, des Tigers de Détroit, occuperaient des fonctions précaires, même si le dernier vient à peine de compléter la première année d'un contrat de trois saisons.

Enfin, un autre candidat possible au poste laissé vacant par Mauch pourrait bien être Dick Williams, qui se fit beaucoup d'amis à Montréal il y a quatre ans quand il accepta un poste d'adjoint. La saison suivante et en 1973, il menait les A's d'Oakland aux deux premiers de leurs trois championnats consécutifs en Série mondiale, avant de remettre sa démission de façon fracassante. Depuis l'an dernier, il dirige les Angels de la Californie, qui croupissent au bas du classement Ouest dans la Ligue américaine.

Leur vente est approuvée

Les Seals pourront commencer la saison

Les administrateurs de la Ligue nationale de hockey, réunis en assemblée spéciale hier à Montréal, ont décidé de permettre aux Seals de la Californie de commencer leur saison régulière, mercredi prochain contre les Flames à Atlanta.

Les dirigeants de la LNH approuvaient du même coup l'offre d'achat que leur soumettait Mel Swig, au nom d'un groupe d'hommes d'affaires de San Francisco.

Les rumeurs voulaient que l'équipe, rachetée par la ligue il y a trois ans de Charles Finley, et qui a encouru depuis un déficit de près de $10 millions, soit tout simplement abandonnée, face aux difficultés éprouvée par Swig à obtenir la somme de $1.5 million qu'on exigeait de lui comme dépôt initial.

Mais les administrateurs tiendront une autre réunion, lundi prochain à New York, afin de finaliser l'entente financière avec les nouveaux propriétaires des Seals.

●

PAUL MOONEY, de Ridgeway (Ont.), vient d'être nommé président des Bruins de Boston, succédant à Weston Adams fils et mettant fin à une affiliation de 51 ans entre la famille Adams et la LNH. Mooney a été nommé à son poste par les frères Jacobs, de Buffalo, qui ont récemment fait l'acquisition des Bruins. Il est le frère cadet de John Mooney, qui vient de démissionner comme président de l'Ontario Jockey Club.

JACQUES RICHARD, ancienne vedette des Remparts de Québec, de la Ligue junior majeure du Québec, a changé d'équipe hier, lorsque les Sabres de Buffalo ont fait son acquisition, en retour pour le défenseur Larry Carrière, un ancien joueur de l'équipe du collège Loyola. Après une saison initiale de 27 buts et 16 passes, Richard a quelque peu déçu la direction des Braves l'an dernier en se contentant de 17 buts et 12 passes.

●

GUENTHER SABETSKI, le nouveau président de la Fédération internationale de hockey sur glace, devait rencontrer, hier à Toronto, les dirigeants de l'Association mondiale ainsi que ceux de l'Association des joueurs de la LNH, en vue d'une intégration possible de ces deux groupes avec son organisme. Mercredi dans la métropole, le président ouest-allemand avait rencontré le président Clarence Campbell, de la LNH.

●

JACQUES PLANTE, vétéran gardien des Oilers d'Edmonton, de l'AMH, aurait perdu l'un de ses fils, à la suite d'un accident de la circulation survenu mercredi soir. Inutile de dire que la direction de l'équipe lui a accordé un congé de quelques jours. Durant son absence, Dave Dryden et Chris Worthy se partageront la tâche comme gardiens au cours des matches hors-concours.

Ça ne change pas grand'chose

TORONTO (PC) — Le Demi des Blue Bombers Steve Beaird a galopé 51 verges hier soir, avec moins de trois minutes à jouer, pour compter un touché qui devait donner à son équipe un match nul contre les Argonauts de Toronto, au compte de 21-21.

Les Blue Bombers, qui tiraient de la patte 21-7 après la première demie, ont cloué le bec aux Argonauts dans l'autre moitié de la partie, en comptant 14 points sans réplique, dont le résultat d'un simple et de deux placements, oeuvres de Bernie Ruoff.

Steve Beaird, qui avait compté le seul touché du Winnipeg au cours de la première demie, grâce à une passe de 59 verges de Chuck Ealey, s'est emparé du ballon à la suite d'un échappé du quart-arrière Ralph Brock; les Argos semblent n'avoir vu que du feu à la manoeuvre, puisque Beaird s'est rendu, sans rencontrer quelque résistance que ce soit, jusqu'à la ligne des buts de l'équipe hôte.

1er quart
Aucun point
2ème quart
TORONTO, touché de Morton sur une course de 3 vgs, converti par Andrusyshyn . 3:38
WINNIPEG, touché de Beaird sur une course de 59 vgs, passe de Raley, converti par Ruoff 6:21
TORONTO, touché de Hadden sur une course de 3 vgs, passe de Joachim, converti par Andrusyshyn 12:23
TORONTO, touché de Morton, 12 vgs, passe de Joachim, converti par Andrusychyn 14:10
3ème quart
WINNIPEG, simple de Ruoff, 25 vgs 6:40
WINNIPEG, placement de Ruoff, 49 vgs . . 14:59
4ème quart
WINNIPEG, placement de Ruoff, 27 vgs . . . 4:11
WINNIPEG, touché de Beaird sur une course de 51 vgs, converti par Ruoff 12:34

Winnipeg	4	7	4	10	—	21
Toronto	0	21	0	0	—	21
		30				

Dans la LMQ

Montréal à la cave

CORNWALL (PC) — Les Royals de Cornwall ont supplanté le Junior de Montréal au compte de 7-6, hier soir, grâce à un truc du chapeau réussi par Ed Cleary. C'était hier, la seule joute présentée dans la LMQ.

Pierre Brassard, John Polock, Jim Conroy et Bill Walls ont complété le total des vainqueurs, tandis que Jean Savard et Gerth McGuigan, avec deux buts chacun, Christian Drolet et Marc Hardy répliquaient de la part des vaincus. Le Junior a maintenant une fiche de deux défaites et aucune victoire en deux parties disputées. Cornwall a marqué un avantage de sept lancers de plus sur le gardien de buts adverse, soit 33, alors que les joueurs du Junior y allaient pour 26.

football

Ligue Canadienne

Mercredi
Ottawa 16, Hamilton 11
Hier soir
Winnipeg à Toronto
Demain
Calgary à C.-B., 22h30
Dimanche
Winnipeg à Montréal, 13h30
Saskatchewan à Edmonton, 16h

MEILLEURS POINTEURS

(partie d'hier non comprise)

Section Est

	t	tr	pl	s	pts
Organ, Ott.	0	27	21	5	95
Andrusyshyn, Tor.	0	12	22	10	88
Sweet, Mon.	0	21	18	4	79
Sunter, Ham.	0	11	17	7	69
Evanshen, Ham.	9	1	0	0	56
Green, Ott.	9	0	0	0	54
Rodgers, Mon.	8	1	0	0	50
Dalla Riva, Mon.	7	2	0	0	46
L. Smith, Mon.	5	0	0	0	30
Ferrughelli, Mon.	5	0	0	0	30
Jackson, Ott.	4	0	0	0	24
Orange, Tor.	4	0	0	0	24

Section Ouest

Cutler, Edm.	0	27	25	10	12
McFall, Cal.	0	27	15	6	78
Abendschan, Sask	0	20	14	1	63
Ruoff, Win.	0	9	14	5	56
Reed, Sask.	9	0	0	0	54
Burden, Cal.	9	0	0	0	54
Dawson, Sask.	8	1	0	0	50
Konihowski, Edm.	7	0	0	0	42
Beaird, Win.	6	0	0	0	36
Campana, Sask.	6	0	0	0	36
Bell, Edm.	6	0	0	0	36
Young, C.-B.	6	0	0	0	36

Ligue Nationale

Dimanche
N.-Orléans à Atlanta
Denver à Buffalo
Pittsburgh à Cleveland
N.-Angleterre à Jets NY
Miami à Green Bay
Cincinnati à Houston
San Francisco à Kansas City
Chicago à Minnesota
Giants NY à St-Louis
Baltimore à Los Angeles
Washington à Philadelphie
Oakland à San Diego
Lundi
Dallas à Détroit

LIGUE CANADIENNE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
OTTAWA	12	8	4	0	274	220	16
MONTREAL	11	7	4	0	265	222	14
TORONTO	12	3	8	1	193	237	7
HAMILTON	11	2	8	1	192	296	5
Section Ouest							
EDMONTON	11	9	2	0	306	265	18
SASKATCHEWAN	12	7	4	1	281	238	15
WINNIPEG	11	5	5	1	208	234	11
C.-BRITANNIQUE	11	4	7	0	211	244	8
CALGARY	11	4	7	0	250	253	8

LIGUE NATIONALE
Division Américaine

Section Est

	g	p	n	pp	pc	moy.
BUFFALO	2	0	0	72	35	1,000
BALTIMORE	1	1	0	55	38	500
MIAMI	1	1	0	43	45	.500
JETS NY	1	1	0	44	66	.500
N.-ANGLETERRE	0	2	0	14	29	.000
Section Centrale						
CINCINNATI	2	0	0	45	17	1.000
HOUSTON	2	0	0	40	17	1.000
PITTSBURGH	1	1	0	58	30	.500
CLEVELAND	0	2	0	27	66	.000
Section Ouest						
OAKLAND	2	0	0	62	41	1.000
DENVER	2	0	0	60	36	1.000
KANSAS CITY	0	2	0	57	67	.000
SAN DIEGO	0	2	0	17	70	.000

Division Nationale

Section Est

	g	p	n	pp	pc	moy.
WASHINGTON	2	0	0	90	16	1.000
DALLAS	2	0	0	55	38	1.000
ST-LOUIS	1	1	0	54	57	.500
GIANTS NY	1	1	0	36	63	.500
PHILADELPHIE	0	2	0	27	38	.000
Section Centrale						
MINNESOTA	2	0	0	69	27	1.000
DETROIT	2	0	0	47	30	1.000
CHICAGO	1	1	0	22	48	.500
GREEN BAY	0	2	0	29	53	.000
Section Ouest						
LOS ANGELES	1	1	0	30	32	.500
ATLANTA	0	2	0	34	40	.000
SAN FRANCISCO	0	2	0	31	50	.000
N.-ORLEANS	0	2	0	3	62	.000

Baseball

Ligue Nationale
(finale 3 de 5)
Demain
Pittsburgh, Reuss (18-11) à Cincinnati, Gullett (15-4), 16h
Dimanche
Pittsburgh à Cincinnati, 16h
Lundi
Cincinnati à Pittsburgh, 20h

Ligue Américaine
(finale 3 de 5)
Demain
Oakland, Holtzman (18-14) à Boston, Tiant (18-14), 13h
Dimanche
Oakland à Boston, 13h
Lundi
Boston à Oakland, 23h

hockey

Ligue Nationale
(matches hors-concours)
Mercredi
Islanders NY 1, Atlanta 1
Rangers NY 4, Boston 0
Toronto 6, Buffalo 0
Montréal 6, Chicago 3
St-Louis 4, Pittsburgh 4
Hier soir
Islanders NY 3, Pittsburgh 2
Chicago 3, Toronto 1
St-Louis 6, Washington 3
Buffalo vs Rangers NY
Los Angeles vs Vancouver

Ligue Majeure du Québec
Mercredi
Sorel 7, Chicoutimi 6
Laval 6, Sherbrooke 5
Shawinigan 11, Québec 2
Hier soir
Cornwall 7, Montréal 6

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
TROIS-RIVIERES	2	2	0	0	10	3	4
SHAWINIGAN	2	1	1	0	12	5	2
SOREL	2	1	1	0	11	15	2
CHICOUTIMI	3	1	2	0	15	16	2
QUEBEC	2	0	2	0	4	18	0
Section Ouest							
LAVAL	3	2	1	0	15	13	4
CORNWALL	2	2	0	0	13	9	4
HULL	2	1	1	0	2	8	2
SHERBROOKE	2	1	1	0	14	10	2
MONTREAL	2	0	2	0	2	13	0

OFFRE INTÉRESSANTE

POUR LES ÉTUDIANTS ET LES ENSEIGNANTS

LE DEVOIR est une source de documentation précieuse pour les étudiants et les enseignants. Voici l'occasion d'obtenir un abonnement scolaire à un prix avantageux.

DURÉE	TARIFS D'ABONNEMENT SCOLAIRE	COÛT APPROXIMATIF SI VOUS ACHETEZ LE DEVOIR AU NUMÉRO *	MONTANT QUE VOUS ÉCONOMISEZ
7 mois	$ 29.00 ( )	$ 37.00	$ 8.00
8 mois	33.00 ( )	43.00	10.00
9 mois	36.00 ( )	48.00	12.00
10 mois	39.00))	54.00	15.00

* *Prix du journal vendu à l'unité, du lundi au vendredi: $0.20 le samedi : $0.25*

S.V.P. remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal, P.Q. H3C 3C9

Ci-inclus $ ..... pour un abonnement scolaire de ..... mois à compter du .....

NOM .....

ADRESSE .....

.....

.....

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 17

AVIS PUBLIC
Prenez avis que les Autobus Robert Ltée, 204, boulevard Richelieu, St-Basile-le-Grand, Permis No. 02121-A, demande à la Commission des Transports du Québec, l'autorisation, pour une période d'essai de trois mois, d'ajouter certains parcours sur les services suivants:
a) Beloeil - St-Hilaire - Otterburn Park.
b) Beloeil - St-Marc - St-Antoine.
c) Chambly - Ile Ste-Thérèse - St-Jean.
St-Basile-le-Grand, 1er octobre 1975
1ère parution: 1 oct. 1975
2e parution: 2 oct. 1975
3e parution: 3 oct. 1975

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
PUBLICATION

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que JEAN CUSTEAU 1464 boul. Labelle Chomedey Prov. Québec, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander le droit de transporter des clous et broches, de Marieville à la frontière Québec-U.S.A. (Port d'entrée: Lacolle), pour le compte de Sivaco Wire & Nail Co. à destination des états américains de: Alabama, Georgie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Floride, Virginie de l'Ouest, Michigan, Wisconsin, Kansas, Texas, Tennessee, Ohio, Pennsylvanie, Indiana, Illinois, Minnesota et Mississipi, et retour avec marchandises refusées ou avariées.
Ce transport sera fait par interchange à Champlain (New York), avec ses détenteurs dûment autorisés par l'Interstate Commerce Commission, et à cet effet le détenteur devra obtenir un permis complémentaire de l'Interstate Commerce Commission. (Limité à 364 jours).
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à la dite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE,
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET
1ère Publication: jeudi, le 2 octobre 1975
2ème publication: vend., le 3 octobre 1975
3ième Publication: sam., le 4 octobre 1975

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-054-549-757
WILLIE DESOURDIE, mécanicien, résidant et domicilié au 5921 de la rue Beaulieu, dans les ville et district de Montréal,

Requérant

-vs-

MARY EVELENE KEARNS, de lieux inconnus,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée MARY EVELENE KEARNS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance acceuillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 29 septembre 1975
(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE-ADJOINT.

BELLEAU ET MARSOT
Procureurs du requérant
4377 ouest, rue Notre-Dame
Suite 9
Montréal, P.Q.

AVIS DE LA DEMANDE
D4ABANDON DE CHARTE

Prenez avis que la compagnie ARLAW INVESTMENTS INC. demandera au ministre des institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Rhoda Rosenblatt
Secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-024900-750
HARRY KOSANSKY, administrateur, de la Ville de Mont-Royal, District de Montréal et y résident à 447 Avenue Chester,

Demandeur

-vs-

STEVEN NATHANSON du District de Montréal, (résident au 3092 Avenue Linton, Numéro 14, Ville de Montréal, et maintenant d'adresse inconnue),

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le Défendeur, STEVEN NATHANSON, pour qui une copie de bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la cour à son intention, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication.

MONTREAL, 1 octobre 1975.
(SGD) A. BEAULIEU
GAPCM

MENDELSOHN ROSENTZVEIG SHACTER
TAVISS SHAYNE & LEVITT
Procureurs de la Demandeur
Suite 600
1010 rue Ste-Catherine ouest
Montréal, Québec

CN

APPEL D'OFFRES
pour
DEVELOPPEMENT DE TERRAIN
CORNWALL, ONTARIO

La Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada invite des soumissionnaires à présenter un appel d'offre pour la location (50 ans) ou l'achat de son ancien emplacement de la gare, situé dans le centre-ville de Cornwall, Ontario, emplacement divisé en deux parties:

Partie 1 — 3.6 acres, plus ou moins, ayant façade sur le côté est de la rue Sydney, entre les Neuvième et Onzième rues.

Partie 2 — 9.1 acres, plus ou moins, au N/E du coin de la Neuvième rue et de la rue Sydney (incluant l'emplacement de l'ancienne habitation).

Ces terrains sont disponibles en totalité ou séparément, soit sur une base de location à long terme ou une vente à forfait avec préférence accordée par le CN à louer avec conditions.

Les documents et plans démontrant l'espace disponible peuvent être obtenus sur demande adressée au Chef de Projet, M. D.G. Cornelius, Chambre 1227, 20, rue York, Toronto, Ontario — téléphone (416) 365-3250. Les soumissions cachetées et indiquant clairement "Confidentiel — Soumission pour terrain à Cornwall" seront reçues au Bureau du soussigné, jusqu'à midi, le 29 octobre 1975.

Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

E.C. Kirk
Directeur de l'Immeuble
Région des Grands Lacs
Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada,
Chambre 1227, 20 rue York,
Toronto, Ontario

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'administrateur régional des Services financiers et administratifs, région de la Capitale, ministère des Travaux publics, pièce 108, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario), K1A 0M3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, pièce 110, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1A 0M3 sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

Numéro 78100/275 — Matériel de nettoyage des fenêtres, programme d'aménagement du Gouvernement Fédéral, phase III, Hull, Québec.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Toronto et Montréal.
Date limite : mardi, le 28 octobre 1975
Dépôt : $50.00

PROLONGATION

Numéro 78100/220 — Convoyeur de courrier, programme d'aménagement du Gouvernement Fédéral, phase III, Hull, Québec.

Veuillez prendre avis, que la date limite de réception des soumissions du 7 octobre 1975, est reportée au mardi, le 21 octobre 1975.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférant aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque visé tiré sur une banque à laquelle s'applique la Loi sur les banques ou la Loi sur les banques d'épargne du Québec, établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur réception des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt déterminé aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

administrateur
services financiers et administratifs
(capitale nationale)
Ministère des Travaux Publics
66, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0M3

W.R. Ewing

toronto

Légère hausse

La cote était légèrement en hausse à la Bourse de Toronto à la fermeture de ce marché hier. Pourtant, elle avait été en baisse durant la majeure partie de la séance. Ce qui a changé cette situation s'est produit durant la dernière heure. Des achats nombreux ont alors donné de la vigueur au marché.

Les cinq séances précédentes à Toronto s'étaient terminées avec une cote à la baisse. Hier, l'indice a clôturé avec un gain de .59 et atteint ainsi 176.64. Il avait été à la baisse durant la plus grande partie de la séance.

L'indice de l'or a monté de 1.51 et atteint 299.14. Mais celui des pétroles de l'Ouest a fléchi de .26 et est tombé à 185.15 et celui des minerais, de .37 et est tombé à 74.04.

Le volume a été de 1.28 million d'actions, contre 1.22 million d'actions la veille, et la valeur totale des actions transigées, de $9.72 millions, contre $10.88 millions la veille.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 161 gains, 189 pertes et 222 inchangées, contre 99 gains, 260 pertes et 237 inchangées la veille.

Neuf des 16 parties constituantes de l'indice industriel ont progressé. Le bâtiment, les raffineries de pétrole et les services publics y sont les plus grands gagnants. Les produits chimiques y sont les plus grands perdants.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	142	142	142	142	+17
Abby Glen	300	330	330	330	+ 5
Abitibi	1350	$9⅞	9¾	9¾	
Abitbi 10	150	$48¾	48¾	48⅞	— ⅜
Acklands	300	$15⅛	15⅛	15⅛	+ ⅛
Acres Ltd	100	$8	8	8	
Agnico E	1040	450	450	450	— 5
Agra Ind	700	$5½	5⅜	5⅜	+ ⅛
Akaitcho	1000	115	112	112	— 3
Alt East G	1000	$7	7	7	— ⅛
Alta Gas A	1100	$11¼	11⅛	11⅛	— ¼
Alta G C p	z10	$53½	53½	53½	
Alta G E p	100	$20½	20½	20½	— ½
Alta Nat	300	$23	22⅞	23	+ 1
Alcan	4930	$21½	21⅛	21¼	
Alco Cent	15151	$14¾	14½	14¾	+ ⅛
Algoma St	z15	$27¾	27¾	27¾	
Algon	100	$5½	5½	5½	— ½
Allarco Dv	100	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Alliance B	300	400	400	400	— 5
Alliance r	z100	5	5	5	
Alumin 4 pr	300	$14	14	14	
Am Bonza	1000	225	225	225	+ 5
Ang CT 290	z25	$27	27	27	
Ang CT 315	200	$30	30	30	— ¼
Aqu U Dev	4560	82	81	81	
Aquitaine	2000	$19¾	19¼	19¼	— ¼
Argus B pr	100	$26¾	26¾	26¾	+ ⅜
Asamera	1000	$8	8	8	— ⅛
Asbestos	325	$18¾	18¼	18¾	— ¼
Ashland C	1550	$10⅛	10½	10⅝	+ ⅜
Atco A	800	$9	9	9	— ⅛
Auric Res	2000	24	24	24	— 1
BC Sugar A	400	$20¼	20	20	— ⅛
BC Sugar P	160	$12	12	12	+ ½
BP Can	1711	$11⅛	11	11	— ⅛
Bad Boy	100	415	415	415	+15
Bank Mtl	1135	$16⅞	16¾	16⅞	+ ⅛
Bank N S	305	$44½	44½	44½	
Bar E A	100	$35½	35½	35½	+ ½
Bartaco	500	140	140	140	+ 5
Barry Expl	1000	43	43	43	— 2
Becker B p	150	$6⅞	6⅞	6⅞	— ⅛
Bell Canad	1684	$41⅛	40⅞	41	+ ¼
Bell A pr	z68	$40½	40¾	40½	
Bell B pr	275	$40⅞	40⅞	40⅞	
Bell D pr	2900	$46	45¾	45¾	+ ¼
Bell 2.28	4545	$25	24⅞	24⅞	— ⅛
Beth Cop A	300	$11	11	11	+ ⅛
Block Bros	2300	350	350	350	— 5
Bombrdier	100	295	295	295	+ 5
Bovis Cor	z50	100	100	100	
Brameda	7000	85	85	85	
Brascan A	600	$11	10⅞	11	+ ⅛
Brdg Tnk p	z25	$37¾	37¾	37¾	
Br Am Bnk	245	$16¼	16¾	16¾	
BC Pack B	100	$16	16	16	
BC Phone	600	$9¾	9¾	9¾	+ ⅛
BCPh 4.84	100	$11½	11½	11½	+ ¼
Brunswk	2000	395	390	390	— 5
CAE A	231	$8⅝	8⅝	8⅝	
Cad Frv	100	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ¼
Cal Pow A	100	$25	25	25	— ⅛
Cal P 10 p	10	$100	100	100	
Cam Mine	10500	56	55	55	
Camflo	3000	$10⅝	10½	10⅝	+ ¼
C Chib A	100	395	395	395	— 5
Campau A	225	450	450	450	
Can Cem L	354	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅜
C Nor West	200	415	415	415	— 5
C Pakrs C	1025	$18⅝	18⅝	18⅝	— ⅛
C Safway p	z10	$79¾	79¾	79¾	
CS Pete	1200	201	200	201	— 1
CSL pr	200	425	425	425	
Cdn Cel	z30	$5¼	5¼	5¼	
C Ex Gas	1700	275	275	275	
C Homestd	2400	485	485	485	— 5
C Hydro	200	53⅛	53⅛	53⅛	+ ⅛
Cl Bk Com	1556	$26¼	26½	26½	— ¼
C Ind Gas	100	$6	6	6	+ ⅛
CIL	600	$21⅜	21	21	— ½
CP Inve	1012	$15⅝	15½	15⅝	+ ⅛
CP Inve pr	120	$31	31	31	
CP Ltd	8250	$13½	13⅜	13½	+ ⅛
CPL A p	100	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅛
Cdn Salt	800	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅛
Cdn Sup O	200	$37⅛	37⅛	37⅛	— ⅛
Cdn Tire	z1	$44	44	44	
Cdn Tire A	400	$45½	45¼	45¼	
C Utilties	1022	$8⅞	8⅞	8⅞	
C Util $1.25	322	$17½	17½	17½	— ¼
C Vickers	z12	$17¼	17¼	17¼	
Candel Oil	z50	$14⅞	14⅞	14⅞	
Carl OK	500	281	278	278	— 5
Carrier JD	300	160	160	160	—10
Cassiar	355	$6⅜	6⅜	6⅜	
Casidy A p	200	$6½	6½	6½	
Celanese	350	465	465	465	— 5
Chimo	1000	98	98	98	
Chrysler	445	$10½	10⅜	10⅜	— ¼
Claiborne	300	235	235	235	+ 5
Cominco	1735	$32½	32½	32½	— ½
C Holiday I	100	295	295	295	
Con Bath	300	$27¼	27¼	27¼	— ¼
Con Bldg	100	246	246	246	
Con Fardv	2500	272	267	270	
C Durham	6000	50	50	50	— 1
C Marben	1500	38	38	38	— 2
C Rambler	500	110	110	110	— 5
C Rexspar	8500	66	64	64	— 1
Con Distrb	575	305	305	305	+ 5
Cons Gas	5188	$11⅞	11¾	11¾	— ⅛
Con Gas D	400	520	20	20	+1¼
Control F	1000	275	275	275	+15
Conwest	200	280	280	280	
Copeland	600	310	300	300	—15
Cop Fields	9000	118	115	118	
Cornat Ind	135	445	445	445	+ 5
Cosela R	500	310	310	310	
Craigmt	400	455	455	455	— 5
Creaibrk	300	289	289	289	— 1
Crwn Life	250	$60½	60½	60½	+2½
Cyprus	150	$8¼	8¼	8¼	
D to G					
Dalmy A	100	$9	9	9	
Daon Dev	200	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
Debild B p	z20	$58	58	58	
D Eldona	z100	28	28	28	
Denison	883	$58	57¾	57¾	— ⅛
Dicknsn	150	$6⅞	6⅞	6⅞	
Digitech	z300	57	57	57	
Dorman I	400	$6⅛	6⅛	6⅛	
Dome	1300	$37¾	37½	37¾	+ ½
Dome Pete	1200	$30¾	30½	30½	— ¼
D Bridge	130	$25¼	25¼	25¼	
D Explor	1425	16	16	16	— 1
Dofasco A	430	$25¼	25⅛	25⅛	— ⅛
D Textile A	200	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
Domtar	200	$20⅜	20⅜	20⅜	
Dylex L A	3000	$7½	7¼	7¼	— ⅛
E-L Fin	200	435	435	435	+10
East Sul A	z30	150	150	150	
Ego Mines	2500	38	38	38	+ 1
Falcon C	600	$6½	6½	6½	+ ⅛
Falcon	1391	$28⅛	28¼	28½	— ¼
Fed Ind A	200	$5¼	5¼	5¼	
Fidelity Tr	200	330	330	330	
Finning T	500	$8½	8½	8½	
Foodcrp Lt	700	200	200	200	
Foodex S	200	270	270	270	— 5
Ford Cnda	200	$79	79	79	
Francana	200	$9	9	9	
Fraser A	200	$19	19	19	— 1
GSW C pr	z10	$85	85	85	
Gaz M 66w	500	15½	15½	15½	
GMC	320	$51	50	51	
Giant Yk	z34	$7⅞	7⅞	7⅞	
Gibraltar	400	485	480	485	
Granduc	150	102	102	102	— 3
Gt Ol Sds	3007	$5⅛	5⅛	5⅛	
GL Paper	100	$23	23	23	+ ¼
GN Fin	z10	121	121	121	
Gt West S	300	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ¼
Gulf Can	595	$28¾	28⅛	28¾	
H to L					
Hard Crp A	100	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Harlequin	3450	$9⅛	9	9	— ⅛
Hawker S	500	$6¼	6¼	6¼	
Home A	250	$24⅞	24	24	— ⅜
H Bramor	z25	215	215	215	
Houston O	300	126	126	126	
Howdn DH	200	8	8	8	
Had Bay A	360	$18⅜	18¼	18⅜	+ ¼
HB Oil Gas	650	$31½	31¼	31½	
Hur Eri 7¼	z50	$19¼	19¼	19¼	
Husky Oil	420	$18⅞	18½	18½	— ¼
Husky A pr	z80	$32¼	32¼	32¼	
Husky B pr	z40	$31½	31½	31½	
Hydra Ex	z5	28	28	28	
IAC	100	$18¼	18¼	18¼	
ITL Ind	z400	82	82	82	
IU Intl	1200	$10⅝	10⅜	10⅝	+ ⅛
Imasco A	z25	$29¾	29¾	29¾	
Imp Oil A	7052	$24	23¾	24	— ⅛
Indal r	18691	17	12	17	+ 3
Industmin	z7	$7⅜	7⅜	7⅜	
Inland G p	200	$9¾	9¾	9¾	— ¼
Inter-City	500	430	430	430	+10
Intrmetco	500	$6¾	6⅜	6⅜	— ⅛
Int Mogul	1400	275	265	265	—10
Inco A	2211	$25⅞	25⅛	25⅜	
Interpool	510	$11	11	11	+ ⅛
Intpr Pipe	600	$12	11⅞	12	
Ipsco	2700	$14⅜	14⅛	14⅜	— ⅛
Irwin T A	z5	240	240	240	
Jannock	675	$5⅛	5⅛	5⅛	
Jannock B	675	$11¼	10¾	10¾	— ¼
Janoc p	z60	$58	56¼	56¼	
Jorex Ltd	5000	18	18	18	
Kaiser Re	600	$10⅞	10⅞	10⅞	
Kaps Tran	300	210	210	210	
Keeprite B	700	$5¾	5¾	5¾	+ ⅛
Kerr A A	6256	$11¼	11⅛	11⅛	— ⅛
Koffler A p	750	$6½	6¼	6¼	— ¼
Koffler w	z500	5½	5½	5½	
Labatt A	2080	$18½	18½	18½	— ⅛
Labatt A p	z40	$18¾	18⅜	18⅜	
Lacana	460	415	410	410	—10
Laidlaw A	z50	5	5	5	
LOnt Cem	100	345	345	345	
L Shore	z6	205	205	205	
Lau Fin	200	$6	6	6	
Leigh Inst	400	210	210	210	
Lob Co B	z20	$5	5	5	
Lob Co pr	z65	$23	22⅞	22⅞	
Lob Ltd Ap	z65	$13¾	13½	13⅝	
Lochiel	500	100	100	100	
Loeb M	150	270	270	270	—10
Lost River	1500	290	285	290	+20
M to O					
MEPC w	1700	120	120	120	
MICC	1500	$10½	10½	10½	
MH Cable	277	$8⅜	8⅜	8⅜	
MB Ltd	5698	$18	18	18	
Madeline	700	177	177	177	
Madsen	500	46	46	46	— 4
Man Bar	1000	72	72	72	+ 2
Maritime	100	$16⅛	16⅜	16⅜	+ ⅛
Martin	2000	16	16	16	— ½
Mass Fer	3392	$16½	16⅜	16⅜	— ⅛
Mas F 2.50	700	$25¼	25⅛	25¼	
Matgmi A	300	$14¼	14⅜	14⅜	— ⅛
Melchers	100	300	300	300	
Mercantil	250	$17¾	17¾	17¾	
Meta Uran	1000	12	11	11	— 1
Mex LP pr	500	$6⅜	6⅜	6⅜	
Mindamr	2267	16	16	16	
Molson A	125	$18½	18½	18½	— ¼
Monarc W	z100	60	60	60	
Moore	221	$44¾	44¾	44¾	— ⅛
Multi-Mi	2000	53	52	52	— 1
Mvmar M	1000	44	44	44	— 1
N B Cook	z200	60	60	60	
NBU Mine	2300	268	265	265	— 2
NRD Min	1000	11	11	11	—1½
NaChrs I	200	$6¼	6⅛	6¼	+ ¼
Nat Trust	100	$15½	15½	15½	+ ½
Neonex	100	131	131	131	
N Senator	12500	17	16	17	+ 2
Nfld LP A	182	$10¾	10¾	10¾	— ½
Newmor	1000	8	8	8	
Noranda A	3180	$33⅛	32⅞	32⅞	— ⅛
Nordair L	100	210	210	210	—10
Nor Ctl G	250	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
Nor Ctl Bp	300	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ⅜
Nor Ctl w	100	115	115	115	
Nor Elect	111	$27¼	27¼	27¼	
Nowsco W	z50	$18⅜	18⅜	18⅜	
Nu-Wst A	600	$11	11	11	
Nudlama	1000	38	38	38	
OSF Ind	100	305	305	305	
Orchan A	200	240	240	240	
Oshawa A	1110	485	470	485	
Pac Pete	1039	$24⅞	24¾	24⅞	
Paloma P	z7	170	170	170	
Pamour A	600	455	450	455	+ 5
Pan Centr	1116	110	100	110	+ 6
Pan Ocean	400	$8¼	8⅛	8⅛	— ⅛
PanCan P	500	$15¾	15¾	15¾	
Patino N V	6874	$12¾	12¾	12¾	
Paulin A	500	250	250	250	—15
Pennant	z67	210	210	210	
Penningtn	100	$9	9	9	
P Dept S	2536	400	390	400	
Petrofina	100	$18⅞	18⅞	18⅞	+ ⅜
Peyto Oils	1600	305	305	305	+ 5
Pick Crow	2000	17	17	17	+ 1
Pine Point	100	$30	30	30	+ ⅛
Pitts C	100	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Place G	z300	34	34	34	
Placer	2300	$20	19⅞	19⅞	
Plysr 840	400	$23¼	23¼	23¼	— ¼
Pow Corp	z60	$8⅜	8⅜	8⅜	
Price Co	1000	$16	16	16	— ⅛
Prov Bk r	3260	25	24	25	
QCI Ind	800	190	180	190	+21
QCI Ind A	400	290	290	290	+ 5
Que Sturg	8400	171	162	170	
Ram	1000	220	220	220	+ 5
Ranger	200	$14⅜	14¼	14⅜	
Rank Org A	200	280	280	280	— 5
Redpath A	100	$23¼	23¼	23¼	+ ¼
Reed Pap A	100	$20⅝	20⅝	20⅝	
Reed Oslr A	200	$5½	5½	5½	
Reichhold	100	$18⅜	18⅜	18⅜	— ⅛
Res Servic	100	165	165	165	—15
Revelstk p	100	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅛
Revnu Prp	z414	80	69	80	
Rio Algom	563	$30¾	30¾	30¾	
R Little	1000	220	215	215	—20
Roman	200	$14½	14½	14½	— ⅛
Ronyx Cor	1600	56	56	56	+ 1
Rothm 2p	z50	$14	14	14	
Royal Bnk	3025	$33½	33⅛	33½	
Royal Tr A	1680	$20	19½	19½	— ⅜
Russel H	700	$10¼	10	10¼	+ ⅛
Scintrex	500	95	95	95	
Seagram	2092	$28	27⅝	27⅝	— ¼
Seaway M	800	490	490	490	—10
Selkirk A	171	$12⅞	12⅞	12⅞	— ⅛
Shaw LE A	400	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
Shaw LE C	100	$6¼	6¼	6¼	
Shell Can	641	$15⅞	15¾	15⅞	+ ¼
Sherritt A	2126	$6½	6⅜	6⅜	— ⅛
Siebens	800	$9⅝	9⅝	9⅝	
Silvma	4000	26	26	26	
Silverwd A	784	$8⅛	8⅛	8⅛	
Simpsons	2140	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅛
Soepet	5500	100	98	100	+ 2
Southm A	250	$24⅛	24⅛	24⅛	
Spooner	4750	18	18	18	
Stelco A	2999	$29½	29¼	29⅜	
Steep R -	120	125	125	125	— 2
Steinbg A	200	$18½	18½	18½	
Sundale O	700	$5⅝	5⅜	5⅝	
Systems D	100	390	390	390	— 5
Teck Cor A	2670	350	340	340	—10
Teck Cor B	6 300	315	310	315	— 5
Tex-Sol	500	13	13	13	
Texaco	242	$26¾	26⅜	26⅜	
Texore	8000	10	10	10	
Thom L	5000	20	20	20	— 1
Thom N A	10900	$11¾	11¾	11¾	
Thom N pr	100	$34	34	34	
Tor Dm Bk	1071	$41½	41¼	41⅜	— ¼
Tor Star B	100	$13⅞	13⅞	13⅞	+ ⅛
Total Pet	950	$5¼	5¼	5¼	
Traders A	456	$13⅜	13⅛	13⅜	
Trade 7½ p	z60	$32¾	32¾	32¾	
Trader 69 w	1000	430	430	430	—20
Tr Can Res	z300	45	45	45	
Trans Mt	1325	$10	9¾	9¾	— ¼
TrCan PL	5725	$9⅝	9⅜	9⅝	+ ⅛
TrCan A pr	z13	$51¼	51¼	51¼	
TrCan C pr	z75	$33½	33½	33½	
TrCan w	4650	30	29	29½	— ½
Turbo R	300	125	125	125	— 5

Offre Dem.

	Offre	Dem.
GOUVERNEMENT DU CANADA		
3¼ 1er juin 1976	96½	97
7 1er déc. 1976	97¼	98
A 9¼ 1er fév. 1977	100½	101
1er juil. 1977	96½	97
B 9⅞ 1er fév. 1978	99½	100
C 9¼ 1er avril 1978	100½	101
3¼ 1er oct. 1979	81½	82
D 7 1er oct. 1979	94¼	94¾
E 9⅝ 1er oct. 1980	99	99½
4½ 1er sept. 1983	73¾	74¼
9½ 15 juin 1994	94¼	94¾
10⅜ 1er oct. 1995	96¾	97¼
3½ 15 sept. 1996 perp.	41	43

A Echangeables pour des obligations de 9¼% du 1er fev. 1982.
B Echangeables pour des 9¼ du 1er fev. 1980.
C Echangeables pour des 9¼% du 1er avril 1984
D Echangeables pour des 8¼% du 1er oct. 1984
E Echangeables pour des 9¼% du 1er oct. 1985.

PROVINCIALES			
BC Hyd 8¾ 2 jan.	1982	94½	95½
BC Hyd 10, 2 jan.	2000	91	92
N.B.E. 9, 15 mai	1981	95½	96½
N.B.E. 10⅜, 15 mai	1995	95½	96½
NFLD 8¾, 15 mai	1980	94	95
NFLD, 10⅜ 15 mai	1995	95½	96½
Hyd Ont 8¾ 21 mai	1981	96½	97½
Hyd Ont 10¼ 21 mai	2000	94½	95
A Pr Ont 9⅝ 1er juil.	1968	96	96½
Hyd Qué 9½, 9 sept.	2000	96½	97
Hyd Qué 10½ 9 sept.	2000	95¾	96¾
Pr Saskatch 9, 2 déc.	1981	96	97
Pr Saskatch 10, 2 déc.	1999	93	94
Pr Manitoba 9, 5 déc.	1981	95	96
Manitoba 10, 5 déc.	1999	91½	92¼
A.G. 7½, 15 déc.	1991	79	81
PrNB 7¾ 1er mars	1991	73½	75½
Man Tel 8¾ 1 mars	1991	81	83

(A) Echangeables pour des 9% au 1er juillet 1983.

SERVICES PUBLICS			
Alta Gas 11¾ 1 août	1985	98¼	98¾
Bell 9¾ 1 avril	1999	89¼	89¾
BC Tel 10¾ 1 avril	1995	90	90½
Mar-Tel 11¾ 15 juin	1996	92	94
Nor & Cen 9¾ 15 jan.	1990	84	86
TrCda JL 11½ 20 jan.	1995	98	99

INDUSTRIELLES			
Bell A	1980	92	94
Bell 9¾	1999	89	90
BC Tel 10¼	1995	90	92
Alcan 10¾ 15 nov.	1994	94	95
B de M 10¼ 15 août	1980	99	100
A CIBC 9¾ 1 jan.	1995	97	98
Dofasco 10⅞ 15 mai	1995	97½	98
Imp. Oil 9¾ 15 fev.	1995	89¼	89¾
Banq Roy 10 1er dec	1994	98	99
C. Steinb 10½ 15 dec.	1994	95½	96½
Stelco 9¾, 1er avril	1995	89	89½
D BTD 7½2, 1er avril	1993	92½	93½
Seagrams 10⅞ 1er juin	1995	97¼	97¾
Seagrams 10⅞ 1er juil.	1980	97	98
IPL 10⅜ 15 juin	1996	92¾	93¼
Un Carb 10⅜ 15 juin	1995	95¼	95¾

(A) Echangeables pour des obligations de 9¾% échéant le 2 janvier 1985.
(B) Echangeables pour des obligations de 10% échéant le 1er déc. 1984.
(C) Echangeables pour des obligations de 10½% échéant le 15 déc. 1984.
(D) Echangeables pour des obligations de 7½% échéant le 1er avril 1979.

NOUVELLES EMISSIONS			
IMASCO 10⅞	1995	97½	98½
Domtar 11	1995	97¼	98
Alberta Gas fr 11⅜	1995	98¼	98¾
Ford 10¼	1995	100	100½
UNG 11⅜	1995	98½	99
LF 11¾	1995	99	99½
Qué. Tel. 11	1995	98½	99½

CONVERTIBLES			
Ack Lands 7½	1988	105	107
Alberta Gas Tr 7½	1990	105	110
Allar Co 7	1993	77	80
Ashlands 5	1993	72	76
BAI-RT 2½	1984	91	93
Consumers Gas 5½	1989	65	
Dom. Textile 5¼	1992	79	81
Hudson Bay 6	1993	75	77
I.A.C. 9½	1994	105	107
Moore Corp. 6	1994	91	93
Westcoast	1992	92	94
Pacific Pete 5	1992	74	76
Scurry Rainbow 7¼	1988	73	75
Labatt 9½	1995	105	107

obligations

Peu de changement

Les prix des obligations n'ont pas changé hier sur le marché obligataire à Toronto et l'activité y a été faible. Le taux des bons du Trésor à trois mois se situait à 8.46 p.c. et celui des bons du Trésor à six mois, à 8.71 p.c. Le taux du prêt pour une journée était de 8 1-4

new york

Plus dix points

bon redressement des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a clôturé en hausse de plus de dix points à l'issue d'une séance modérément active.

En légère hausse pendant la majeure partie de la séance, la cote a enregistré un nouveau bond en fin d'après-midi, apparement en raison de nouvelles un peu plus favorables sur les problèmes financiers de la ville de New York. Auparavant, les investisseurs avaient procédé à de prudents achats après les fortes baisses enregistrées depuis le début de la semaine.

Le nombre de hausses l'emporte d'assez peu sur celui des baisses: 715 contre 553, avec 484 inchangés. Blue chips et valeurs de croissance, très touchés depuis le début de la semaine, se sont généralement bien comportés: IBM gagne près de 5 points, Dupont avance de plus de 3 points, General Motors et General Electric clôturent en hausse de près de deux dollars.

L'indice Dow Jones, auquel les trois séances précédentes avaient fait perdre 34.44 points, a monté de 10.39 et atteint 794.55. L'indice général de la Bourse de New York a monté de .43 et atteint 44.39.

Le volume a été de 14.29 millions d'actions, contre 14.07 millions d'actions la veille. Le comportement des valeurs a été le suivant; 714 gains, 553 pertes et 485 inchangés, contre 331 gains, 1,020 pertes et 427 inchangées la veille.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In	8 23	38¼	38	38¼	+ ¼
Addrsso	12 328	7⅜	7	7⅛	— ¼
Alcan Al	9 365	21⅛	20⅝	21	+ ¼
Alleg Cp	6 15	7½	7½	7½	
Allg Lud	4 55	23⅞	23⅛	23⅛	—1
Allis Ch	5 36	10⅛	9¾	10⅛	+ ⅜
Alcoa	10 304	40	39⅛	39⅜	+ ⅜
AMtICI	9 167	50⅛	48¾	49¼	— ⅛
Ambac	5 43	11⅛	11	11	
Am Hes	4 113	16½	16	16¼	
Am Airl	192	7⅜	7⅛	7¼	— ⅛
A Brnd	7 26	36½	36⅛	36⅛	— ¼
Am Can	6 84	30	29⅝	30	+ ½
A Cyan	7 408	24	23½	23¾	
A Home	22 365	33	31¾	32¾	+ ⅛
Am Mot	92	5⅜	5⅜	5½	+ ⅛
Am Stand	5 59	13	12½	13	+ ¼
Am TT	9 5319	46	45	45⅝	— ⅜
Ampx Cp	13 54	5⅜	5⅛	5¼	— ⅛
Anacon	5 79	16	15¾	16	+ ¼
Armco St	5 93	28⅛	27¾	28	+ ⅛
Armst Ck	23 38	19¼	19	19¼	+ ¼
ASA Ltd	178	32½	31½	31¾	— ⅛
Asarco	7 86	14⅜	14⅛	14⅜	+ ⅛
Atl Rich	15 266	98¼	96¾	97½	+1

Visages de la coopération à travers le monde

Un double défi: fidélité et innovation

Du 5 au 7 octobre prochain, sous les auspices de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, qui célèbre cette année le 75e anniversaire de la fondation de la première caisse populaire au Québec, aura lieu à Montréal un important colloque international autour du thème: "Les institutions coopératives d'épargne et de crédit dans le développement économique et social". Pendant trois jours, des délégués venus de parties du monde aussi différentes que l'Amérique du nord, l'Europe de l'ouest et l'Europe de l'est, l'Afrique et l'Amérique latine, étudieront les moyens d'accroître l'apport des coopératives d'épargne et de crédit au développement régional, national et international.

En guise de préparation au colloque, Le Devoir est heureux de présenter à ses lecteurs quelques textes tirés des substantiels documents de travail qui ont déjà été remis aux participants. Ces textes décrivent les réalisations et les orientations des coopératives d'épargne et de crédit dans des sociétés où existent des régimes politico-sociaux fort diversifiés. Que la coopération puisse porter des fruits dans des pays aussi différents que la Pologne, la Haute-Volta et la Belgique, voilà qui illustre la portée très universelle de ce mouvement aux principes foncièrement démocratiques.

Déjà arrivé au Québec depuis quelques jours, l'un des plus éminents conférenciers du colloque, M. Théo Braun, président de la Confédération nationale du Crédit mutuel de France, a bien voulu se prêter à une interview avec Michel Nadeau, journaliste aux pages financières et économiques du Devoir. A l'exemple de la conférence de M. Braun, dont nous publierons des extraits la semaine prochaine, cet entretien ouvre des perspectives fort intéressantes sur la double loi de fidélité et d'innovation qui s'impose aux coopérateurs de 1975.

Les pays dont nous présentons aujourd'hui l'expérience ne sont pas les seuls à avoir ouvert la voie à la coopération. Des pays comme l'Allemagne de l'ouest, le Danemark, la Suède, ont dans ce domaine connu une expansion souvent plus imposante encore. Il en sera question la semaine prochaine dans nos pages à l'occasion des travaux du colloque, que nous suivrons de près à l'intention des lecteurs du Devoir.

Claude RYAN

Belgique *Sans oublier l'agriculture et le logement les Caisses lorgnent vers le statut de banque universelle*

par Alez Florquin

Au cours des dernières années le marché financier belge a changé sous l'influence de divers facteurs.

D'une part les revenus toujours plus élevés de la population offrent à celle-ci la possibilité d'épargner plus sous diverses formes. D'autre part l'augmentation de la demande de biens et de services crée des besoins en capital toujours plus importants. Ces facteurs constituent la base d'une diversification des opérations actives et passives et des services que les intermédiaires financiers offrent à leur clientèle.

La tendance à la déspécialisation se manifeste d'ailleurs dans d'autres pays également, tant dans les institutions du secteur public que dans celles du secteur privé.

En Belgique le gouvernement a estimé qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour que cette évolution puisse s'accomplir d'une façon ordonnée et cohérente. Ceci a donné lieu à une loi concernant le statut des banques, des caisses d'épargnes privées et de certains autres intermédiaires financiers.

Cette loi, qui a pour but de rapprocher les statuts des intermédiaires financiers, a déjà été approuvée par le Parlement.

Les institutions Raiffeisen ont donc pris comme but de stimuler leur essor pour devenir toujours plus un organisme financier moderne et hautement apprécié par le public, un organisme à même d'offrir à toutes les couches de la population et aux entreprises de tous secteurs, un éventail complet de services financiers.

La politique de crédit

En matière de crédit depuis quelques années l'accent peut être mis sur deux tendances fondamentales, à savoir:

- Le rôle que jouent les institutions Raiffeisen, en tant que sociétés spécialisées dans le crédit agricole, qui, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif, veulent garder et renforcer leur position actuelle en tête des établissements de crédit agricole et horticole;
- La pénétration consciente des institutions Raiffeisen dans le marché du crédit au logement, où elles veulent acquérir une part toujours croissante, qui réponde au but qu'elles se sont fixé et qui est de contribuer, d'une manière active, à la réalisation des aspirations de notre population en matière de logement.

L'octroi de crédits à l'agriculture et à l'horticulture ainsi qu'à la construction continuera à l'avenir d'être la base des activités de crédit.

Cette optique peut être précisée par les deux considérations suivantes:

1) plus que jamais auparavant, il importe de renforcer le caractère d'établissement de crédit, autrement dit, il s'agira de développer davantage la conversion de fonds d'épargne en crédits;

2) il est indispensable d'élargir davantage la diversité des crédits et de pousser la répartition des risques déjà réalisée, dans une large mesure, par les crédits-logement et les crédits à tempérament.

De ces quelques remarques, on peut tirer les conclusions suivantes:

- la Centrale des Caisses Rurales doit tenir un rôle important dans le financement de bâtiments scolaires et hospitaliers et ce, dans le cadre des lois spécifiques à ce genre de financement;
- la participation de la Centrale à des crédits de grande importance, éventuellement en collaboration avec d'autres organismes financiers, doit devenir une activité normale et permanente, basée sur une présence active au sein du marché;
- l'octroi de crédits aux classes moyennes et aux professions libérales a connu, au cours des dernières années, un développement heureux.

Néanmoins on peut constater qu'un réel essor dans ce secteur n'a pas été possible, vu les mesures discriminatoires que continuent à prendre les autorités. Malgré tous les efforts, que ce soit à titre individuel ou avec la collaboration d'autres caisses d'épargne privées, il n'a pas été possible: d'une part, de faire reconnaître les Caisses Rurales comme étant habilitées à effectuer des opérations de crédit sur fonds de commerce et ce, bien que la CERA ait été agréée depuis 1958 pour ce genre d'opérations; d'autre part, d'obtenir l'autorisation, dont bénéficient les établissements publics de crédit, d'octroyer des crédits subventionnés aux classes moyennes.

On peut regretter l'attitude des autorités en ce domaine. Elle a pour effet de freiner la déspécialisation estimée pourtant nécessaire par ces mêmes autorités.

Les Caisses et le "retrait-banking"

Le but de la déspécialisation n'est certes pas que les caisses d'épargne privées, parmi lesquelles la CERA et les Caisses Rurales, en viennent à abandonner leurs objectifs premiers, mais d'obtenir que leur soit donnée la possibilité de répondre à l'entièreté des besoins financiers de leur clientèle, placée dans un milieu subissant des changements permanents. En ce qui concerne ce dernier point, on utilise actuellement un terme anglais, de plus en plus fréquent, et que l'on associe souvent à la déspécialisation: c'est le mot "retail-banking".

On peut le comprendre comme désignant l'ensemble des activités, visant à l'octroi d'une gamme de services financiers standardisés et répondant aux besoins individuels du client particulier. On peut dire que les institutions Raiffeisen font cela depuis le début.

Or, on n'attire pas le public et on n'entretient pas sa clientèle simplement en écoulant des produits isolés, mais en offrant un éventail de services harmonieusement conçu et en accord avec les nécessités de l'individu. Il est dès lors indispensable d'élargir la gamme des services et de la rendre aussi complète que possible. Si on regarde en arrière, on peut constater qu'au cours des cinq dernières années bien des choses ont été réalisées chez les institutions Raiffeisen.

De nombreux services ne peuvent être ajoutés à ceux qui existent déjà que moyennant une autorisation des pouvoirs publics ou une modification du statut des caisses d'épargne ou de l'une ou de l'autre loi. Ce genre de mesures ne s'effectue que très progressivement.

Un des derniers points acquis, concernant la reconnaissance des caisses d'épargne privées en tant qu'organismes financiers à part entière est leur entrée dans le consortium des banques, l'organisme qui constitue le chaînon entre les autorités et les intermédiaires pour le placement des emprunts d'Etat.

Depuis septembre 1973, les institutions Raiffeisen peuvent donc participer aux discussions préparatoires, concernant les conditions d'émission; désormais, elles sont traitées de la même manière que d'autres organismes financiers en matière de prise d'emprunts publics. Il est déjà possible, actuellement, de constater que le placement de ce genre d'emprunts par l'intermédiaire de la CERA et des Caisses Rurales ionnaît un succès croissant. Ceci confirme la conviction qu'il existait pour les Caisses Rurales connaît un succès des titres, une place importante et peu exploitée jusqu'à ce jour. Ceci est prouvé également par la mise en dépôt à découvert et l'encaissement de divers titres et coupons, deux classiques de la gamme de services qui, au cours des dernières années, connurent une très forte expansion.

Bien que toutes les opérations ayant trait aux titres puissent être effectuées par l'entremise de la CERA, il faut préciser que, dans le domaine des opérations de bourse et des émissions privées, les caisses d'épargne ne sont pas encore considérées comme intermédiaires qualifiés. Dans ces derniers cas, elles ne peuvent faire fonction que d'organismes de transmission.

Toutefois, des démarches ont été faites pour régulariser cette situation et pour que soit accordée aux caisses d'épargne l'autorisation nécessaire dans ce domaine.

Dans le cadre de l'élargissement des services, il paraît aussi indiqué de mentionner la création, au sein de Boerenbond, d'une agence de voyage, dénommée "Agri Voyages".

Quoiqu'en vertu des dispositions légales, les Caisses Rurales ne puissent se présenter comme intermédiaires pour la vente de voyages, elles ont cependant la possibilité à présent de faire connaître les services de l'organisation, à leurs clients intéressés par les voyages. Il en fut déjà de même pour les assurances, la fiscalité, la sécurité sociale etc.

Les Caisses à l'âge des fusions

A l'occasion de l'Assemblée Annuelle de 1973, a été donné le signal de départ de "l'Opération 400", dont le but est de ramener, en 5 ans, le nombre des Caisses Rurales, en tant qu'entités juridiques, à un maximum de 400. La raison de cette réduction est de maintenir dans des normes acceptables les charges administratives et légales qui résultent des modifications prévues de la loi sur les sociétés commerciales.

Dans le plan de fusion, il avait été prévu qu'un minimum de 60 fusions devrait être atteint chaque année. Ce chiffre a même été dépassé au cours des exercices 1973 et 1974, puisqu'il y eut respectivement 66 et 69 fusions.

Ces fusions ne peuvent être atteintes que grâce à la compréhension et à la collaboration des Conseils d'Administration et du personnel des Caisses Rurales. En effet, on sut aborder les problèmes humains, qu'entraînent toujours pareils changements, de telle manière que le fonctionnement des conseils d'administration élargis et des comités de crédit des succursales ne fut à aucun moment compromis.

Bien sûr, ces fusions ne diminuèrent pas le nombre des points de contact: toutes les Caisses Rurales absorbées furent maintenues sous forme de succursales et, par conséquent, les services à la clientèle et le caractère commercial des institutions Raiffeisen n'en eurent pas à souffrir.

En même temps que l'"Opération 400", on lança l'"Opération 1000". Car, il est un fait que, non seulement le mouvement général de fusion ne peut entraîner une diminution du nombre de points de contact commerciaux, mais la CERA a, en outre, jugé qu'il était indispensable de fixer un plan quinquennal pour la création de nouveaux points de contact. Dans le cadre de ce plan, 34 bureaux entièrement nouveaux furent créés en 1973 et 7 en 1974, ce qui intensifia la force de pénétration des Caisses Rurales concernées, dans leur propre champ d'activité. Le total des points de contact à fin 1974 s'élevait ainsi à 982.

La coopération internationale

Ces dernières années, les institutions Raiffeisen se sont efforcées d'offrir à leur clientèle les mêmes services que les banques d'opérations financières avec l'étranger.

Entre autres réalisations peuvent être citées:

- la participation des Caisses Rurales au système de l'Eurochèque;
- la vente de chèques de voyage et l'introduction du change manuel de devises étrangères.

Mais, malgré ces efforts, l'évolution désirée n'a pu être complètement atteinte, vu que les institutions Raiffeisen ne peuvent être directement actives dans le trafic les paiements internationaux.

Or, ceux-ci ont été agréés entre-temps et il en est parmi eux qui, non seulement sont moins importants en volume mais qui, en outre, ont encore à parcourir un chemin bien plus long sur la voie de la déspécialisation.

Ceci freine l'expansion de l'Organisation Raiffeisen et rend impossible la progression vers une déspécialisation souhaitée par les autorités elles-mêmes!

Haute-Volta *De l'entraide à la coopération, un apprentissage*

par Alain Dabire

A leur origine, dans les pays industrialisés au moins, les fonctions de coopératives et mutuelles d'épargne et de crédit étaient relativement simples; même petites et artisanales, ces institutions pouvaient rendre de précieux services à leurs membres. Aujourd'hui, elles doivent faire face à des besoins beaucoup plus complexes et doivent en conséquence "techniciser" leurs opérations, les diversifier et les spécialiser.

Mais en milieu rural, les problèmes principaux que rencontrent les coopératives d'épargne et de crédit concernant l'adaptation de leurs fonctions aux conditions et aux besoins nouveaux se situent à trois niveaux.

1°) L'attitude des autorités face aux activités coopératives

Tout le monde est convaincu que la voie coopérative est celle qui conduira rapidement les populations rurales vers une organisation plus adéquate, mais très simple; pourtant la majorité des fonctionnaires de toute catégorie éprouve un sentiment de peur devant des paysans organisés, ils ont peur que les gouvernés au niveau rural leur demandent des comptes.

C'est la conservation du pouvoir à un niveau très élevé, écrasant ainsi 95% de la population. Donc désintéressement face aux activités coopératives; chaque action villageoise est un coucher local. Mais cette attitude est aussi un atout, car les autorités laissent la voie libre pour l'organisation et la création des coopératives; donc il y a une possibilité, bien que minime, d'y arriver, par l'encadrement par des associations privées.

2°) Le manque de confiance

Les habitants du village se connaissent bien, la confiance réciproque joue au niveau de toutes actions héritées ou entreprises par la nécessité, il n'y a point la gestion d'un fond plus ou moins important. Bien sûr, on trouve au village, des banquiers de famille ou quelques banquiers villageois qui opèrent dans la discrétion la plus absolue. Quand il s'agit d'argent, chacun se méfie, car il y a eu beaucoup de détournement depuis l'indépendance (1960). La solution unique est de donner aux paysans, le moyen qui leur permettre de franchir ce mur de l'insécurité, cette solution repose surtout sur la formation.

3°) Le manque de formation

Les membres des coopératives sont des paysans qui n'ont jamais été à l'école, certes, ils savent s'organiser à leur niveau, dans un système très simple. La création d'une coopérative d'épargne et de crédit demande des connaissances spéciales qui sont:

— Etude théorique de la coopérative d'épargne et de crédit.

— Etude pratique de la coopérative d'épargne et de crédit.

Nous verrons plus loin la solution possible à ce problème de manque de formation.

L'adaptation des fonctions des coopératives et mutuelle d'épargne aux conditions et aux besoins nouveaux est une étape importante au niveau du processus de recherche 'autonomie.

Si les coopératives ont été vues dès 1960, année des indépendances; comme un des moyens sûrs de regrouper des indépendances; comme un des moyens sûrs de regrouper les populations rurales pour une meilleure organisation, c'est parce qu'il a existé et existent toujours des organisations traditionnelles d'entraide, qui ressemblent aux coopératives modernes, au niveau de la philosophie, principes et idéals coopératifs.

Au niveau de l'esprit coopératif, l'essentiel est là; mais on remarquera la simplicité relative à l'organisation. On constate qu'une association d'entraide s'identifie à la coopérative de production ou d'épargne et de crédit, il s'agit de moderniser ses coopératives traditionnelles en adaptant les fonctions aux réalités concrètes. Cela veut dire que les membres doivent réimaginer la caisse populaire, la réinventer en lui donnant la forme qu'ils voudront. En effet, les stratégies du développement varient, surtout en Afrique, selon les caractéristiques physiques et culturelles des régions concernées. L'essentiel est de pouvoir rendre les hommes responsables en face de leurs problèmes. Ce principe très important, joue un rôle fondamental au niveau de l'adaptation des fonctions coopératives.

Les coopératives d'épargne et de crédit ont des fonctions précises à remplir qui sont: 1) Fonction d'épargne; é) Fonction de crédit; ") Fonction de support.

Toutes ces fonctions doivent être remplies par les membres eux-mêmes aidés par les techniciens qui encadrent le programme des activités caisses populaires en Haute-Volta.

Cette idée s'accorde parfaitement avec l'objectif de base que se propose l'union des associations voltaïques d'épargne et de crédit (UAVE) qui est:

- Le pouvoir de gestion, de fondation, d'administration, d'animation, doit passer complètement, dans un délai de 4 ans, aux unions régionales et nationales.
- La constitution des points d'appui polyvalents pour réaliser un progrès véritable. C'est-à-dire que la coopérative peut être multifonctionnelle (une seule) ou alors multi-instrumentale; bien entendu l'une ou l'autre forme doit être coiffée par une association.

L'objectif de base vise précisément l'adaptation des fonctions des coopératives d'épargne et de crédit par la prise en charge de toutes les activités de l'UAVEC par les membres. Ce qui signifie une formation très poussée des paysans membres, donc la formation à la base. Les villageois encadrés par l'équipe caisse populaire du CESAO reçoivent quatre types de formation:

1°) **La formation par l'information,** par une série de réunions qui couvrent six mois (voir le rapport d'activité). Les réunions ont lieu tous les quinze jours et chacune a une durée de 1 h à 2 h. La présence à ces réunions est obligatoire. Un prérèglement établi par les membres du groupe, prévoit l'exclusion de tout membre qui aura manqué à trois réunions successives sans motif valable.

2°) **Le stage d'alphabétisation fonctionnelle** comporte trois sessions d'une durée de 7 jours chacun et a pour but de permettre aux membres d'apprendre à lire, reconnaître et écrire les chiffres de 0 à 9. En outre ils doivent apprendre à écrire leur nom et à le signer, de façon à reconnaître leur propre signature.

L'importance de ce stage est capitale car l'équipe est convaincue que le contrôle le plus important doit être assuré par le membre lui-même. En effet, le trésorier, bien que honnête, puisque choisi par tous les membres, peut se tromper.

Ce stage comporte aussi, l'utilisation des bouliers (abaques). Cet instrument permet d'additionner, de soustraire des sommes, parfois très importantes. On peut aussi l'utiliser pour multiplier et diviser.

3°) **Le stage de formation des trésoriers comptables.** Il s'adresse à tous ceux qui savent lire et écrire au niveau du groupe. Ce stage donne l'occasion aux candidats d'apprendre à passer les écritures et à utiliser les documents officiels de comptabilité. Et c'est parmi ces candidats que le trésorier intellectuel est choisi par élection, tandis que le véritable trésorier qui garde l'argent est un vieux du groupe, qui est aussi élu, mais sur proposition des membres les plus âgés.

4°) **Le stage de formation des animateurs paysans.** Le désir de l'équipe est d'arriver progressivement à la prise en charge par les membres de toutes les activités de la caisse populaire d'épargne et de crédit, ce qui veut dire qu'il faut former des animateurs villageois qui aideront l'organisation et la conduite des réunions. Les candidats reçoivent une formation supplémentaire en technique caisse populaire d'épargne et de crédit et des notions de techniques d'animation.

On peut résumer les activités de formation de la manière suivante: 1) **Période de sensibilisation** durée minimum six mois, y compris les différents stages. 2) **Club d'épargne:** étude des différents comités et approfondissement au niveau des différents stages. 3) **Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit.** Etude plus approfondie du rôle des différents comités. Le rôle souverain de l'assemblée générale, le rôle de la Caisse Populaire dans le développement du village.

Pour notre équipe, l'adaptation des fonctions des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit aux conditions et aux besoins nouveaux dépend uniquement de la formation reçue par les membres. Ils ont compris qu'ils sont mieux placé que quiconque, pour donner une forme à leurs caisses populaires d'épargne et de crédit en fonction des réalités concrètes du village.

En effet, les clubs d'épargne et caisses populaires, fonctionnent depuis 1971; trois seulement ont commencé à donner des crédits individuels, cette année. L'accent a été surtout mis sur le crédit collectif c'est-à-dire que l'union prête à la population du village, qui réalise un investissement d'intérêt commun par exemple le financement de la campagne de production (achat d'engrais, de produits de traitement etc...).

Par contre, le sens de l'épargne est très développé pour permettre des retraits réguliers en cas de besoins. Cette précaution est en fait, une option à savoir:

1) Renforcer la confiance au niveau du crédit, car tout crédit, peu importe la somme et la durée, doit toujours être remboursé.

2) Préparer les membres à faire face à un système de crédit qui reposera en grande partie sur une garantie morale, dont la confiance mutuelle.

■ *M. Alain Dabire est directeur du Centre d'études économiques et sociales de l'Afrique Occidentale.*

■ *M. Alex Florquin est président des Caisses rurales du Boerenbond de Belgique. Le Boerenbond est la grande organisation sociale et économique des milieux ruraux de ce pays.*

Brésil *L'indispensable reconnaissance de l'Etat*

par Maria Teresa Teixeira Mendes

Il convient d'observer que les caractéristiques de la coopération d'épargne et de crédit tel qu'elle est pratiquée au Brésil a une certaine ressemblance avec celle des pays industrialisés. Toutefois, les problèmes qui les frappent ressemblent plus à ceux des pays en voie de développement. Parmi ces problèmes, mentionnons le manque d'habitude à l'épargne systématique et l'absence d'éducation financière; ensuite, le bas niveau des revenus de la grande majorité de la population.

L'inflation représente aussi un obstacle pour les opérations financières dans la totalité des pays en développement. Elle est un mal insidieux qui déroute toute intention de contrôler les risques et rend nulle toute planification, dont les objectifs sont rarement atteints. Son effet principal consiste dans la réduction graduelle et continue de la capacité opérationnelle des fonds.

Il est bien vrai qu'il existe au Brésil des taux pour la correction monétaire, mais celle-ci n'est pas autorisée pour les coopératives. Toutefois, les institutions financières et les organismes ou entités du Gouvernement les utilisent largement. Les banques, en plus des intérêts, perçoivent des taux pour les services rendus avec lesquels elles peuvent neutraliser les effets de l'inflation et bénéficier de l'emploi d'une partie de leurs fonds en biens immobiliers, ce qui leur donne une garantie additionnelle contre l'inflation.

Les problèmes spécifiques des caisses d'épargne et crédit du Brésil, qui rendent difficiles leur développement, sont les suivants:

- **Formes d'épargne**

La base fondamentale de l'épargne consiste en l'accumulation de capital dans les coopératives du Brésil. Mais, en raison de sa fonction spécifique, le capital ne peut être retiré sinon après la démission du sociétaire et ne lui concède que des intérêts fixes à 12% par an, au maximum, cet intérêt sera payé ou crédité seulement si le total des revenus de la caisse atteint ce taux-là pendant la période. Cette formule présente une forme de participation aux revenus sans empêcher la classique distribution des excédents... On peut vérifier ainsi que l'épargne sous formes de capital dans les caisses de crédit n'offre pas les mêmes attraits que les autres secteurs financiers tels que les titres du Gouvernement, les lettres de change, etc., transigés à la Bourse avec la correction monnétaire et les intérêts garantis.

Une autre source d'épargne et d'accumulation de fonds pourrait être les dépôts volontaires, systhématiques ou non. Toutefois, ces opérations n'offrent pas une juste récompense puisqu'elles ne sont pas protegées contre l'inflation et ne payent pas d'intérêts. Bien plus, les intérêts sur les dépôts sont interdits à toutes les institutions financières, c'est-à-dire que même les banques privées ne peuvent les verser sur les dépôts à la vue. Seulement les dépôts à termes fixes produisent des intérêts dont le taux peut s'élever à 8%, dans les caisses de crédit — pour les dépôts de plus de 12 mois. On ne peut pas les utiliser au moyen de chèques puisque leur emploi est interdit aux caisses de crédit. Pour cette raison et par une imprévoyance chronique e t généralisée, le volume des dépôts est toujours bas et même insignifiant.

- **Le manque de concentration de fonds**

Les caisses de crédit au Brésil sont encore à leur phase d'institutions authentiquement mutualistes, loin de pouvoir être comparées ou de concurrencer les banques commerciales. Car, en leur qualité d'organismes de crédit, leur champ d'action est limité. Elles ne sont pas arrivées à réaliser la concentration et la redistribution de fonds entre elles comme dans une centrale ou d'opérer le transfert des ressources de tierces personnes. Toutefois, la loi brésilienne permet l'intégration des caisses en Fédérations, seulement pour ce qui se réfère à l'assistance technique et aux opérations. Quant à cette dernière possiblité, elle n'a commencé que récemment à être étudiée avec les autorités pour pouvoir être mise en pratique.

Malgré tout, le nombre des caisses de crédit augmente continuellement, peut-être parce qu'elles représentent la forme la plus avantageuse de pourvoir aux besoins financiers des classes économiquement moins favorisées — les employés et les ouvriers. Ce sont les caisses de crédit qui viennent les dépanner lorsque les difficultés financières deviennent urgentes et que les autres portes ne s'ouvrent pas.

- **Manque de "Leaders"**

Un autre obstacle est le manque de pratique coopératiste des participants. Il est rare de rencontrer parmi les sociétaires quelqu'un qui ait quelqu'expérience. La formule est non seulement récente mais aussi chaque groupe intéressé ignore complètement ce type d'activité financière et les modalités d'opération qu'il doit utiliser tant pour épargner comme pour les emprunts.

- **Prohibition légale pour les fonctions complémentaires.**

Quant à l'exercice d'autres fonctions ou activités, le règlement officiel et très rigide: les caisses de crédit doivent consentir des prêts uniquement à leurs sociétaires. On n'a jamais enregistré une seule exception à ces normes. Pas même dans le secteur des assurances, sauf pour celui de la production de blé de Rio Grande do Sul. Les assurances pour les employés des caisses de crédit, par exemple, sont faites dans les compagnies particulières, le taux pour la couverture des risques sur les emprunts est très élevé et son utilisation par les caisses de crédit n'a pas encore été systématisée.

Dans le secteur de l'habitation ou des biens fonciers, il existe un statut qui intègre tout un système destiné à faciliter l'acquisition. Il comprend le Banco Nacional da Habitaçao à sa tête, articulé avec la Caixa Economica Federal et les Associaçoes de Poupança e Empréstimo et aussi des organismes populaires (Coopératives spécifiques et Syndicats), des compagnies de construction et des fabriquants de matériaux. Mais, en dépit des possibilités qui se sont présentées, les caisses de crédit n'ont pas encore obtenu l'approbation pour bâtir un système qui permette le plein exercice de leurs fonctions sur le plan résidentiel et n'ont pu aller plus loin que faire des prêts hypothécaires, sur une petite échelle et à court terme.

Qu'il me soit permis d'ajouter que, si les caisses de crédit ne sont pas arrivées à réunir un plus grand nombre d'associés ou à réaliser un programme opérationnel plus vaste, elles peuvent toutefois s'attribuer le mérite d'avoir jetté les fondements d'un travail d'éducation financière capable d'ouvrir de nouvelles routes pour le coopératisme de crédit au Brésil.

Toutefois je considère que l'expansion du mouvement est relié à des ouvertures légales déterminées et à un plus grand appui tant du Gouvernement que du secteur privé. Ce soutien représente le chemin naturel pour que le coopératisme d'épargne et de crédit puisse jouer un rôle plus expressif dans le développement économique et social.

■ *Mme Maria Teresa Teixeira Mendes est directrice de la Fédération des coopératives d'économie et de crédit mutuel du Brésil.*

Visages de la coopération à travers le monde

Entretien avec Théo Braun

■ *Les caisses d'épargne et de crédit doivent s'unir afin de poursuivre leur idéal au niveau international.*

par Michel Nadeau

La prochaine étape du développement des coopératives d'épargne et de crédit doit être la création d'un organisme international qui continuera la coopération au-delà des frontières, selon M. Théo Braun, président de la Caisse centrale du crédit mutuel de France, une organisation qui ressemble beaucoup au mouvement Desjardins.

Pour M. Braun, "Les institutions coopératives du secteur financier doivent continuer à jouer pleinement leur rôle en se regroupant au niveau international pour participer plus efficacement aux grands débats monétaires et s'adapter à la nouvelle réalité financière qui déborde les structures nationales."

Ce regroupement des institutions coopératives devra se faire autour d'objectifs précis et concrest:

- au niveau des coopératives des pays riches, il importe de développer des mécanismes de paiements internationaux comme les chèques garantis à l'étranger, les cartes de crédit, l'assurance sans frontières, etc ... Les institutions coopératives pourraient également travailler plus étroitement au niveau des échanges d'excédents de liquidités, de participation à des emprunts internationaux et du soutien au commerce extérieur des différents pays.
- par l'apport de moyens financiers et techniques, les coopératives de pays riches doivent travailler au développement et au financement d'implantations de coopératives d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement.

Les coopératives du Marché commun sont déjà engagées dans la première voie par l'émission "d'eurochèques" et la création de la "London Continental Bank", une firme contrôlée par des caisses de neuf pays.

C'est dans cette perspective, sans toutefois se faire d'illusion pour ce qui est du court terme, que M. Braun participera la semaine prochaine à la rencontre internationale des caisses d'épargne et de crédit, organisée par la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins.

"Jusqu'à maintenant, les dirigeants de coopératives se sont réunis pour discuter, dans un climat bien fraternel et fort sympathique, de leurs problèmes. Mais maintenant, il faut aller plus loin et se fixer ensemble des objectifs communs."

Ancien vice-président de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), M. Braun est, depuis deux ans, président de la Caisse centrale du crédit mutuel, un organisme qui regroupe 22 fédérations et 3,200 caisses locales. Avec un actif de 23 milliards de francs, l'institution vient au sixième rang au palmarès financier de l'Hexagone.

Réservé et calme, ce coopérateur a surtout l'allure d'un banquier. Il l'avoue bien candidement: "Les caisses sont des banques." Il faut préciser ici que ces institutions ont, en France, les mêmes pouvoirs que les grandes banques nationalisées. Par exemple, près du tiers de leur actif est placé sur le marché monétaire.

"Mais, nous sommes aussi un mouvement c'est-à-dire un organisme qui doit protéger les intérêts de ses membres en assumant certaines responsabilités sur le plan social".

— "Cette responsabilité sociale pourrait-elle aller jusqu'à acquérir un journal, par exemple?"

— "C'est déjà fait," répond M. Braun avec un large sourire. "Un monopole de la presse était en voie de s'établir en Alsace. Or, nous croyons au pluralisme de l'information et il fallait avoir le courage de cette conviction. Nous avons acheté un quotidien pour maintenir cette diversité des moyens d'information. Sans être notre meilleur investissement, cette acquisition nous a permis néanmoins d'assumer notre engagement social."

Sur le plan financier, les caisses doivent assurer une certaine protection à leurs membres.

"Alors que le marché monétaire ne rapporte présentement que 6 ⅜%, nos dépôts nous coûtent 8.44%. Nous offrons les taux créditeurs les plus élevés."

"L'épargne de la peur," comme nous l'appelons, a gonflé considérablement notre actif. Il faut bien rémunérer ces économies qui sont nettement défavorisées dans la conjoncture actuelle. Avec un taux supérieur à 10%, l'inflation est avantageuse pour ceux qui empruntent au détriment de ceux qui épargnent."

M. Braun ne cache pas que les dépôts à très court terme des épargnants amènent de sérieux problèmes de liquidité. Près de sept des 23 milliards d'actif doivent être placés sur le marché monétaire. Les Caisses maintiennent un taux de liquidité de 60% pour parer à tout mouvement spontané de retrait de la part des sociétaires.

C'est ainsi que les caisses d'épargne et de crédit doivent évoluer selon les mêmes aléas conjoncturels que les autres institutions financières: souci de rentabilité, fluctuation des taux d'intérêt, réglementation gouvernementale, poussée inflationniste.

"Dans ce contexte, il nous faut parallèlement dégager des moyens financiers pour assumer notre rôle social et surtout former des hommes, prendre le risque de la démocratie."

Au cours de la conversation, M. Braun répète souvent l'expression "self-aide", un anglicisme qui n'a pas encore trouvé son pendant en français.

"L'individu doit être en mesure de s'aider lui-même à l'intérieur d'une structure plus humaine," ajoute-t-il.

Face au développement du pouvoir technocratique à l'intérieur du mouvement coopératif, "Il est essentiel que le conseil d'administration joue le rôle de contrepoids. Les sociétaires doivent s'exprimer à ce niveau pour montrer la primauté de leur point de vue sur celui des employés des Caisses".

Aussi, dans cette optique, les caisses d'épargne tiennent régulièrement des journées de formation dans les différentes régions de la France. Trois ateliers discutent des problèmes concrets des sociétaires: logement, budget familial et sécurité sociale. De plus, l'organisme central publie un bulletin trimestriel qui est envoyé aux quatre millions de membres du mouvement.

"La démocratie a un coût ne serait-ce que celui de la formation et de l'information" poursuit M. Braun.

Cet objectif sera atteint plus facilement si les caisses d'épargne et de crédit sont regroupées en un seul organisme au niveau national.

Au terme de notre entretien, qui s'est déroulé à Dorval, cet Alsacien de 55 ans regarde s'envoler les Boeing 747 et conclut: "Nous devons lutter contre des concurrents puissants et bien organisés, avec les mêmes armes du pragmatisme et de l'efficacité..."

Il enchaine tout de suite "... Sans jamais, toutefois, renoncer à l'idéal d'entraide et de solidarité qui est notre raison d'être première."

(Photo Jacques Nadeau)

Pologne *Loin de les rendre superflues, l'économie planifiée compte largement sur les coopératives*

par Tadeusz Kowalak

La méthode de gestion du développement social et économique de la Pologne est le système de planification centralisée. C'est un trait indissoluble de l'économie socialiste, dont le but fondamental est de satisfaire pleinement les besoins de la société.

Le champ d'activité et la participation des organisations coopératives dans l'économie nationale polonaise sont si considérables qu'il ne serait guère possible, ni même utile du point de vue des intérêts des coopératives, de les séparer de la gestion économique nationale centralisée. Une telle séparation serait un obstacle à la gestion planifiée de toute l'économie nationale. Cela serait contraire aussi bien aux intérêts de la société qu'aux intérêts des coopératives et de leurs membres. Dans certains milieux coopératifs des pays occidentaux règne l'opinion que l'intégration de la coopération au système de l'économie planifiée prive les coopérateurs de la possibilité d'exercer une influence sur les principales affaires de leur entreprise. A cet effet, il importe de constater ce qui suit: 1/ en dehors de l'économie planifiée, la coopération, telle qu'elle existe actuellement, ne pourrait ni exister ni se développer en Pologne; 2/ l'intégration de la coopération à l'ensemble de l'économie nationale, à partir du système de la planification économique, permet aux organisations coopératives d'unir les intérêts de groupes de coopérateurs aux intérêts de la communauté nationale. Ce trait caractéristique, inconnu dans les périodes historiques passées, constitue la base de la position occupée par la coopération dans la vie sociale et économique du pays; 3/ l'insertion de la coopération dans le cadre du plan social et économique national a lieu sur la base de plans d'activité des coopératives et de leurs unions. Les coopérateurs sont les coauteurs de ces plans.

La conséquence du principe de la planification centrale, en vigueur dans l'économie polonaise, est la désignation des champs d'activité des différentes organisations économiques. La coopération d'épargne et de crédit est l'un des éléments du système bancaire polonais. Elle exerce son activité principalement dans les campagnes. Sa tâche fondamentale consiste à fournir les services financiers aux exploitations agricoles individuelles. Dans le domaine du financement de l'agriculture, nous trouvons également, outre les coopératives d'épargne et de crédit, la Banque Agricole nationale, chargée du financement de l'activité des exploitations agricoles d'État, des coopératives agricoles de production, ainsi que de l'activité en matière d'investissements dans l'agriculture, c'est-à-dire du financement des travaux d'améliorations foncières, de la construction de bâtiments servant à des buts productifs, etc.

Par ailleurs, dans la sphère du financement de la production agricole exercent leurs activités certaines entreprises commerciales axées sur l'agriculture et des établissements industriels de transformation des produits agricoles. Le champ d'activité de toutes les institutions susmentionnées est strictement défini. De cette manière, le système des services financiers fournis à l'agriculture fonctionne sur une base de complémentarité, et non de concurrence. La concurrence sur le marché monétaire n'existe que lorsqu'il s'agit de récupérer l'épargne de la population.

A part les coopératives d'épargne et de crédit, il y a encore à la campagne la Caisse d'Épargne Nationale. Le financement de toutes les branches de l'économie nationale en dehors de l'agriculture est du domaine des banques d'État. Ce sont elles également qui satisfont les besoins en la matière de la population urbaine (1), à l'exception de l'artisanat privé et du petit commerce, qui bénéficient des services des coopératives d'épargne et de crédit.

Les fonctions économiques de la coopération d'épargne et de crédit

La fonction constitutionnelle des coopératives d'épargne et de crédit est d'accumuler les ressources financières de la population, dispersées et inemployées du point de vue économique. Cette fonction est d'une importance capitale pour l'économie nationale, car elle constitue un important élément du maintien de l'équilibre sur le marché commercial et monétaire, de même qu'elle permet d'utiliser les épargnes accumulées pour réaliser les tâches économiques selon les préférences de toute la société, représentées par le plan de développement social et économique du pays. Cependant, l'accumulation de l'épargne des membres des coopératives crée avant tout la base de l'activité de ces coopératives, dans le domaine du crédit.

Les ressources accumulées dans les coopératives à partir de l'épargne de la population coûtent moins cher que le crédit bancaire. C'est pourquoi le développement de l'épargne exerce une influence directe sur les résultats de l'activité des coopératives, et par là sur l'accumulation du fonds de réserve qui est la source la moins chère de crédits.

L'intensification de la production agricole exige des ressources aussi bien d'investissement que de roulement. L'accumulation suffisamment rapide des ressources monétaires nécessaires à cet effet n'est guère possible dans les conditions d'une exploitation agricole moyenne polonaise. Il est indispensable de donner des crédits en vue de créer des conditions assurant des avantages précis aux exploitations agricoles.

La fonction fondamentale des coopératives d'épargne et de crédit est d'appuyer, à l'aide de tels crédits, le développement de la production agricole dans les exploitations individuelles. Environ les 2/3 de la totalité des crédits accordés par les banques coopératives aux exploitations agricoles sont constitués par des crédits de roulement. Les banques coopératives complètent le manque de ressources financières des exploitations agricoles, qui se fait ressentir dans la phase précédant la production/achat de semences, d'engrais minéraux, de pesticides, de fourrage/ et dans la phase de la production /services de mécanisme, services phytosanitaires, frais de soins culturels/. Les résultats de l'utilisation de ressources financières en provenance de crédits de roulement se font observer dans l'accroissement des récoltes. La vente des produits boucle le cycle opérationnel, car elle permet de rembourser le crédit quelques mois après l'avoir pris.

A long terme, il faut agir sur le développement de la production agricole au moyen de crédits d'investissement à moyen et long terme. Les crédits de ce genre, destinés à la construction d'importants bâtiments annexes, à l'organisation de l'élevage du bétail, à l'installation de vergers, à la construction de serres, à l'achat de terres, aux améliorations foncières, etc., sont du domaine surtout des succursales de la Banque Agricole, bien que l'on note, au cours de ces dernières années, un processus distinct de transfert de cette activité en faveur des banques coopératives.

Aussi bien dans le domaine des crédits d'investissement que dans celui des crédits de roulement, les coopératives d'épargne et de crédit donnent leur appui à la spécialisation des exploitations agricoles dans des domaines déterminés de la production végétale ou animale, en fonction du caractère de l'exploitation et des préférences de son propriétaire. Une politique appropriée dans le domaine du crédit accélère le processus de spécialisation des exploitations qui, dans leur majorité encore, représentent, en Pologne, un type de production diversifiée, universelle et — dans un certain sens — naturelle.

La fonction intégrative de l'activité des banques coopératives, par rapport à l'agriculture individuelle, s'exprime sous diverses formes. L'intégration horizontale de l'activité productrice des exploitations agricoles est favorisée par les crédits accordés par les banques coopératives aux groupes de cultivateurs travaillant en commun sur la base d'une simple coopération de production. Cette forme de coopération s'est développée relativement vite et embrasse des sphères très diversifiées de la production. Font donc leur apparition des formes d'aide comme l'organisation de la protection complexe des vergers proches les uns des autres et appartenant à plusieurs exploitants, l'installation de grands complexes de vergers à partir de surfaces compactes appartenant à plusieurs propriétaires, la production de viande de volaille ou de porcins dans des bâtiments construits ou adaptés en commun, etc.

Les acomptes dits contractuels, c'est-à-dire les crédits accordés par les banques coopératives aux exploitants qui s'engagent à livrer — à des conditions déterminées — une quantité définie de produits agricoles sur commande d'un organisme coopératif ou d'État, remplissent une fonction d'intégration de l'activité économique des exploitations agricoles individuelles aux besoins de l'économie nationale. L'union des intérêts nationaux, représentés par le plan central de développement économique et social du pays, aux intérêts d'une multitude d'exploitations agricoles disséminées est l'une des principales fonctions de toutes les organisations coopératives axées sur l'agriculture. Selon les besoins déterminés de l'économie nationale, l'on utilise des stimulants pour encourager les producteurs agricoles à mettre en oeuvre une production voulue. Parmi ces instruments de stimulation, parmi lesquels nous comptons des prix assurant la rentabilité, la livraison de semences de haute qualité, de fourrage, d'engrais minéraux, etc., un rôle important revient au crédit accordé à des conditions avantageuses pour telle ou autre production.

La réalisation de règlements financiers entre les organismes coopératifs et d'État au service de l'agriculture — prenant en charge les produits agricoles et fournissant des biens et des services — et les exploitants agricoles individuels est un autre exemple de la fonction d'intégration des exploitations agricoles privées à l'ensemble de l'appareil socialisé de services, pour ne former qu'un seul système étroitement uni du point de vue économique. La fonction d'intégration remplie par la coopération rurale, y compris par la coopération d'épargne et de crédit, a une signification idéologique. Effectivement, elle constitue le facteur d'introduction, au sein de l'agriculture, d'éléments de collaboration à l'échelle macro-économique, dirigeant la reconstruction sociale et technique de l'agriculture dans la voie du socialisme. De ce point de vue-là, la fonction d'intégration est simultanément une fonction de transformation.

Les fonctions sociales et éducatrices de la coopération d'épargne et de crédit en Pologne.

La ligne de démarcation entre les fonctions économiques et les fonctions sociales et éducatrices de la coopération d'épargne et de crédit n'est pas très nette. Les fonctions économiques exercent une influence, s'unissent ou entraînent un besoin d'action dans la sphère sociale et éducatrice.

La protection des intérêts des membres de la coopérative fait partie également de la sphère d'action économique et sociale de la coopérative. Le côté social de cette fonction se manifeste avant tout dans la motivation qui conduit à faire partie de la coopérative et à prendre part aux formes sociales de gestion des intérêts de celle-ci. Par le seul fait qu'elle a été créée et qu'elle exerce une activité, la coopérative provoque des effets concrets sur le plan de l'activation sociale de ses membres, en vue d'obtenir des avantages communs. La participation à l'établissement des objectifs et des tâches de la coopérative, ainsi qu'au contrôle de son activité, unit les membres en un groupe d'action utile et autogestionnaire, contribuant, par son activité au niveau réduit de l'entreprise coopérative, à la formation d'un système de gestion sociale qui s'étend bien au-delà. Comme d'autres coopératives, les coopératives d'épargne et de crédit remplissent de cette façon la fonction de création, dans le cadre de leur champ d'action, de rapports démocratiques dans l'économie.

Le principe fondamental de l'activité coopérative est le principe de la mutualité. L'analyse historique de cette notion dévoile que la mutualité est en fait une aspiration à égaliser les chances, et ce aussi bien au sein du groupe de coopérateurs dont la situation matérielle est diversifiée, que de tout le groupe par rapport au monde environnant d'autres sujets économiques. Ces traits caractéristiques de la mutualité peuvent — mutatis mutandis — se rapporter également à la situation actuelle. Par la mutualité se dévoile donc la fonction égalitaire de la coopération dans le domaine économique, c'est-à-dire la fonction d'élimination des inégalités économiques qui constituent le principal obstacle à l'implantation de rapports sociaux dans lesquels pourrait fonctionner une vraie démocratie.

Les coopératives d'épargne et de crédit remplissent une importante fonction éducatrice envers leurs adhérents, les travailleurs et le milieu environnant. Elles sont une école de gestion sociale, car elles engagent un groupe considérable de membres actifs pour les travaux de définition des objectifs et des tâches des coopératives, de gestion de leurs affaires et de contrôle de leurs activités.

Par la réalisation de leur fonction d'accumulation des ressources financières dispersées de la population, les coopératives éveillent et développent le sens de l'épargne, et par là l'habitude de faire le calcul économique des entreprises envisagées. L'éducation de la société dans l'esprit de l'épargne bien réfléchie, pouvant servir aux besoins de l'investissement, c'est-à-dire au développement de la production de biens, a une importance considérable dans les conditions d'un pays qui — comme la Pologne — se trouve à un tel niveau d'expansion économique.

L'élévation des qualifications professionnelles des travailleurs et des militants des coopératives contient un caractère évident de fonctions économiques, bien qu'elle fait partie de la sphère sociale-éducatrice. L'on consacre, en Pologne, beaucoup d'attention à l'instruction des travailleurs. Les résultats de centaines de cours de perfectionnement organisés chaque année par l'Union Centrale des Coopératives d'Épargne et de Crédit ainsi que de la politique d'assistance aux efforts personnels des travailleurs désirant élever leur niveau d'instruction générale ou professionnelle (par exemple, distribution de bourses, de congés spéciaux pour la préparation des examens, etc.), sont illustrés par la comparaison suivante: en 1963, 67,3% des travailleurs des banques coopératives n'avaient pas d'instruction secondaire; 10 ans plus tard, plus de 72% des effectifs possédaient déjà une telle instruction, et presque 1% une formation du niveau universitaire.

Aux fonctions éducatrices des coopératives d'épargne et de crédit, se rattache également l'organisation du mouvement des caisses d'épargne scolaires et l'assistance fournie à celles-ci. Ces caisses fonctionnent dans près de 10,000 établissements scolaires — environ 40% de la totalité des écoles existantes dans les villages — et groupent plus d'un million d'élèves. Elles acceptent les petites économies des élèves et les déposent dans les banques coopératives, popularisent le sens de l'épargne et infusent à la jeunesse cette importante habitude.

Les coopératives d'aide contribuent enfin à assurer au travailleur et à sa famille le repos dans des centres de vacances pendant les congés, l'assistance aux enfants et à la jeunesse en coopérant à l'organisation et au financement des crèches, des maternelles ainsi que des colonies de vacances, l'organisation du séjour en sanatorium des travailleurs si leur état de santé l'exige, etc.

Les coopératives d'épargne et de crédit et l'artisanat

Envers l'artisanat privé et le petit commerce, la coopération d'épargne et de crédit polonaise remplit principalement des fonctions stimulatrices. Les crédits, affectés aux 2/3 de leur volume total à des investissements, constituent un important facteur d'introduction du progrès technique dans les entreprises artisanales, de même qu'ils contribuent à l'augmentation de la production et des services fournis par l'artisanat. Les crédits destinés à l'artisanat et au petit commerce ne sont qu'une partie marginale de l'activité des coopératives en question, à peine 3,3% du volume global des crédits distribués. Les coopératives pourvoient cependant à la totalité des besoins en matière de crédit de ce secteur de l'économie. La demande de crédits de la part de l'artisanat est entièrement satisfaite, et les ressources consacrées à cette fin ne sont pas intégralement utilisées.

■ *M. Tadeusz Kowalak est directeur de l'Institut de recherches coopératives de Varsovie.*

Les meilleurs Beaujolais se boivent jeunes.

Embouteillé à Meursault, France.
SAQ 435B
$3.50

BEAUJOLAIS BOUSSION

BEAUJOLAIS BOUSSION
Millésimé.

Westinghouse Canada Limitée

MODIFICATION
DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES
TRANSFORMATEURS DE PUISSANCE

Westinghouse Canada annonce plusieurs changements de sa politique des prix applicables aux ventes de transformateurs de puissance à bain d'huile.

Le 1er cotobre 1975, les prix de base des transformateurs de toutes puissances ont été majorés de 6 pour cent. La Compagnie continuera d'appliquer les systèmes appropriés de redressement afin de compenser les variations de prix de revient se produisant entre le dépôt des soumissions et l'expédition des transformateurs.

Les prix soumis comprendront désormais des frais de transport en vigueur à la date de la soumission. Les prix facturés comprendront les frais de transpot réellement encourus.

Le prix de base des liquides isolants entrant dans l'établissement des prix soumis sera ajusté en fonction du prix de ces liquides en vigueur en septembre 1975. Les prix facturés reflèteront les changements de ce prix de base.

La Compagnie confirme également ses conditions de résiliation par les clients des contrats relatifs aux transformateurs de puissance. Les annulations de commandes doivent être spécifiquement approuvées par la Compagnie et les prix facturés tiendront compte des frais réellement encourus, plus un droit minimum de 10 pour cent du montant du contrat, destiné à compenser les frais encourus du fait de la perturbation des calendriers de fabrication.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

CREVIER, Paul "Serabec Ltée et Restaurants Serabec Ltée"	Complexe de Place Desjardins, Montréal	Autorisation pour exploiter en dehors d'une pièce deux permis de Brasseries conformément à l'article 75 de la loi
IOANNIDIS, Emmanouel & Minas Ioannidis & Franguios Kokinos (Suite à une vente)	203-207 ouest rue Notre-Dame, Montréal	Restaurant-Bar
MAGYAR, Laszlo (Leslie) "John Bull Pub Inc"	1201 ouest boul. Maisonneuve, Montréal	Bar avec danse
CREVIER, Paul "Serabec Ltée et Restaurants Serabec Ltée"	Complexe de Place Desjardins, Montréal	Autorisation pour exploiter en dehors d'une pièce trois permis de Bars conformément à l'article 75 de la loi. 5 Restaurants - 2 Bars avec danse et spectacles
GALLANT, Claudette Toupin (Suite à une vente)	4759 rue Lafontaine Montréal	Épicerie
CHOUDHURY, Aurovindo "Exotic India Restaurant Inc" (Suite à une location)	3490 Avenue du Parc, Montréal	Restaurant - Bar
ST-JEAN, Rolland "Les Aliments Rolland St-Jean Inc"	2980 rue Bélanger, Montréal	Épicerie
BEAUPRÉ, Jeanne (Suite à une vente)	4419 est rue Bélanger, Montréal	Épicerie
MAGYAR, Laszlo (Leslie) "Hakagun Distillerie Ltd"	1215 ouest de Maisonneuve, Montréal	Bar avec danse
CANTOR, Clara	2525 rue Cavendish, Montréal	Épicerie
SROUBEK, Charles "The Martinique Motor Inn Ltd"	1005 rue Guy, Montréal	2 Restaurants - 2 Bars
KAVOURIS, Zean (John) & Georges Panagiotis & Konstantinos & Ilias Kavouris	1211 rue St-Laurent Montréal	Épicerie
PICCOLO, Giuseppe	4850 est Gouin, Montréal Nord	Restaurant - Bar
D'ALESIO, Luigi & Giovanni Cannarsa	351 Place d'Youville, Montréal	Restaurant
ARPIN, Clément (Suite à une vente)	4470 B, rue Jeanne-D'Arc Montréal	Épicerie
SPERLICH, Gerhard Helmut "Bishop's Annex Restaurant Inc" (Suite à une vente)	1445 rue Bishop, Montréal	Restaurant-Bar-Bar avec danse - Bar avec spectacles - Autorisation pour exploiter en dehors d'une pièce un permis de Bar conformément à l'article 75 de la loi
VALLÉE, Fred "El Morocco (1964) Inc" (Annulation de 3 Bars et 2 Restaurants)	1443-45 Closse, Montréal	Bar avec danse et spectacles (Changement de capacité)
GIANNOULIAS, Basile (Annulation d'un permis de Restaurant)	2650 rue Masson, Montréal	2 Bars avec danse
GAUDREAULT, Henri-Paul "Café Tropicana Inc" (Annulation du permis de Restaurant)	2901 rue Sherbrooke est, Montréal	1 Bar avec danse - 1 Bar avec danse et spectacles

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et **ASSERMENTÉE** dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Case postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

Une surveillance des prix et des salaires

Ottawa dévoilera sous peu son plan de relance de l'économie

OTTAWA (CP) — Le gouvernement s'achemine vraisemblablement vers une forme de surveillance — sinon de contrôle — des prix et des salaires dans l'espoir de ranimer l'économie.

Le nouveau ministre des Finances, M. Donald Macdonald, a révélé au sortir d'une réunion du conseil des ministres hier qu'on avait considéré "un programme assez détaillé" de mesures destinées à corriger les défaillances de l'économie. Il a cependant refusé d'en dire plus.

La semaine dernière, M. Trudeau a exclu la possibilité de contrôles sévères dans l'immédiat, mais il a dit que le gouvernement n'hésiterait pas à prendre les moyens nécessaires pour réduire l'inflation et le chômage.

"Nous avons examiné de très près la situation économique ce matin," a dit M. Macdonald hier.

Le gouvernement se réunira de nouveau la semaine prochaine et continuera l'examen des propositions de M. Macdonald. Il ne fera sans doute pas connaître sa position avant la rentrée du Parlement le 14 octobre, a dit le ministre.

M. Macdonald s'est dit préoccupé par le rythme des prestations d'assurance-chômage, de 45% plus élevé qu'à la même période l'an dernier.

Le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, a dit d'autre part qu'il faudra songer à une méthode pour contenir les prix et les salaires si l'inflation continue et si les divers agents de l'économie ne montrent pas plus de réserve.

Les fonctionnaires du ministère de la Consommation ont repris quant à eux les préparatifs d'un projet de loi qui autoriserait le gouvernement à geler et même à faire baisser les prix. On prévoit que la Commission de surveillance des prix à l'alimentation sera chargée de l'administration de la nouvelle loi.

Le mandat de la Commission se traine cette année et on s'attend que le gouvernement fasse connaitre incessamment les dispositions qu'il compte prendre à son égard.

Le ministre de la Consommation, M. André Ouellet, s'est contenté de hausser les épaules hier lorsqu'un reporter lui a demandé si le gouvernement avait décidé de l'avenir de la Commission. Les commissaires sont impatients de savoir quel sera le sort de l'organisme d'autant que le personnel a déjà commencé à se disperser.

Le gouvernement a tenu son conseil de guerre sur l'économie le 17 septembre au lac Meach, dans la Gatineau. Il y a une semaine, M. Trudeau a indiqué que le succès des meaures que prendra le gouvernement dépendra de "la collaboration et de la bonne volonté" des agents de l'économie.

Les dirigeants du Congrès du travail du Canada en déduisent que le gouvernement s'apprête à demander de nouveau aux divers secteurs de l'économie de prendre l'initiative de contenir les prix et les salaires. L'ancien ministre des Finances, M. John Turner, a fait cette démarche il y a un an et il a essuyé un refus de la part des syndicats et du patronat.

Quelques-uns des chefs ouvriers ont cependant l'impression que le gouvernement se prépare à mettre sur pied une agence de surveillance des salaires. Cela ne signifie pas, disent-ils, qu'on va légiférer sur les ententes salariales. Si tel projet était dans l'air, nous aurions tôt fait de protester, assurent-ils.

Un fonctionnaire du ministère de la Consommation a révélé que le projet de loi de justification des prix, en cours de préparation, équivaudra à une forme de contrôle des prix; Le comité de revision créé par la loi pourrait décider que le prix d'un produit est trop élevé et qu'il faut le baisser. La compagnie pourrait même être forcée de rembourser sa clientèle.

Il serait plus difficile d'exercer le même genre de surveillance sur les salaires. Le ministre du Travail, M. John Munro, en tout cas, s'est empressé de nier vendredi dernier que le Conseil des relations du travail du Canada pourrait en être chargé.

Le Conseil se réunira à Ottawa mercredi pour la deuxième fois depuis que M. Munro a institué les rencontres conjointes du gouvernement, des syndicats et du patronat.

"J'ai dit que le Conseil pourrait établir une agence statistique dont la fonction serait de déterminer l'assiette économique au Canada.

"Il se pourrait qu'à long terme, cette démarche débouche sur une politique des salaires... mais c'est encore bien loin," a dit hier M. Munro.

Embargo sur les données de la Chambre d'immeuble

par Michel Nadeau

Parce que "certains journalistes auraient mal interprété certaines données sur la situation du marché immobilier à Montréal", la Chambre d'immeuble a décidé de cesser la publication des statistiques sur les ventes du Service d'inscriptions multiples (SIM). Dorénavant, les média d'information ne recevront qu'un communiqué de la direction de l'organisme expliquant l'évolution fragmentaire de la situation de l'immobilier dans la métropole.

Le chiffre des ventes du SIM était publié depuis plusieurs mois par la Chambre d'immeuble. Un tableau complet donnait le nombre et la valeur des transactions pour chacune des municipalités de la région métropolitaine. Des données cumulatives permettaient la comparaison avec l'année précédente.

De l'avis de la présidente, Mme Elspeth Butler, "Les ventes du SIM ne comptent que pour 20% dans l'ensemble des transactions immobilières de la région de Montréal. Aussi, les données ne sont pas représentatives".

Le Service d'inscriptions multiples (SIM) vise à mettre en commun les différentes inscriptions que reçoivent les courtiers. La maison en vente peut ainsi être offerte à un marché plus vaste; le coût de l'opération est de 1% du prix de vente.

échos

Les magasins Grant déclarent faillite

W.T. Grant, importante chaine de grands magasins aux Etats-Unis, s'est déclarée en faillite et a demandé sa réorganisation en vertu des lois fédérales.

Grant, dont le chiffre d'affaires a dépassé l'année dernière les 1,8 milliard de dollars, perd de l'argent depuis trois ans. La compagnie exploite environ 1,000 magasins aux Etats-Unis, surtout dans le Nord-est du pays et emploie 60,000 personnes. Elle vient au 8ème rang par le chiffre d'affaires des chaines de grands magasins aux Etats-Unis (au 17ème rang en comptant les chaines de supermarchés).

C'est la plus grosse faillite enregistrée dans ce secteur aux Etats-Unis. Cet événement ne devrait pas affecter la compagnie **Zeller's** du Canada, une filiale à 51% de Grant.

●

Les transactions ont été suspendues un peu avant midi hier à la Bourse de Toronto dans le cas de **Ashland Oil Canada Ltd.** Il a été annoncé par la suite que la compagnie mère, Ashland Oil Inc., des Etats-Unis, avait rejeté l'offre que **Brascan** avait faite d'acheter 85 p.c. des actions de Ashland Oil Canada Il n'est pas dans l'intention de Brascan de relever son prix.

●

La compagnie **Hudson Bay Mining and Smelting** a déposé un prospectus auprès de la Commission américaine des valeurs mobilières afin d'offrir au public américain des débentures pour une somme de $50 millions avec échéance en l'an 2000. HBMS est une filiale du groupe Anglo American of South Africa.

A Paris, hier on a annoncé la création d'une **"bourse des résidus chimiques"** Il s'agit d'un système d'information destiné à mettre en contact l'industriel disposant d'un résidu chimique souvent polluant (la lutte antipollution n'est qu'un aspect secondaire de cette "bourse"), dont il n'a pas l'utilisation, mais qui contient des produits utiles pour d'autres industriels. On espère ainsi valoriser ces produits qui, parfois rares et coûteux, sont actuellement perdus faute d'information entre producteurs et utilisateurs éventuels. L'union des industries chimiques (U.I.C.) a participé à la création de la "bourse", mais tous les industriels, appartenant ou non à l'U.I.C. pourront bénéficier de cette création.

●

Deux compagnies américaines, **Exxon** et la **Garrett Corp.** (filiale du groupe Signal) viennent de se porter candidates à la construction d'usines d'enrichissement d'uranium. Deux autres groupes, l'un réunissant **Bechtel** et **Goodyear** et l'autre **Atlantic Richfield** et **Electro-Nucléonics,** avaient déjà manifesté leur intention d'entrer dans ce secteur jusque là contrôlé par le gouvernement fédéral.

●

La firme européenne **Mont Ste-Marie Ltd.** établie à Ottawa a l'intention de construire un hôtel de $7 millions au Lac Ste-Marie à une quarantaine de milles d'Ottawa. Le centre pourrait accueillir des conférences de fonctionnaires et comprendrait un hôtel de 15,000 p.c. et des condominium. Mont Ste-Marie est contrôlée par Alcron Investments.

le succès... à votre tour

Témoin du génie québécois, le Complexe se dresse fièrement à la vue de tous.

Notre espace à bureaux est loué en majeure partie; plus de 100 commerçants ont déjà réservé l'emplacement de leurs boutiques. La location est donc entrée dans sa phase ultime. Faut-il préciser cependant qu'il y a encore des espaces-bureaux ou des espaces-boutiques de choix . . . pour vous. (514) 871-1551

le Complexe Desjardins

une réalité au coeur du nouveau centre-ville

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'Ordre des comptables agréés du Québec
— Établi en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière — Tél.: 861-1891
Montréal, P.Q. H3B 2M7

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C., C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal 351 — 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIERE & ASSOCIES
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A. — Y. Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A. — G.R. Normandin, C.A.
G. Borduas, C.A. — J.G. Beaulac, C.A.
J.M. Daoust, C.A. — P. Dumont, C.A.
J.L. Richard, C.A. — F. St-Aubin, C.A.
G. Bouchard, C.A. — G. Chiasson, C.A.
J.P. Dallaire, C.A. — P. Deschamps, C.A.
M. Gagné, C.A. — P. Gagné, C.A.
R. Lanctôt, C.A. — Y. Montpetit, C.A.
Y. Rondeau, C.A.

BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN, ROY & ASSOCIES
Comptables Agréés
Montréal, Ottawa, Hull, Hawkesbury, Lévis, Québec, Granby, Sherbrooke, Lac Mégantic, Grand Mère, Ville St-Georges, Baie Comeau, Chicoutimi.
225 ouest, Notre-Dame
Montréal, Qué. — H2Y 1T4
(514) 844-4445

BENOIT, DIRY, BERTRAND PAQUETTE & ASSOCIES
3500, rue du Parc Lafontaine, Bureau 506,
Montréal, Québec H2L 3M2
527-9221
Lionel H. Benoit, C.A. — Jean Labrosse, C.A.
Réal Bertrand, C.A. — André Loubier, C.A.
P.V. Brosseau, C.A. — André Paquette, C.A.
Robert Crevier, C.A. — Pierre D. Poisson, C.A.
Jean-Paul Dury, C.A. — Richard Teoli, C.A.
Marcel Lagarde, C.A. — Raynald Vermette, C.A.
Danièle Bourget, C.A. — François Laplante, C.A.
Robert Brunelle, C.A. — Yves Lussier, C.A.
Jean Grignon, C.A. — André Théoret, C.A.

BERGERON, SOUCHEREAU HOTTE, TÉTREAULT & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Maurice Bergeron, C.A.
C. Raymond Souchereau, C.A.
Georges H. Hotte, C.A.
André Tétreault, C.A.
René Lemire, C.A.
614, St-Jacques, Suite 400
Montréal H3C 1E2
842-9433

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIES
MONTRÉAL-NORD
3737, rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
444 rue Principale
Poste Lussier, C.P. 30
424-2363

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A. — R.V. Barnett, C.A.
J.E.P. Barry, C.A. — C.W. Bissegger, C.A.
M. Camirand, C.A. — H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. — G. Chamberland, C.A.
J.P. Delisle, C.A. — H.R. Germain, C.A.
J.B. Gick, C.A. — A.W. Gilmour, C.A.
G. Gingras, C.A. — R.E. Lavoie, C.A.
G. Limoges, C.A. — D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — R.J. Messier, C.A.
J.D. Morrison, C.A. — R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. — R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Associés résidents Montréal - Québec
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIES
Comptables Agréés
MONTRÉAL LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette, C.A. — Guy Charette, C.A.
Roger Poupart, C.A. — M. Lajeunesse, C.A.
Hubert Mercier, C.A. — J.-P. Berti, C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 — 514-866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville Marie — 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureau au Canada et cabinets associés à travers le monde

De CARUFEL, De CARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables Agréés
423 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal 357 — 384-1890

FORTIER, THIBAULT MARCHAND, CÔTÉ et ASSOCIÉS
110, Place Crémazie, Suite 600
Montréal, Québec
Tél.: 381-6233

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
Fernand Lamothe, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 — 384-1430

PIERCE GOULD & CIE
Comptables Agréés
Chambre 914, Édifice Sun Life, Montréal, P.Q.
866-4375
Correspondants à Toronto
Smith, Nixon & Cie
Comptables Agréés

JARRET, GOOLD & ELLIOTT
Comptables Agréés
715, Carré Victoria — Suite 611
Montréal, Québec, H2Y 2H7
844-3307
VANCOUVER — KAMLOOPS — EDMONTON
CALGARY — LETHBRIDGE
MONTRÉAL — TORONTO — ORILLIA
Société internationale
ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
1015, Côte Beaver Hall
866-8563

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
Suite 1225
360 ouest, rue St-Jacques, Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montreal, Toronto, Hamilton, Brompton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O., boul. Dorchester
Montréal, P.Q. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MAHEU, NOEL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Société nationale affiliée COLLINS, LOVE, EDOIS, VALIQUETTE, BARROW avec bureaux à Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique
507, Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 — 842-6651

MALLETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Paul-E. Mallette, C.A. — André Roussel, C.A.
Bertrand Dumais, C.A. — Raymond-M. Rouleau, C.A.
Gilles Choquette, C.A. — Jean-Marc Turgeon, C.A.
Jacques G. Hébert, C.A. — Jean-J. Lecavalier, C.A.
J.-E. de Repentigny, C.A. — André Masse, C.A.
D. Robert Garièpy, C.A. — Jean La Couture, C.A.
René Chénier, C.A. — Jean Wilsey, C.A.
Claude Dolan, C.A. — Germain de Grandpré, C.A.
Michel D'André, C.A. — Pierre Charette, C.A.
Paul Sotio, C.A. — Gaetan Gelinas, C.A.
André Longpré, C.A. — André Lachapelle, C.A.
Jean Leboeuf, C.A. — Guy Patenaude, C.A.
1440 ouest, Ste-Catherine, Montréal H3G 1R8
Tél.: 861-8241
420 Place du Marché, St-Jérôme, j&z 2B2
Tél.: 436-1611

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50 Place Crémazie — suite 921
Montréal 351 — 384-1020

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria
5, Place Ville Marie — 866-9701

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
17ème étage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
514-878-2691
Société nationale affiliée
Raymond Campbell & Cie
Montréal, Rouyn, Toronto, Ottawa

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
BUREAUX:
Terreneuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Région des Caraïbes
Représentation dans le monde entier
2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7351

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
700, Avenue du Parc, Suite 301
Montréal 15 — 274-2797

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal H4Z 1H8 — 861-5741

TOUCHE, ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde
1, Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguth Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Belleteuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T2
55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691